

38845

VILLE DE LILLE  
PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 1999.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ouvre la séance du Conseil Municipal de Lille.

Monsieur MARCHAND, voulez-vous remplir les fonctions de secrétaire de séance et faire l'appel ?

( M. MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, DANGREUX, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE; M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. BESSON, CUCHEVAL (pouvoir), Mme DA SILVA, M. LABBEE (pouvoir), MME MATTIGHELLO (pouvoir), M. SINAGRA (pouvoir).

Sont excusés : M. CUCHEVAL, M. BESSON et Mme DA SILVA qui suite à une chute de ski, est indisponible pendant quelques semaines. On pense à elle, on lui exprime notre sympathie, mais je pense qu'elle se remettra très rapidement.

Madame la Ministre, vous avez été reçue par le Premier Ministre ce midi avec toutes les femmes du Gouvernement.

Je voudrais, comme ancien Premier Ministre, mais surtout comme Maire de Lille, vous souhaiter une bonne fête et vous associer à la célébration de la fête des Femmes. On vous a offert une rose comme on l'a fait à toutes les femmes membres du Conseil Municipal, ou qui nous font l'honneur de participer à cette réunion.

J'ai donc le plaisir d'ouvrir cette séance avec un hommage aux dames et demoiselles présentes ce soir, élues municipales, conseillères de quartiers, fonctionnaires municipales, journalistes lilloises, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats, puisque vous savez que nous sommes aujourd'hui le lundi 8 mars, Journée Internationale de la Femme.

Je les salue chaleureusement, en particulier mes collègues du Conseil Municipal qui ont choisi de s'investir avec le dynamisme que l'on sait dans la vie publique, mais également les fonctionnaires municipales qui, très souvent, doivent concilier, plus difficilement que les hommes, leur vie professionnelle et leurs tâches familiales quotidiennes.

L'origine de cette Journée, vous le savez, fait l'objet de controverses. Certains affirment qu'il s'agit de commémorer une grève des couturières à New-York le 8 mars 1857. D'autres évoquent une décision des Nations Unies de 1977.

En tout cas, au niveau municipal, je me félicite de constater qu'au fil des mandats, notre assemblée communale s'est largement féminisée.

.../...

Notre actuel Conseil est composé de 19 femmes sur 59 membres, soit 32%, près d'un tiers, mais je rappelle également que j'ai confié à Mme Françoise HENAUT la Délégation aux Droits de la Femme, tâche qu'elle accomplit avec beaucoup de foi et d'enthousiasme, et je l'en remercie.

Au niveau des conseillers de quartiers, ce taux est de plus de 40%, ce qui constitue un élément remarquable.

Certes, ces chiffres ont évolué dans le bon sens, mais ils ne sont pas encore totalement satisfaisants, à mes yeux, puisque l'objectif consiste à atteindre la parité.

Sur ce point, comme vous le savez, un projet de loi constitutionnelle visant à l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux est en cours de discussion au Parlement, et il ne m'appartient pas ici d'entrer dans ce débat. Je souhaitais simplement, ce soir, rendre hommage aux femmes qui nous entourent et voir progresser encore ce mouvement de féminisation de nos assemblées locales.

Madame HENAUT, souhaitez-vous vous exprimer maintenant ?

Mme HENAUT - Je pense que le simple fait qu'il y ait une journée des femmes pose une question, c'est celle des 364 autres jours ...

(applaudissements dans la salle)

... pendant lesquels il nous faut nous battre à la fois pour l'égalité dans le travail où nous gagnons toujours de 20 à 30% de moins de nos compagnons masculins, et aussi, ces derniers temps, avec succès, pour la parité dans les instances élues. Si nous sommes plus nombreuses au Conseil Municipal, nous ne le sommes toujours pas ni au Conseil Général, ni au Conseil Régional, ni à l'Assemblée Nationale.

Deux exemples : au Conseil Général, nous sommes 7 sur 79, et à l'Assemblée Nationale, nous représentons moins de 11%, ce qui nous met juste avant la Grèce ...

Il nous reste donc beaucoup de pain sur la planche ... C'est tout.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Madame.

Merci pour le soin avec lequel vous remplissez votre fonction puisque vous avez cette responsabilité au sein de notre Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à vous faire.

Je débiterai ce Conseil en rendant hommage à Madame Suzanne LASSON, décédée le 3 février dernier à l'âge de 89 ans. Elle est entrée au Conseil Municipal le 21 mars 1965 avec Monsieur Augustin LAURENT. Madame LASSON participera activement aux travaux des commissions municipales suivantes : Beaux-Arts, Affaires Culturelles, Propreté publique, Transports Municipaux, Parcs, Jardins, Espaces Verts, Cimetières et Plantations sur le domaine public et surtout, celle des Affaires Sociales et Familiales.

En effet, Madame LASSON assumait à titre professionnel des responsabilités locales, puis nationales, au sein de l'Union Féminine Civique et Sociale.

.../...

C'est aussi au cours de ce premier mandat qu'elle commencera à représenter la Ville de Lille au sein du conseil de la Communauté Urbaine, Etablissement Public créé en 1968, et ceci jusqu'en 1977.

Elle est réélue en 1971, et Madame LASSON poursuivra son action au sein des mêmes commissions en y ajoutant toutefois celles des Fêtes et Cérémonies, de l'Habitat, de la Rénovation, et de la Restauration Urbaine.

Je l'ai également bien connue comme membre du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur et comme membre du Conseil d'Administration de l'office Public d'H.L.M..

En 1990, elle m'avait fait part de son intention de rentrer dans la maison de retraite où elle s'est éteinte.

Retenu par d'autres obligations, je n'ai pas pu participer aux funérailles, mais j'ai été saluer son corps. Mon épouse a participé à ses funérailles ainsi que Monsieur Jacques DEBIEVE, Conseiller Municipal délégué, qui représentait le Conseil Municipal.

A sa famille, je renouvelle les plus vives condoléances du Conseil Municipal. C'était une femme d'une très grande qualité, qui a honoré la Ville de Lille, et qui l'a fait avec beaucoup de dévouement. Je peux le dire puisqu'elle m'a envoyé un petit message quelques jours avant de s'éteindre, elle avait gardé pour la Ville et pour sa fonction au sein du Conseil Municipal, à la fois beaucoup de sympathie et beaucoup de solidarité.

Nous pouvons nous associer par la pensée à sa mémoire.

J'ai appris le décès de Monsieur Francis COOLZAET, mari de notre collègue, survenu le 12 février dernier.

A vous, Madame COOLZAET et à votre famille, je présente mes condoléances, ainsi que celles du Conseil Municipal en cette pénible circonstance.

Evidemment, la transition est toujours un peu difficile, mais la vie est ainsi faite, de joie et de peine. Je voulais vous signaler que, sur proposition de Monsieur le Préfet, notre collègue, Madame Véronique DAVIDT, Adjointe au Maire, s'est vu attribuer la médaille du Tourisme par Madame Michèle DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme.

(Applaudissements)

Ce soir, j'éprouve bien sûr un plaisir particulier à féliciter publiquement ma proche collaboratrice et adjointe déléguée au Tourisme pour cette reconnaissance de l'action qu'elle a engagée en vue de faire de Lille une véritable destination touristique.

Beaucoup de choses ont effectivement changé à Lille sur ce plan-là.

Chère Véronique, je vous renouvelle mes plus chaleureuses félicitations, et vous présente celles du Conseil Municipal à cette occasion agréable.

Le 28 janvier dernier, les administrateurs de l'Université de Lille II ont élu pour la seconde fois notre collègue, Monsieur José SAVOYE, à la présidence de cette Institution.

(Applaudissements)

.../...

Je m'associe à ces applaudissements.

Monsieur SAVOYE avait déjà en effet exercé ces fonctions. Je n'ai d'ailleurs pas oublié son efficace collaboration lors de la nouvelle implantation de la Faculté de Droit.

Au nom du Conseil Municipal, je suis heureux de vous renouveler, Monsieur SAVOYE, mes vives félicitations à l'occasion de votre accession à ces hautes responsabilités.

Autre communication : changement de date pour les Fêtes de Lille.

Historiquement liée au troisième dimanche après la Pentecôte, la date des Fêtes de Lille varie donc entre début juin et début juillet.

Cette mobilité conduit à des télescopes avec d'autres manifestations, la Fête des Mères, les élections, et c'est ainsi que, cette année, la date des Fêtes de Lille et celle des élections européennes coïncident. L'organisation de festivités s'avérait alors impossible le 13 juin prochain.

Aussi notre collègue, Monsieur Frédéric MARCHAND, Conseiller Municipal délégué aux Fêtes Publiques vous soumettra une délibération proposant de déterminer les fêtes de Lille au troisième dimanche de juin. C'est une proposition utile en tout cas.

Prise en 1999 pour la raison que je viens d'évoquer -car de toute façon, on ne pourrait pas les tenir en même temps que les élections européennes- cette disposition pourrait se poursuivre pendant trois ans à titre d'essai. Cette mesure aurait l'avantage d'arrêter un repère stable à nos fêtes locales. Mais vous pouvez y réfléchir, et lorsqu'on examinera les dossiers de Monsieur MARCHAND, vous exprimer le cas échéant, mais je crois que c'est une bonne proposition.

Je remercie Monsieur MARCHAND de l'avoir faite.

Je vous informe, chers collègues, que Madame Thérèse DANGREUX, Conseillère Municipale élue en 1995 et siégeant au sein de l'Intergroupe pour une Nouvelle Démocratie Municipale, a souhaité quitter ce groupe pour rejoindre le groupe des Personnalités et donc intégrer la Majorité Municipale.

Madame DANGREUX avait pris contact en ce sens avec Monsieur FALISE qui, après avoir consulté ses collègues, a accepté volontiers de l'accueillir dans le Groupe qu'il préside.

J'ai souhaité que Madame DANGREUX puisse à présent s'exprimer pour nous préciser sa démarche.

Madame DANGREUX, je vous donne la parole.

Mme DANGREUX - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la possibilité d'exposer les raisons qui me poussent à quitter les rangs de l'Intergroupe et à rejoindre ceux du Groupe des Personnalités.

Cette évolution se situe dans la continuité des actions que j'ai menées dans le cadre des élections régionales de 1998, pour une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans les instances de décision du Nord/Pas-de-Calais.

Il me semblait utile que l'opinion publique prenne plus conscience encore de la nécessité dans notre Région comme ailleurs que des élus femmes apportent leur vision, non seulement de leurs propres préoccupations, mais aussi celle de la société dans son ensemble.

.../...

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes, professionnelles, économiques, sociales, familiales, est une des chances de notre démocratie.

Les débats parlementaires très récents, et l'état de l'opinion publique, démontrent une avancée significative dans ce domaine.

Je m'autorise à penser qu'à ma modeste place, j'y ai peut-être contribué avec bien d'autres, hommes et femmes. En tout cas, je m'en réjouis.

Ce qui me guide aujourd'hui, c'est donc pour une part ma volonté de continuer à aider de nombreuses femmes de toutes tendances démocratiques à s'investir dans les assemblées représentatives, notamment municipales, à les stimuler et à les accompagner dans leurs démarches.

Pour mener à bien cette tâche, il est nécessaire que je puisse m'exprimer dans un cadre extérieur à celui des organisations nationales, pour lesquelles j'ai par ailleurs le plus grand respect.

Le Groupe des Personnalités, que préside Monsieur FALISE, répond à ce besoin par l'ouverture et la concertation participative qui le caractérisent. Ma participation à ce Groupe me permettra en outre d'avoir des moyens d'agir sur les choix qui sont faits dans ma Ville au sein de ce Conseil, notamment les choix qui concernent la vie des femmes et de leurs enfants et de nos enfants.

Voilà, Monsieur le Maire, et chers Collègues, pourquoi je rejoins aujourd'hui votre majorité. Il s'agit, comme vous l'avez sans doute compris, d'une décision toute personnelle que j'ai prise en toute liberté et dans le souci de mettre en adéquation mon action et mes convictions.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Je vous remercie, et vous êtes la bienvenue dans notre majorité municipale. Comme vous le savez, j'ai toujours souhaité qu'un maximum d'élus de notre majorité municipale reçoivent une délégation du Maire. Ainsi, fidèle à cet esprit, j'ai récemment attribué à notre collègue Henri THIOT une nouvelle délégation, la démographie et l'accueil des nouveaux Lillois. Il a d'ailleurs commencé à mettre en application ses nouvelles responsabilités.

J'ai décidé de poursuivre ce mouvement en créant aujourd'hui une délégation supplémentaire, la constitution et l'animation d'un Conseil Municipal d'enfants.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans nos multiples actions en faveur de la démocratie participative, de la citoyenneté et du civisme.

Je dois dire qu'une telle structure existe à Hellemmes depuis 1986, et je remercie son Député-Maire, Bernard DEROSIER, d'avoir engagé cette démarche.

La Commune associée fut ainsi l'une des trois premières villes françaises à avoir conçu un tel Conseil. Et je dois dire que lorsque cette démarche a été faite à Hellemmes, je n'ai pas senti la nécessité de faire la même chose à Lille. On a pris bien d'autres initiatives dans le domaine de la démocratie participative, nous avons d'ailleurs été mis à l'honneur récemment par un hebdomadaire bien connu. Mais je pense qu'aujourd'hui de multiples expériences se sont développées dans notre pays, et il est bien que Lille adopte également cette disposition présentant de nouveaux intérêts tant pour les enfants que pour nous les élus du suffrage universel.

.../...

D'ailleurs, je me suis laissé dire qu'une association existait, très active. J'ai vu à la télévision comme vous tous que ces Conseils avaient été reçus à l'Assemblée Nationale. Cela a d'ailleurs été l'objet d'un sujet sur le plan national. Le Sénat s'apprête à faire la même chose.

Bref ! c'est un mouvement qui est lancé, bien lancé, et comme on ne fera jamais rien de trop pour la démocratie, pour la République, et pour faire en sorte que les jeunes se préparent à devenir des citoyens et des citoyennes, j'ai pensé que nous pouvions aussi prendre cette décision.

En tout cas, je vous ai demandé, Madame, de mettre en place et d'animer ce Conseil d'Enfants. Vous avez bien voulu accepter cette responsabilité, et vous nous ferez des propositions à ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal. Je souhaite d'ailleurs que vous prépariez une délibération à la fois sur ce conseil d'enfants, sur les différentes modalités, de façon à ce que cette proposition soit étudiée dans votre commission, vienne en discussion ici au Conseil Municipal, et que naturellement le Conseil municipal prenne la décision de donner un contenu à votre délégation.

J'ai indiqué une orientation et il appartient au Conseil Municipal de fixer les contours de cette nouvelle délégation, et surtout le cadre de la constitution et de l'animation d'un Conseil Municipal d'enfants.

En ce qui concerne les représentations, j'ajoute que Monsieur Jacques RICHIR, Président de l'Intergroupe, n'a pas jugé indispensable de prévoir le remplacement de Madame DAN-GREUX par un membre de l'Opposition dans l'ensemble des Commissions où elle siégeait, hormis la commission d'appel d'offres. C'est Monsieur Pierre MORTREUX qui en sera désormais le délégué titulaire, et Monsieur Christian DECOCQ, le suppléant. N'est-ce pas, Monsieur VAILLANT... ?

M. VAILLANT - C'est exact.

Monsieur le Maire - Je remercie Monsieur RICHIR de cette décision qui nous permet de continuer au mieux le travail déjà engagé sans autre modification.

J'ai plusieurs autres communications à vous faire sur le plan culturel.

D'abord, une communication, à laquelle j'associe Madame BUFFIN, et vous tous d'ailleurs.

L'exposition GOYA "Un regard libre" rencontre un vaste succès auprès du public lillois, régional, national et, vous le savez, international. 60% de ceux qui visitent cette exposition viennent de la région du Nord/Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. 10% sont Anglais, 15% Belges, 15% viennent d'autres pays et d'autres départements.

Les prévisions données avant l'exposition, étaient de 80.000 à 100.000 visiteurs. Ce dernier week-end, on en était à 140.000 visiteurs, ce qui laisse à penser qu'à la fin de l'exposition, nous aurons atteint les 160.000 visiteurs.

160.000 ... dans des temps qui ne sont pas si anciens, il y avait 60.000 personnes par an qui visitaient le Palais des Beaux-Arts ... Là, nous en sommes à 160.000 pour trois mois pour une exposition...!

Elle sera donc prolongée d'une semaine jusqu'au 21 mars dans l'attente de sa présentation à Philadelphie. Certes, le Musée du Prado ne pourra laisser la totalité des oeuvres prêtées, car il doit rouvrir des salles avec 5 tableaux qui retourneront à Madrid pour le 15 mars.

.../...

Enfin, je dois dire que l'exposition a accueilli aussi de nombreux groupes scolaires grâce au partenariat avec la Région pour les lycées, et avec le Département pour les collèges. Un rayonnement supplémentaire a été apporté grâce au concours de la Communauté Urbaine de Lille sur l'ensemble de Lille Métropole, et la collaboration des villes sur l'opération intitulée "autour de GOYA".

C'est une réussite tout à fait exemplaire, qui va accentuer encore le rayonnement de notre Ville, Madame BUFFIN, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, augmenter l'attractivité de notre ville, avec certainement une participation touristique qui ne pourra que croître.

Puisqu'on est dans ce domaine, je voudrais vous dire que Madame Isabelle LAFORCE, Administrateur territorial à la Communauté Urbaine est nommée Administrateur du Palais des Beaux-Arts, et de l'ensemble des Musées et que Madame Catherine MONNET Conservateur du Patrimoine, est nommée Conservateur au Musée Comtesse.

Je prends maintenant les rapports. D'abord, le **DOSSIER DU MAIRE**.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

**99/1 - Séance du 14 décembre 1998 - Procès-verbal.**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1998.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté.

**99/2 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.**

**99/3 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres - Désignation des membres du Conseil Municipal - Modification.**

**99/4 - Association "Point Familles" - Conseil d'Administration - Désignation d'un membre du Conseil Municipal.**

Adoptés.

**99/5 - Caisse des Ecoles Publiques - Délégation de signature de Monsieur le Maire.**

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

**99/6 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.**

**99/14 - Commission Municipale - Composition - Modification.**

**99/50 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification.**

.../...

Il y a différentes communications, Monsieur VAILLANT, toujours sur le dossier du Maire.  
Si vous voulez bien les donner...

M. VAILLANT - Concernant l'association "Point familles", le Conseil d'Administration composé de 24 membres est réparti en deux collèges.

La Ville de Lille dispose d'un siège et nous vous proposons la candidature de Monsieur  
SULMAN.

Conseil de quartier de Wazemmes :

pour remplacer Madame Danièle LOSFELD, nous proposons Madame Carole  
CHAUVAT.

Pour remplacer Monsieur Michel SOLOCH, nous proposons Monsieur Philippe FOUR-  
NIER.

A la demande de Monsieur RICHIR, nous vous proposons des modifications dans un  
certain nombre de quartiers.

Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes :

En remplacement de Monsieur Arnaud BIENVENU, Madame Corinne BIENVENU.

Conseil de Quartier Saint-Maurice Pellevoisin :

En remplacement de Mlle Marie-Dominique MASSON : Monsieur Antoine DHENNIN

Conseil de Quartier des Bois-Blancs :

En remplacement de Monsieur Frédéric NIHOUS : Monsieur Franck VAN VEYDEWELT

Conseil de Quartier du Vieux-Lille :

En remplacement de Mlle Hélène MARTIN Mlle Sophie LE FLAMANC.

Pour ce qui concerne les commissions municipales :

Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité suite à la démission de  
Pierre de SAINTIGNON, nous proposons de le remplacer par Madame GEORGET.

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale, toujours à la suite de la démission de  
Monsieur de SAINTIGNON, nous proposons Madame GEORGET.

Voilà pour les diverses communications.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Il n'y a pas d'autres observations ? (non)

Adoptés.

.../...

Toujours lié au premier dossier, puisque nous avons maintenant ouvert le Conseil Municipal sur les différents rapports, j'ai reçu de la part de Monsieur DECOCQ une lettre dans laquelle il me dit ceci :

"Dans le dossier du Conseil Municipal du 8 mars, 60 jours après vos déclarations concernant l'association de Lille et de Lomme -dans la lettre, il est indiqué "fusion", mais je dis "association"-, aucune délibération ne concerne ce projet. Je me permets donc de vous solliciter afin de savoir si ce projet est abandonné. Et si tel n'est pas le cas, sous quelle forme et selon quel calendrier, avez-vous l'intention de soumettre ce débat au Conseil Municipal de Lille ?"

Voilà la question, il est naturel que les membres du Conseil Municipal puissent poser des questions, et il est tout aussi naturel que j'y réponde.

Si bien qu'au début de ce Conseil Municipal, je souhaite faire une communication concernant l'intercommunalité, et en particulier le projet d'association entre les communes de Lille et de Lomme.

Je vous propose d'ailleurs que cette communication soit suivie d'un débat permettant à chaque Groupe du Conseil Municipal de s'exprimer sur ces questions, s'il le souhaite. Ce débat nous permettra de préciser les positions de chacun pour la bonne information de nos concitoyens, encore qu'on aura l'occasion d'avoir d'autres réunions du Conseil pour s'entendre, et s'écouter les uns et les autres.

Comme vous le savez, ce dossier anime l'actualité de la métropole au début de cette année. Le débat s'est généralisé, un peu dans toutes les directions. Il a été parfois vif, passionné, notamment à la Communauté Urbaine. Le temps a passé, et je pense qu'il est possible aujourd'hui d'aborder ce débat avec un peu plus de sérénité.

Il nous faut donc être le plus clair possible, afin de clarifier les enjeux.

Clarifier les enjeux, c'est d'abord évoquer le projet de loi sur l'intercommunalité qui est en cours d'examen au Parlement. Le projet de Jean-Pierre CHEVENEMENT a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, il sera examiné cette semaine au sénat.

Cette réforme va permettre de créer des communautés d'agglomérations, et donne aux Communautés urbaines la possibilité d'étendre leurs compétences.

Mais le sujet qui nous concerne plus directement aujourd'hui, c'est la perspective d'une association entre les communes de Lille et de Lomme. Autant le débat sur l'intercommunalité lié au projet de loi concerne directement la Communauté Urbaine de Lille, autant l'association entre Lille et Lomme concerne Lille et Lomme uniquement.

C'est un projet entre nos deux Villes, entre les deux Maires, les deux Conseils Municipaux, et les deux populations. Tout autre qui, aujourd'hui, veut se mêler de ce débat oublie cette évidence.

Le souhait d'agrandissement de Lille n'est pas un fait nouveau. En effet, Lille s'est toujours montrée disponible pour développer des liens étroits avec ses communes voisines.

Au XIXème siècle, je le rappelle, le mouvement avait été engagé de manière autoritaire -nous étions sous l'Empire- avec Fives, Moulins, Wazemmes, et Esquermes, qui font maintenant partie de Lille.

.../...

En 1978, c'est avec Hellemmes, et l'association de nos communes, que le mouvement avait été poursuivi. L'exemple hellemmois montre que tous les avantages acquis dans le cadre de la vie administrative et associative ont été préservés et même améliorés, et vous me permettez de saluer tout particulièrement le Maire d'Hellemmes qui a apporté une contribution décisive lorsque nous avons décidé cette association et qui maintient avec moi le flambeau de cette association qui a traversé les années.

M. DEROSIER - On essaie, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire - J'ai toujours eu à l'esprit que l'association entre Lille et Hellemmes serait suivie d'autres associations, et je ne m'en suis jamais caché. Pas spécialement au cours de cet exercice, mais tout au long des années.

C'est pourquoi nous sommes toujours restés en contact avec les communes proches de Lille. Sur ce plan là, je ne révèle pas de secret, c'était une évidence pour tout le monde.

En 1991-1992, les contacts avec Lomme, Loos, Fâches-Thumesnil, Ronchin et Lezennes auraient pu aboutir. Toutefois, la conviction de tous n'était pas affirmée, de l'opposition la première, c'est le moins qu'on puisse dire, et le contexte n'était pas encore suffisamment favorable, c'est pourquoi nous avons dû remettre notre projet. Disons-le simplement, les Maires n'y étaient pas favorables à cette époque.

En octobre 1997, à l'instigation de Monsieur Bernard DEROSIER, j'ai repris cette réflexion avec un certain nombre de Maires, et Monsieur Bernard DEROSIER l'a d'ailleurs poursuivie.

Chacun convenait qu'il était nécessaire de renforcer les liens entre la ville-centre et les autres communes sans exclure de rencontrer les Maires d'autres communes telles que Lambersart, La Madeleine, Mons-en-Baroeul et Villeneuve d'Ascq. Au cours de cette rencontre, Yves DURAND exprimait la nécessité d'inscrire nos contacts dans la perspective historique de l'agrandissement de Lille. Il affirmait être prêt lui-même à agir en ce sens.

Dès lors, et de manière épisodique, de 1997 à 1998, je suis resté en contact avec lui afin d'examiner les avantages, les obstacles d'une éventuelle association entre Lille et Lomme.

Nous avons vite constaté qu'il était difficile de réaliser une association entre nos deux communes dans l'état actuel de la loi. En effet, le code des collectivités territoriales fixe à 55 sièges au maximum le nouveau Conseil Municipal qui pourrait être issu d'une association entre communes. Or, Lille compte déjà à elle seule 59 Conseillers Municipaux. La loi n'a pas tenu compte des changements intervenus en 1983 et qui ont porté de 55 à 69 sièges le nombre maximum d'un Conseil Municipal en France, hors Paris-Lyon-Marseille. Ce sont les bizarreries des lois qui, au niveau des décrets d'application, oublient de faire les correspondances.

A ce jour, l'association entre Lille et Lomme conduirait au départ de 13 conseillers municipaux lillois sur 59, et ceci dans l'ordre du tableau. Vous imaginez bien que c'était impraticable... ! Auraient été concernés 8 des 11 Conseillers d'Opposition... vous vous rendez compte... ? 3 conseillers du Front National... Monsieur BERNARD, je vois que vous rentrez dans une expectative..., et 2 membres de la majorité municipale.

Une telle décision qui aurait anéanti l'opposition n'est pas acceptable, bien sûr, je ne l'ai même pas envisagée une minute, Monsieur RICHIR, Monsieur DECOCCQ... ! Il fallait donc actualiser ces dispositions par le vote d'un amendement par le Parlement. Autrement dit on en a parlé à différentes reprises, on n'en a pas fait mystère, mais c'était impraticable parce que la loi, par une bizarrerie, n'avait pas été mise à jour.

.../...

Sur un autre point, la législation prévoit l'harmonisation des taux fiscaux des communes associées sur une période de cinq ans. Durant ce temps, l'Etat accorde une aide financière compensatoire afin d'éviter une hausse des impôts.

Compte tenu des différences qu'il peut y avoir entre les communes, il est indispensable d'avoir une disposition spéciale pour que l'Etat aide et compense puisqu'il souhaite voir se développer les associations.

Afin de faciliter l'harmonisation fiscale entre nos deux communes, le Maire de Lomme, au cours des discussions que nous avons eues et que je mentionne, souhaitait que le délai d'harmonisation des taux soit porté de cinq à douze ans. Evidemment, c'est plus facile...

Tout ceci étant examiné, le Député-maire de Lomme, Monsieur DURAND a annoncé publiquement son intention le samedi 9 janvier dernier -Madame AUBRY participait d'ailleurs à cette cérémonie qui était une cérémonie de voeux- et j'ai bien entendu accueilli avec satisfaction la proposition d'Yves DURAND d'ouvrir un dialogue sur l'association entre nos deux communes.

En effet, je crois que la nécessité de favoriser la coopération ou le regroupement intercommunal n'est plus à démontrer. A Lille, nous sommes intervenus je ne sais combien de fois, les uns et les autres, dans ce sens.

On sait que la ville de Lille souffre d'un lourd handicap pour jouer son rôle de métropole régionale avec son étroitesse géographique, et d'ailleurs, Monsieur DILIGENT dans une page de Nord-Eclair rappelle qu'on peut comprendre qu'il y ait une nécessité pour Lille de s'agrandir.

Lille est la plus petite des grandes villes, 2.000 hectares, 2.540 hectares avec Hellemmes, soit une superficie plus de dix fois inférieure à celle de Marseille, et même inférieure à celle de Villeneuve d'Ascq.

Lille est aussi la grande ville qui pèse le moins dans son agglomération, 18% de l'agglomération lilloise contre 65% pour Marseille, 33% pour Lyon, 55% pour Toulouse, 65% pour Strasbourg et 49% pour Nantes.

Toutes les autres grandes villes sont les villes centres avec, autour, un certain nombre de communes. Pour la métropole lilloise, il en est autrement, Lille est beaucoup plus étroite par rapport à l'ensemble de la métropole millionnaire.

Parallèlement à cela, les limites territoriales de nos villes de Lille et de Lomme sont pour le moins ténues. Il existe une unité de mentalité, de traditions, de manière de vivre de ces populations. Il y a toute une histoire d'ailleurs qui nous réunit.

L'association de communes est tout à fait adaptée à la volonté de rapprochement de nos deux villes. Il faut d'ailleurs rappeler qu'elle a été utilisée plus qu'on ne le pense depuis la loi de 1971. En effet, plus de 2.200 communes françaises ont fusionné ou se sont associées depuis trente ans en formant 900 communes nouvelles.

En effet, il y a la fusion et il y a l'association. Il n'a jamais été question de fusion, mais toujours d'association entre Lille et Lomme.

De plus, l'association permet de donner à la Ville de Lille agrandie une dimension, une autorité, un prestige qui en feront une capitale encore plus forte. On rentrera dans les dix premières villes de France. On n'y est pas pour l'instant. Et c'est bien l'enjeu qui doit nous guider si nous voulons poursuivre avec dynamisme la mutation et le développement de la métropole et de la région.

.../...

L'association permet en outre le maintien des autorités locales proches des habitants. Ce qui ne porte nullement atteinte aux rapports privilégiés qu'entretiennent les citoyens avec leur Maire et les autorités municipales.

Nous avons su démontrer par le mouvement de décentralisation développé depuis 1976 à quel point nous étions attentifs à l'épanouissement de la démocratie locale. Et on s'en est encore aperçu avec le dernier classement auquel j'ai fait allusion tout à l'heure.

Rien ne s'oppose donc à ce que notre ville engage avec Lomme, qui le demande, la procédure d'association.

Cette procédure, vous la connaissez, je réponds à votre question, Monsieur DECOQC.

Tout d'abord, les Maires des villes intéressées doivent prendre l'initiative de soumettre à leurs Conseils municipaux un projet d'association s'appuyant sur un projet de convention qui liera nos deux communes.

Avant cela, il est évidemment nécessaire de rédiger ce projet de convention. Ce travail de rédaction du projet revient aux maires concernés. En accord avec Monsieur DURAND, nous avons choisi de mettre sur pied une commission paritaire consultative entre nos deux communes.

Les travaux de cette commission permettront d'associer plus largement nos collègues à la rédaction de ce projet et cette commission pourrait être installée lors du prochain Conseil Municipal, c'est-à-dire le 10 mai.

En tout état de cause, il faudra attendre la confirmation du vote des amendements dont j'ai parlé tout à l'heure et qui ont été adoptés en première lecture à l'Assemblée Nationale. En effet, la loi est corrigée, et la proposition du Ministre de l'Intérieur est d'accepter nos amendements pour mettre fin aux bizarreries que j'ai mentionnées.

Ce qui portera le nombre de sièges du nouveau Conseil Municipal de 55 à 69.

Celui qui permet d'étaler l'harmonisation fiscale entre les villes associées de cinq à douze ans, le Ministre l'a accepté, le Gouvernement aussi, et l'Assemblée Nationale, en première lecture, l'a voté.

Il faut que nous tenions compte de ces différentes étapes qui pourraient nous mener vers le mois de juin, dernière limite septembre, pour une promulgation de la loi. Il faut donc bien entendu attendre la promulgation de la loi.

J'ai la conviction que ce projet d'association va aboutir. Je pense qu'il est favorable autant à Lille qu'à Lomme. J'ai pu mesurer l'accueil favorable de cette idée en particulier dans la presse.

Le Maire de Lomme fait un travail important pour expliquer ses intentions aux Lommois.

En ce qui concerne les Lillois et les Hellemmois, ceux-ci savent bien que ce projet va dans le sens de l'histoire de notre ville. Cela fait vingt ans qu'on en parle. Vingt ans que, finalement, bon gré, mal gré, -on peut comprendre les réticences des uns, les hésitations des autres-, tout va dans le sens de l'histoire. Et ce n'est pas à Lille qu'on peut rencontrer beaucoup de résistance à ce mouvement historique qui est vraiment le sien. Les Lillois sentent ce mouvement. Cela fait un siècle qu'il a été mis en place, je le rappelais tout à l'heure.

.../...

Alors, je crois que ce sera un grand pas en avant pour agrandir notre ville, et surtout pour donner un sens à cette ville de Lille. On parle de sa métamorphose, on parle de sa place, elle rentrera dans le groupe des dix plus grandes villes de France, et surtout, elle facilitera l'animation de la métropole, métropole qui restera, elle, à un million d'habitants, avec ses 87 communes.

Il n'y a vraiment pas matière à débats passionnés autour de cela, mais simplement à se laisser conduire, même pas par les Maires ou les Conseils municipaux, mais par le fil de l'histoire.

Je crois que ce serait une faute que de laisser passer cette opportunité, et je veux en remercier le Maire de Lomme. C'est beaucoup plus difficile pour lui que pour le Maire de Lille, je le conçois tout à fait, c'est pourquoi j'apprécie beaucoup sa démarche.

Voilà, je crois, Monsieur DECOCQ, avoir répondu à la fois sur l'intérêt, sur la perspective, vous avoir dit les raisons pour lesquelles cela ne pouvait pas se faire avant. Avec la loi nouvelle, c'est maintenant possible, et l'intégration financière pourra se faire dans de bonnes conditions. Je suis très attentif à cela car c'est très important pour la commune de Lomme.

Nous aurons ensemble à dire ce que nous voulons faire. Lorsque nous nous sommes associés avec Hellemmes, bien entendu, on a pris des dispositions en ce qui concerne les investissements, vous vous en souvenez, Monsieur le Maire... ? On a fait comme pour un mariage, il y a eu la dot de la mariée... Et je pense que le Conseil Municipal de Lille acceptera d'ouvrir des perspectives sur ce plan-là. Mais c'est une autre discussion. Nous n'y sommes pas. Une commission sera mise en place le 10 mai, tous ceux qui voudront y participer seront associés. Nous en discuterons les uns et les autres, et nous ferons une proposition au Conseil Municipal.

Un jour viendra où les deux Conseils Municipaux auront à se prononcer. Ils devront le faire de façon concordante par une décision conforme qui soit la même aussi bien à Lomme qu'à Lille. Et quand tout cela sera fini, on sera à quelques encablures des élections municipales, et je pense que le suffrage universel, aussi bien à Lille qu'à Lomme, s'exercera. Il confirmera ou infirmera, mais j'ai tout lieu de penser qu'il confirmera et une page de Lille nouvelle aura été ouverte grâce, mes chers collègues, je l'espère, à votre collaboration.

Monsieur DECOCQ, vous avez la parole.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, je vous remercie de ces éclaircissements et d'avoir pour la première fois au Conseil Municipal installé le paysage. Le débat est effectivement important et très intéressant. Il ne peut pas s'improviser et il n'est donc pas dans l'intention de mes amis ni de moi-même ce soir d'improviser ce débat.

Je voudrais simplement, par respect pour votre propre analyse et pour mes collègues, vous donner tout de suite les deux axes sur lesquels nous nous positionnons actuellement. Vous les connaissez mais je veux les rappeler simplement pour mes collègues du Conseil Municipal.

Bien sûr, ce projet de fusion-association a une double résonance. Vous savez qu'il a une résonance métropolitaine forte, vous l'avez d'ailleurs évoquée, et ce débat s'est installé à la Communauté Urbaine. Il n'est pas terminé.

Vous connaissez notre point de vue. Nous estimons qu'il ne s'agit pas en l'occurrence, comme vous sembliez primitivement le regretter, d'une incursion de la Communauté Urbaine dans la vie et dans la souveraineté des communes, mais je crois qu'on peut légitimement, en 1999, considérer que ce projet constitue une incursion dans la vie métropolitaine.

.../...

Vous savez que nous sommes d'accord pour aller à la métropolisation, que celle-ci suppose plusieurs éléments et notamment un élément désormais célèbre qui s'appelle le consensus, on ne fait rien sans cette confiance politique. Nous vous avons développé en Communauté Urbaine, en Bureau tout au moins -et je pense que nous le referons lors d'une prochaine séance- l'analyse que nous faisons et qui est la suivante.

Nous sommes pour la métropolisation et nous pensions que nous y allions par la voie de l'intercommunalité. Il nous semble -et c'est une différence à ce jour d'opinion entre vous et nous- que ce projet de fusion est un renversement ou un changement de ligne pour aller à la métropolisation.

Voilà donc le débat actuellement à la Communauté Urbaine, pour le réduire un peu.

S'agissant de la résonance purement lilloise et lommoise, je crois que là ce n'est pas non plus un scoop ni un secret, au-delà des raisons et des analyses de fond de l'intérêt relatif des uns et des autres de le faire, notre point de vue est qu'il faut que ce débat se déroule dans toute sa plénitude démocratique.

Nous pensons -nous l'avons déjà recommandé et en tout cas nous vous le disons ce soir que ce débat ne peut pas se limiter, même s'il est parfaitement légal, à la stricte enceinte des Conseils Municipaux respectifs mais qu'il doit faire l'objet d'une consultation de la population.

Vous dites à l'instant, et je connais bien ce point de vue, Monsieur le Maire, que la population sera consultée puisqu'il y aura des élections immédiatement après, mais après que le projet aura abouti, c'est une consultation qui ne pourrait intervenir qu'a posteriori.

Nous souhaitons simplement que la consultation ait lieu avant, sous forme d'un référendum, ou que ce projet soit reporté après les élections municipales et qu'il soit contenu dans les programmes de chacun des candidats, et naturellement que la population puisse s'exprimer.

Voilà, j'en ai terminé. Nous n'ouvrons pas totalement le débat aujourd'hui, vous nous le promettez pour une autre séance. Il aura lieu. Je crois sincèrement qu'il aura lieu sereinement parce que c'est un vrai débat important et que nous pouvons avoir des points de vue différents.

Bien sûr, nous ne vous avons pas caché que cette fusion Lille-Lomme nous privait sans doute pour longtemps d'une alternance démocratique, mais bon, c'est la vie. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DECOCQ.

Monsieur Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, deux éléments de réflexion sur cette question et sur la forme avec laquelle elle vient d'être abordée.

Premier élément. Il faut différencier la nature des débats, sauf à vouloir masquer les raisons pour lesquelles on souhaite mener un combat. Différencier ce qui est de la nature de la mise en place de Communauté Urbaine où cela n'existe pas, de Communauté d'Agglomérations, de Communauté de Communes, qui est un débat structurant, pas seulement au niveau national mais également au niveau européen. Débat qui mérite, lui, sinon à être différé -sur ce plan, nous nous associons à la position du Président de la Communauté Urbaine sur cette question, nous pensons que ce

.../...

n'est pas d'actualité-, là, il y a une vraie réflexion, qu'elle soit sociologique, économique, liée à la mondialisation également. Toutes les grosses agglomérations mondiales sont en crise et sur fond de crise générale, économique, financière et sociale.

La nature des réponses qui sont en train d'émerger montre que ce qui était unipolaire dans de grandes agglomérations, Sao Paulo, Rio, New Delhi, Kobé, bref, je ne vais pas faire le tour de la planète, montre qu'il y a perversion par le nombre dans une agglomération où on n'arrive plus à identifier les facteurs de développement et de continuité d'accroissement des résultats sociaux liés à ce développement, qu'on ne les maîtrise plus et qu'il y a des marches arrière.

C'est un vrai débat. La problématique de ces grandes agglomérations est de dire « actuellement, je fais marche arrière et je réinvente des situations de multipolarité à l'intérieur de l'agglomération ».

Nous avons la chance historique, dans la nôtre, d'avoir une multipolarité. Il faut la favoriser dans le cadre du développement de l'agglomération et des plans d'agglomération. Il ne s'agit pas de rechercher le consensus. Je suis plutôt un homme de compromis qu'un homme de consensus. Le consensus admet de quitter ce que nous sommes sur le fond. C'est une stérilisation de l'idée. Je préfère conserver la mienne, trouver les chemins et la partition de ce qui peut être mis en commun en gardant mon identité. Ce qui est vrai pour moi-même, je suppose que cela peut être vrai pour des collectivités. J'ai la prétention de dire « essayons de trouver les compromis nécessaires plutôt que de rechercher des consensus stérilisants », qui ne sont qu'une image hologrammique lorsqu'on dit qu'il y a un consensus mais ce n'est jamais sur le réel. Je préfère qu'on touche au réel.

Si on veut conserver cette multipolarité à l'intérieur de l'agglomération, la problématique, c'est quand même Lille. Le développement intrinsèque de Tourcoing en terme de polarité, il l'a géographiquement pour le troisième millénaire.

Le versant de Roubaix-Wattrelos, ils l'ont intrinsèquement.

Il y a un problème réel historique de Lille par rapport à sa géographie, ses frontières. La seule solution d'intégrer l'idée de la continuité de la multipolarité et du rôle de Lille, c'est d'admettre que cela se fasse par l'association et l'adhésion de communes qui sont à côté pour dire qu'on a un projet commun.

Lorsqu'il y a ce type de proposition, la réponse, en ce qui nous concerne, est favorable, elle est positive. Nous sommes interpellés de la part de celui qui veut adhérer à un projet qui est commun en ce qui concerne Lille parce que c'est sa seule solution de développement et d'inscription dans le troisième millénaire. Donc, nous sommes réalistes, nous prenons en compte ces propositions d'adhésion.

Deuxième élément. Problème de procédure et de méthodologie. Sur ces questions, il faut faire attention.

Vous ne pouvez pas nous dire, qui plus est, puisque nous avons une longue vie commune Opposition et Majorité Plurielle à Lille, que vous avez vécu avec des Communistes qui ne faisaient pas attention à la démocratie ou alors c'est que vous étiez aveugles ou sourds, ce qui n'est pas le cas. Attention entre démocratie et démocratisation.

C'est quoi la notion d'un référendum ?

.../...

Il s'agit d'une transformation historique sur un moment historique qui pose des problèmes de contenu, d'adhésion, de diversification et de complémentarité. En gros, pour aller vite, de complexité de la situation pour l'appréhender. Il faut un débat démocratique, c'est-à-dire aller voir les gens, dans les quartiers, montrer ce que cela touche au réel, qu'est-ce que cela va transformer dans le réel, discuter avec eux, leur faire appréhender, avoir les temps de retour et mettre en oeuvre la construction du projet qui est commun. Ce qui amène l'adhésion et la construction de la réponse collective pour une association. C'est le fondement même de ce qui est dans le contenu de « association ». C'est un contenu et un projet.

Il faut donc mettre le temps. La démocratie exige le temps de la mise en oeuvre pour permettre d'appréhender le réel et d'intervenir sur lui.

Certes, vous pouvez préférer le virtuel. Le côté référendaire et le côté immédiat, c'est bien, cela fait plaisir, mais cela ne répond pas sur le fond, ni aux objectifs des gens dans leur développement, ni aux résultats de ce qu'il y aura après. Il faut les rendre acteurs, décideurs. C'est pour cela que nous, nous sommes pour que cela se passe dans cette période jusqu'à la période des élections municipales, sur une construction constante, élaborée, avec les populations, dans les quartiers, en alternative, pas seulement des questions et des réponses, mais des projets avec des sensibilités différentes, y compris pour Lille. Nous ne sommes pas dominateurs, nous sommes capables de recevoir, d'entendre, d'écouter, d'avoir des avis différents, y compris d'un quartier dans Lomme qui ne dit pas la même chose que nous sur les problèmes de développement. Comment peut-on nous associer dans la réponse ? Il faut la construire ensemble sinon ce n'est pas une association.

Il faut mettre le temps et les efforts nécessaires pour pouvoir y arriver. C'est pour cela que nous sommes d'accord avec cette méthode et cette procédure qui sont préconisées. Il nous semble dangereux de tomber dans le démocratisme, sous prétexte de précipitation, d'effet médiatique et de marketing politique.

C'est pour cela que je note d'ailleurs votre silence sur l'autre question qui est de toucher les agglomérations sur la taxe professionnelle et la répartition égalitaire. Les Communistes là-dessus sont très tranquilles. Tout ce qui va dans le sens de l'égalité et qui ne correspond pas actuellement à une situation égalitaire, nous sommes pour. Comment cela va-t-il se faire ? On ne le sait pas. Je comprends que la Droite soit plus muette sur cette question.

Attendez, je suis pour la démocratie mais pas quand il s'agit de répartir les richesses. Les richesses, quand je suis riche, je les garde, que les pauvres restent pauvres et que les riches continuent à s'enrichir, et c'est une bonne vertu de la démocratie, il faut que cela continue comme cela. Il faudrait équilibrer. C'est une vraie question de fond sur les agglomérations. Il faudra la traiter. Ce n'est pas le problème de l'association de Lomme avec Lille. Je note que vous êtes silencieux là-dessus.

Sur l'association de Lomme avec Lille, c'est un problème d'adhésion de projets, de communauté d'intérêts, de complémentarité, d'échanges, de développement, et il faut laisser le soin aux acteurs essentiels que sont les Lommois de pouvoir y répondre dans le cadre d'un débat clair, avec des charges précisées, des engagements clairs, précis, qui pourront être tenus.

Sur ce plan, je ne dis rien d'autre par rapport à la Ville associée d'Hellemmes puisque le Maire Délégué est là. Nous avons une longue expérience, une pédagogie. Ce que je retiens, c'est que la loi nous offre ce que nous n'avons pas pu obtenir à cette époque, c'est l'intégration fiscale sur les 12 années. Les mesures qui ont été prises à l'époque contre le projet d'association étaient l'obligation sur un plan restreint des 5 ans d'amener à l'intégration fiscale.

.../...

Si nous obtenons en plus la capacité de cette intégration sur les 12 ans, il est évident que cela ne pose plus les questions dans les mêmes termes et que nous sommes favorables à cette situation.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous ressentons actuellement au niveau de ce débat.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Très brièvement, Monsieur le Maire, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites, et en reprenant le ton de la responsabilité qui a été aussi celui de Monsieur DECOCQ.

Première remarque. Pourquoi opposer, Monsieur DECOCQ, deux démarches qui sont complémentaires, c'est-à-dire à la fois la nécessité de renforcer la ville-centre tout en développant le pouvoir communautaire ? Je pense que ce sont les deux facettes d'une même démarche et qui visent à accroître la cohésion et, au-delà de la cohésion, le rayonnement de la métropole.

Et si on le souhaite, c'est parce qu'on sait bien qu'au-delà du rayonnement, ce sont des emplois, très concrètement, que l'on peut attirer.

Il ne faut pas opposer les deux démarches, ce sont les deux faces d'une même démarche. Je veux insister là-dessus.

Avec quelques autres collègues du Conseil Municipal -je pense en particulier à Bernard DEROSIER et à Bernard ROMAN-, j'ai connu l'époque à la Communauté Urbaine de Lille où le climat n'était pas celui que nous connaissons et où, en réalité, c'étaient les villes moyennes qui s'alliaient avec les petites villes pour contrer les projets des grandes villes. On a l'impression aujourd'hui que c'est de la préhistoire, ce n'est pourtant pas si ancien que cela.

Donc, je pense que le bon fonctionnement de la Communauté doit beaucoup à la personnalité de son Président, de Pierre MAUROY. Pour bien faire fonctionner la Communauté, il y a besoin d'une ville-centre qui se renforce, cela est complètement indispensable.

Le fait de permettre à Lille de passer au-delà de la barre des 200. 000 habitants, même si ce n'est pas suffisant, et même si je pense que, à terme, le problème se posera à nouveau, c'est déjà une avancée très sensible.

Deuxième remarque sur le plan communautaire et le consensus communautaire. En quoi l'alliance de Lille et de Lomme modifie-t-elle l'équilibre politique en terme de population, en terme de territoire à la Communauté Urbaine ?

Ce sont, sur le plan politique, deux communes socialistes qui s'allient et je crois qu'à l'arrivée, cela donne même un siège en moins.

Sur le plan de la population, on passe de 18 à 21%.

Sur le plan des territoires, on passe dans les mêmes proportions de 2.400 à 3.000 hectares, même si là les choses sont plus sensibles.

Donc, cela ne modifie pas l'équilibre communautaire et je ne vois pas en quoi cela remettrait en cause le consensus communautaire.

.../...

J'ai d'ailleurs été très frappé que dans le débat à la Communauté, ce ne soit pas pour l'essentiel l'Opposition lilloise ou roubaisienne qui se soit exprimée, mais bien un certain nombre d'élus des communes à côté, comme s'ils avaient des arrière-pensées politiques et électorales qu'ils nous présupposaient.

Dernière remarque et j'en aurai fini, Monsieur le Maire. Sur le plan de la démocratie, très honnêtement, vous le savez bien, le référendum aujourd'hui c'est l'argument de ceux qui veulent que rien ne bouge. S'il y a 30 ans, on avait fait un référendum au niveau de la Communauté, la réponse eût été massivement « non ». D'ailleurs, Monsieur VIGNOBLE l'a dit clairement : « Organisons un référendum puisque les gens sont contre ». Il l'a dit aussi clairement que cela.

Je pense que les élus n'ont pas uniquement à suivre les populations mais qu'ils ont également à montrer le chemin. Et je crois que ce qu'on essaie de faire dans une perspective globale d'accession de cette métropole à la dimension européenne parce que c'est la condition de l'emploi, parce que c'est la condition pour permettre à tout un certain nombre de nos concitoyens qui sont dans la difficulté de s'en sortir, je pense que cette problématique mérite que les élus se mouillent un peu et au besoin sachent dire à leurs concitoyens quelle est la bonne direction, même si bien entendu, lors des élections municipales, ils viennent au besoin sanctionner.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, vous m'avez posé une question. Je crois que j'y ai répondu. Les Conseillers se sont exprimés. On se retrouvera dans les conditions que je vous ai précisées. On travaillera ensemble, j'imagine dans cette commission qu'il faudra mettre en place. En tout cas, vous en déciderez.

Je passe au point suivant qui, pour moi, est un peu difficile, je le dis avec un peu de regret puisqu'un membre de notre Conseil Municipal, notre ami Farid SELLANI, lors d'une émission de télévision, -c'était "Direct" sur France 2-, a mis en cause la politique nationale et locale de Madame AUBRY.

Vous connaissez à la fois l'appréciation que je peux porter sur la politique locale et nationale de Martine AUBRY et les liens personnels très amicaux que j'ai avec elle mais là n'est pas le problème.

Le problème est qu'un Conseil Municipal est une assemblée politique. Nous sommes une Majorité et il y a une Opposition. Ceux qui sont dans la Majorité l'ont librement choisi, ceux qui sont dans l'Opposition l'ont choisi aussi. Il y a un certain nombre de règles du jeu, sinon, nous ne sommes plus... enfin, nous sommes toujours en République mais on ne fait pas les choses comme elles doivent être faites.

En tout cas, en ce qui me concerne comme Maire, il y a le Groupe Socialiste, le Groupe Communiste, Radical, le Groupe des Personnalités. Je pense que ceux qui sont dans la Majorité de ce Conseil Municipal ont une attitude qui respecte notre engagement et que ceux qui ne respectent pas cet engagement ont des idées derrière la tête, c'est qu'ils en ont assez ... Ils en ont le droit mais, dans ce cas, il ne faut pas qu'ils me demandent de leur donner une délégation. S'ils se sentent mal dans la majorité, tout simplement, ils décident de reprendre leur liberté. Cela, c'est la démocratie.

Si bien que, Monsieur Farid SELLANI, je vous ai demandé de voir votre Groupe, le Groupe des Personnalités, vous avez vu Monsieur FALISE. J'ai ensuite eu une discussion avec lui. Vous avez vu Monsieur Bernard MASSET, longuement. Vous vous êtes expliqué. Et puis, je vous ai vu. Je vous ai dit deux choses.

.../...

Je ne suis pas le Maire d'une ville où on retire les délégations pour six mois, où on les redonne après, etc... Le Conseil Municipal, ce n'est pas un tribunal. Je travaille avec vous. J'ai veillé à donner une délégation à tous ceux qui sont membres de cette Majorité. Je viens encore de le faire tout à l'heure. Nous travaillons pour la Ville mais je le fais avec des Conseillers Municipaux qui veulent servir la Ville et qui acceptent le projet, c'est notre politique.

On s'est engagé, on s'est présenté ensemble devant le corps électoral, devant la population lilloise. Elle nous a élus, nous avons le devoir d'être ensemble pour le projet que nous avons proposé, d'aller ainsi jusqu'à la fin de notre mandat, et ensuite de dire aux Lillois et aux Lilloises « voilà ce que nous avons fait ».

Alors, si en cours de route on s'amuse à faire des zigzags, en disant « je suis de la Majorité mais je critique les membres de la Majorité », et ce, d'autant plus injustement que chacun sait la place que tient Martine AUBRY sur le plan national et l'action qu'elle mène, en particulier sur le plan social et ici pour la ville.

J'ai donc demandé à Monsieur Farid SELLANI de s'exprimer publiquement. Je veux savoir où vous en êtes. Quel est votre engagement pour demain ? Quel est votre positionnement vis-à-vis de notre Majorité municipale, vis-à-vis de votre Groupe ? Quel est vraiment le sens de cette mise en cause qui a été la vôtre lors de cette émission de télévision ? Et ce n'était pas anodin, c'était "Direct" sur France 2, une émission nationale.

J'ai dit que je ne pouvais pas l'accepter et que si aujourd'hui vous n'apportiez pas une position claire et nette, j'en tirerais les conséquences. Je ne vais pas faire un coup de théâtre ici au beau milieu du Conseil Municipal. Mais si vous vous remettez au travail, si vous nous dites ce qu'on attend de vous ...

Je voudrais vous dire que ce n'est pas une obligation d'être au Conseil Municipal, ce n'est pas, une obligation d'être avec nous, vous êtes libre. C'est cela qui fait la richesse de votre engagement.

Mais si vous vous accordez des petites libertés en critiquant les uns et les autres, si en définitive vous agissez avec la certitude qu'on vous retrouvera, avant même les prochaines élections, hostile à ce que nous avons, fait ensemble, ce n'est vraiment pas la peine de persévérer dans cette voie. Mieux vaut nous dire aujourd'hui quelles sont vos intentions et nous en tirerons les uns et les autres les conséquences. Nous sommes libres. Et en toute liberté. C'est une façon de bafouer cette liberté que de se dire engagé et de ne pas suivre l'engagement.

Monsieur SELLANI.

M.SELLANI - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Mesdames et Messieurs, suite à une récente rencontre franche et fructueuse avec Monsieur le Sénateur Maire, je voulais aujourd'hui clarifier certaines interprétations concernant mes récentes déclarations à la presse.

Certains articles, reposant soi-disant sur certaines de mes déclarations, critiquent le travail municipal de Madame la Ministre et Première Adjointe au Maire, Martine AUBRY.

J'ai infiniment trop de respect et d'admiration pour son combat au niveau municipal et national pour m'immiscer comme un zéléateur de mécontentement. Jamais je n'ai voulu citer de tels propos.

.../...

En revanche, de par mes déclarations, j'ai effectivement envoyé un message, un message fort mais essentiellement constructif.

Dès 1995, je me suis engagé aux cotés de la Majorité municipale avec non seulement un projet fait de résolutions mais surtout avec des convictions chevillées au corps. Et si j'avais voulu qu'une seule chose soit retenue dans ces articles de presse, ce sont mes convictions de mes passions.

Comme vous le savez, je suis représentatif d'une France notamment issue de l'immigration et à ce titre je suis pour nombre de communautés de quartiers dits sensibles un symbole qui doit servir de caisse de résonance en vue d'une reconnaissance des droits civiques.

Certains leaders d'opinion de ces communautés m'ont exposé des demandes et des requêtes forgées autour d'impatiences et de frustrations. J'ai répondu favorablement à leurs appels. Pourquoi ?

Parce que j'adhère à leurs sollicitations et à leurs demandes d'équité sociale.

Aurais-je dû faire le dos rond et laisser leurs demandes insatisfaites ?

Ce n'est pas dans mon tempérament.

Alors, oui, j'ai fait caisse de résonance médiatique. D'autres journalistes m'ont alors demandé de décrypter la politique sociale des quartiers. En conséquence de quoi, certains journalistes ont cru déceler dans mes propos une attaque unilatérale de la politique sociale défendue par Madame la Ministre Martine AUBRY.

Je regrette profondément la remise en cause via certains propos détournés de leur contexte de Martine AUBRY et de son exemplaire travail.

Je veux aussi rendre hommage à d'autres organes de presse qui, grâce, à certains de leurs journalistes, ont fait un remarquable travail d'investigation dans lequel je reconnais l'intégrité de mes propos. J'affirme haut et fort que mes déclarations n'avaient qu'un but, celui de rappeler l'existence et la défense des communautés à certains droits et à une justice égale pour tous.

C'est au nom de certains principes tels que la solidarité et la justice que j'ai fait émanation d'un certain combat au sein de la presse. Ce n'est pas du lobbying que je veux faire. Non, ce n'est pas en vertu de mon appartenance à une immigration et de mon appartenance à ces banlieues dont je suis issu que j'ai voulu monter au créneau.

Non, je suis et je reste un homme politique pour qui conviction politique rime avec combat et reconnaissance égalitaire des droits. Voilà le seul message à faire passer.

Et c'est dans cette harmonie comme Monsieur le Maire me l'a signifié que je désire travailler avec vous au mieux de nos engagements.

Voilà le premier point sur lequel portent mes rectificatifs.

Une seconde interprétation médiatique a eu trait à la délégation que je préside : d'une part, l'aide aux projets associatifs et, d'autre part, le Comité Lillois d'Aide aux Projets.

Là aussi, on m'a prêté des allégations médiatiques tirées de leur contexte.

.../...

Ces aides municipales sont très importantes pour le tissu culturel, social et économique de notre ville. Néanmoins, j'ai sollicité à plusieurs reprises auprès des différentes instances de la Ville un accroissement des moyens financiers et techniques.

Je n'ai hélas jamais pu faire évoluer ma délégation comme je le souhaitais.

Auprès des populations avec lesquelles je m'étais engagé, j'avais assuré une amélioration. Pour mener ce combat, j'avais nécessité d'avoir plus de moyens. Mes récentes déclarations n'ont fait que traduire mon impuissance à faire évoluer les choses.

Est-ce une faute que de vouloir faire écho aux sollicitations des personnes qui nous ont fait confiance ? Je ne le pense pas.

Mon souci est de faire partie intégrante de la Majorité municipale.

Mon souci est d'oeuvrer au bon fonctionnement de ma délégation dont Monsieur le Maire m'a, en confiance, délégué la direction.

Je suis heureux de vous dire que prochainement un bilan va être fait sur la délégation que je préside. Ce bilan saura, j'en ai le souhait, dégager des axes de perfectionnement dont le seul but sera d'être au plus près des demandes de la population.

Je conclurai par deux réflexions.

D'abord, si certaines de mes déclarations amplifiées par les médias ont été si fortes, mettez-les sur le compte de ma jeunesse et de la passion politique qui m'anime.

Si erreur de ma part il y a, c'est uniquement par souci de réparer des injustices criantes.

Ensuite, je serai toujours, au-delà même de mon mandat de Conseiller, le garant d'une intégrité vis-à-vis d'une politique et d'une justice sociales que j'avais déjà défendues en 1995 et que je persiste encore à défendre aujourd'hui.

Je continuerai à apporter ma pierre aux avancées de la Politique de la Ville et je continue à vouloir travailler à vos côtés.

Je continuerai à honorer mes engagements auprès des populations et auprès des leaders d'opinion qui m'ont fait confiance.

Je me battrai et je me battrai encore pour des idéaux aux côtés des représentants d'une certaine société civile. Croyez-moi, nous avons tous tout à gagner à défendre les énergies et à écouter les personnes qui nous ont donné leur confiance.

Merci.

Monsieur le Maire - Bien. On vous a entendu. Chacun pourra apprécier, moi également.

Je donne maintenant la parole à Madame AUBRY sur ses dossiers.

Auparavant, il y a un petit film.

.../...

(projection du film)

Madame AUBRY.

Chemise n°3

Rapporteur : Madame AUBRY  
Première Adjointe au Maire

### ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

99/12 - Participation au fonctionnement d'un Centre de développement de projets - Avenant financier à la convention entre la F.U.P.L., la C.C.I.-L.M et la Ville de Lille - Subvention.

Adopté.

### POLITIQUE DE LA VILLE

99/13 - Contrat de Ville - Politique de la Ville - Programme 1999 - Adoption.

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens aujourd'hui pour vous présenter comme chaque année à peu près à la même époque, les éléments et les objectifs de la programmation 1999 du Contrat de Ville, sachant que nous ne délibérerons aujourd'hui que sur le volet fonctionnement de ce Contrat de Ville, la partie investissement sera présentée lors du prochain Conseil Municipal en mai.

Comme ce petit film vient de vous le montrer, nous sommes arrivés à une période charnière de la Politique de la Ville puisque nous préparons la nouvelle génération des Contrats de Ville qui prendra effet en l'an 2000. Donc, la présentation cette année vise déjà à rentrer dans la logique qui vous est proposée, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une politique recentrée sur les quartiers refermés sur eux-mêmes, on a un projet beaucoup plus large sur la ville, beaucoup plus cohérent mettant l'accent notamment sur les liens entre les quartiers et le centre-ville, entre les quartiers eux-mêmes, ce qui n'empêche pas évidemment que les moyens financiers et que l'énergie que nous pouvons avoir sont localisés vers les quartiers qui en ont le plus besoin.

Je voudrais vous rappeler que nous sommes dans un contexte que nous ne connaissons pas encore, la D.S.U., que nous sommes dans un contexte où le budget du Ministère de la Ville a augmenté de 32%, où nous essayons de simplifier un certain nombre de procédures, d'accélérer le versement des subventions, mettant en place des chèques associatifs, mettant en place un dossier unique et des procédures de paiement simplifiées qui devraient arranger les relations que nous avons avec les associations. Enfin, l'Etat mettra en place de nouvelles méthodes d'élaboration du Contrat de Ville qui s'appuieront notamment, mais à Lille, nous y sommes habitués, nous l'avons vu avec les réunions que tenaient à la fois Caroline CHARLES et Martine FILLEUL dans ce film, sur la participation des habitants.

Je rentre tout de suite dans la présentation générale de cette programmation 1999. Elle est, je viens de le dire, née de la consultation des habitants. Elle a été débattue en Commission Locale de Développement et dans les commissions thématiques qui ont eu lieu dans les quartiers. Là-dessus, rien de nouveau, même si dans notre ville cela ne se passe pas toujours comme cela.

.../...

Ce qui est neuf en revanche c'est la présentation de la programmation, non pas par quartier, mais par champ d'action, ce qui encore une fois n'enlève rien à la cohérence que doit porter chaque quartier, que le Président du Conseil de Quartier porte, mais permet véritablement d'avoir un projet global sur l'ensemble de la ville et de sortir du zonage. Nous avons tous dit à un moment ce que nous pensions des zones. Personne ne veut habiter une zone, chacun veut habiter un quartier dans une ville et c'est bien cette logique qui est à la base des Contrats de Ville.

La programmation 1999 est organisée autour des six champs d'action les plus importants.

Quelques mots tout d'abord globalement.

Le volet fonctionnement du Contrat de Ville représentera 43,6 M.F. au total, soit 2% de plus que l'année dernière.

La Ville de Lille mobilisera 12,5 M.F., comme l'Etat et la Région, enfin, nous l'espérons en tout cas, et les autres partenaires apporteront 18 M.F. L'augmentation pour la Ville est de 2% aussi comme pour l'ensemble du budget de cette politique des quartiers.

182 actions sont proposées, réparties dans les six champs d'action qui seront engagés dans les six quartiers.

Je voudrais rappeler que pour 1998, 151 actions avaient été programmées, que 140 ont été réalisées et quelques autres en plus qui n'avaient pas été programmées. Nous aurons un bilan d'ensemble lorsque nous présenterons le programme d'investissement.

Sur le premier champ, le champ « culture », il y a 51 actions qui représentent 2, 5 M.F. pour la part Ville et 2,5 M.F. pour la part Etat/Région.

Ces actions visent à redonner une place dans la cité à ceux qui en sont exclus, c'est surtout cela, et un accès à la culture. Je commence volontairement par ce dossier car je pense que, dans le domaine culturel, nous voyons bien qu'il y a souvent des inégalités parfaitement criantes entre les centres-villes et les quartiers en difficultés.

Des actions comme celles menées par le Théâtre du Prato à Moulins, l'ouverture d'un atelier d'écriture rap à Fives, la mise en place d'ateliers multimédias, sont autant de moyens qui favorisent cet accès à la culture pour tous, tout en recréant du lien social dans les quartiers.

Le champ « développement économique, emploi, insertion » rassemble 26 actions sur un budget de près de 2 M.F. pour la part Ville et 1,7 M.F. pour la part Etat/Région.

Notre volonté est ici de mobiliser les acteurs économiques, commerçants et artisans, autour d'un projet d'animation de quartier comme cela a déjà été le cas à Moulins.

Il s'agit par ailleurs de rapprocher le service public de l'emploi des habitants des quartiers, grâce par exemple à l'installation d'une maison de l'emploi et de la formation comme cela a été fait au Faubourg de Béthune, mais il s'agit surtout d'essayer de convaincre des entreprises, non seulement d'embaucher, mais le rôle que nous avons vu des agents de médiation économique qui vont rencontrer les commerçants et les artisans pour voir quels sont leurs besoins d'embauche et pour les aider à recruter me paraît aller dans ce sens.

.../...

Tout comme l'action qui est menée par le Service de Développement Economique et par l'ensemble des Présidents de Conseils de Quartiers pour ramener de l'activité dans ces quartiers.

J'en profite pour dire qu'à Lille, même si le bilan général sur les zones franches qui a été rendu public est relativement négatif, je redis ici ce que j'ai dit au niveau national : je continue à penser que les zones franches étaient une bonne chose et je crois qu'elles ont apporté un plus tout à fait important, du moins dans les villes où les Municipalités ont été parfois plus strictes que la loi.

Nous avons essayé, en ce qui nous concerne nous en avons déjà parlé, de refuser des entreprises qui venaient pour un simple effet d'aubaine, d'exonération de charges ou d'exonération fiscale, et nous l'avons fait à chaque fois que cela a été possible, c'est-à-dire quand les terrains par exemple ou les locaux dépendaient directement ou indirectement de nous-mêmes.

Nous avons été amenés à envoyer une liste aux services fiscaux comme aux services sociaux pour leur faire part d'entreprises dont il nous semblait que l'activité était nulle sur les quartiers et qu'elles étaient tout simplement installées sous forme d'une boîte aux lettres. Nous avons donc vraiment tiré toutes les conséquences et je dirai au-delà de ce que la loi nous imposait de faire.

C'est peut-être pour cela d'ailleurs qu'à Lille le bilan de la zone franche est bon en créations d'emplois, c'est-à-dire qu'environ 900 emplois ont été amenés dans ces quartiers et que plus d'un tiers sont des nouveaux emplois. Et quasiment la totalité de ces nouveaux emplois ont bénéficié aux habitants des quartiers. Je rappelle que dans la loi c'est essentiellement 20% des emplois créés qui doivent aller vers les habitants des quartiers.

Donc, ces emplois nés de la zone franche ont bien bénéficié aux habitants des quartiers.

Je pense que les contraintes que nous nous sommes mises, c'est-à-dire lutter contre les délocalisations d'aubaine et donner une priorité à l'embauche, en aidant par la Mission Locale, par le Pas pour l'Emploi, par l'Agence Nationale pour l'Emploi, à ce que les personnes des quartiers soient préparées à ces emplois devraient être appliquées au niveau national.

En tout cas, pour nous, c'est une opération intéressante qui continue à nous aider.

Le champ « Santé, Action Sociale » comprend quant à lui 35 actions. La part Ville est de 1,4 M.F. et la part Région sera la même. Il regroupe des actions éducatives et de prévention menées dans le domaine de la santé, en partenariat avec les professionnels de santé. On a parlé de l'ouverture de l'Espace Santé au Faubourg de Béthune que Martine FILLEUL a porté, le centre de santé à Lille-Sud, l'opération « équilibre alimentaire et bien-être » à Fives. Ce sont des opérations tout à fait intéressantes qui sont accompagnées dans certains cas par des opérations d'accompagnement social des plus démunis. Je pense à l'action qui est menée par exemple par le Centre Social Mosaïques ou par l'Espace Multisolidarité à Fives.

Je pense qu'avec la loi sur la C.M.U., là aussi, nous aurons sans doute à voir comment informer les habitants du quartier de leurs droits et comment les aider à remplir un dossier qui sera simple pour qu'ils puissent bénéficier le plus vite possible, dès qu'elle sera votée, de cette loi.

Le champ « Animation, Sports, Jeunesse » regroupe 33 actions pour une part Ville de 1,2 M.F.

Un petit mot là-dessus pour dire que dans ces premiers Contrats de Ville, la part Animation, Sports, Jeunesse, était majoritaire. Nous nous rendons compte au fur et à mesure que nous allons plus vers des actions Développement Economique, Emploi, Santé, qui sont vraiment des actions

.../...

structurantes, et qu'en revanche les délégations de mes collègues prennent en charge de manière structurelle les politiques Sports, Jeunesse, Animation dans leurs propres délégations. C'est ce que montraient tout à l'heure ces courbes. C'est-à-dire que si nous pouvons ne pas nous reposer sur des habitudes avec certaines associations, c'est parce que certaines d'entre elles ont trouvé des financements extérieurs, mais que c'est aussi parce que certaines délégations autres de mes collègues au Conseil Municipal ont repris les actions menées dans le Contrat de Ville, ce qui nous libère des moyens de financement complémentaires pour aller plus loin sur des actions nouvelles. Et je crois que ce domaine en est particulièrement représentatif.

Ce volet « Animation, Sports, Jeunesse » rassemble les actions de détente pour jeunes et adultes grâce à des actions sportives et de loisirs, il y en a un très grand nombre, voire des actions pédagogiques, et vise à renforcer aussi le sentiment d'appartenance à un groupe, à un quartier, à une ville, et ce sont souvent les premières actions d'insertion et de sensibilisation des jeunes au travail collectif.

Le champ « Education » compte 22 actions pour 900.000 F pour la part Ville et quasiment la même chose pour Etat/Région. Il recouvre des actions qui ont pour objectif de promouvoir la réussite à l'école, en développant l'accompagnement et le soutien scolaires autour d'un projet pédagogique. Grâce, là aussi, comme dans le domaine précédent, à un réseau associatif extrêmement actif.

D'autres projets s'efforcent de promouvoir les solidarités entre les générations et de mobiliser les parents autour de l'éducation de leurs enfants. C'est l'exemple de l'action menée par Avenir Enfance à Lille-Sud, le temps à vivre avec son enfant. En amont de la scolarité, l'éveil des tout-petits est aussi mis en avant au travers de certaines initiatives. Je pense à la ludothèque de Moulins, à la mise en place d'une opération intitulée « Eveil au rythme » dans la maison de quartier des Bois-Blancs, pour ne prendre que ces exemples.

Enfin, le champ « Urbanisme, Habitat, Environnement » représente 15 actions pour une part Ville de 680.000 F et une part Etat/Région de 900.000 F.

Il regroupe à la fois des actions relatives à l'accompagnement social et à la formation des locataires, c'est le cas de l'action mise en oeuvre à Moulins et à Wazemmes par l'Atelier Populaire d'Urbanisme. Et d'autres actions portent sur l'amélioration du cadre de vie, c'est l'exemple de l'action menée par l'O.P.A.C. à Fives, en vue d'améliorer les espaces extérieurs de la Résidence Saint-Just.

Je n'ai donné que quelques éclairages sur chacun de ces champs. Nous voyons bien que nous arrivons peu à peu à faire en sorte que la Politique de la Ville touche l'ensemble des domaines d'intervention d'un Conseil Municipal. Je crois que c'est bien là une politique de la ville, c'est-à-dire qu'elle ne se contente pas de faire de l'animation, même si elle est nécessaire, mais qui rentre dans l'ensemble des dossiers.

Nous avons cette année encore pu accroître la part de la Ville puisque certaines actions ont été reprises dans les politiques structurelles et, personnellement, je m'en réjouis.

Il faudrait ajouter à l'ensemble de ces points la politique des emplois-jeunes puisque vous savez que nous avons, dans la Ville de Lille, volontairement mis l'accent sur les jeunes venant des quartiers dits en difficultés et je voudrais redire que 80% des emplois créés ont été réservés à ces jeunes qui sont aujourd'hui en place. C'est une action qu'il ne faut pas oublier quand on parle de la Politique de la Ville. Je crois qu'il faut souligner en cela l'action volontariste qui a été menée par Pierre de SAINTIGNON, en liaison avec l'ensemble des Présidents de Conseils de Quartiers, pour que nous arrivions véritablement à ce résultat.

.../...

En changeant un instant de casquette, je dois dire qu'il n'y a pas une ville en France qui ait fait cela et que si nous sommes la première ville à avoir créé le plus grand nombre d'emplois-jeunes par habitants, nous sommes, et de loin, la première à avoir mis un tel objectif, une telle priorité aux quartiers, 81%, puisque la moyenne nationale est aujourd'hui de 15%.

Je terminerai en disant que dans ce budget qui vous est proposé aujourd'hui et qui vise à accélérer la procédure avec l'Etat, il y a dans le projet des actions de fonctionnement, il y a le financement de l'équipe MOUS pour un montant de 3,4 M.F., ainsi que le Fonds d'Initiative Habitant pour 900.000 F.

D'autres actions transversales, du type dispositif agent d'ambiance ou renforcement des postes de concierges sont menées en partenariat avec l'office Public d'H.L.M. pour un montant total de 2,6 M.F., part Ville, 1,6 M.F., part Etat/Région, 1 M.F.

Vous voyez donc qu'aucun domaine d'action n'est laissé de côté et que nous essayons peu à peu de faire en sorte que la politique de la ville soit vraiment une politique de tous les domaines.

Je terminerai par une information pour ceux qui ne le savent pas.

Le 24 mars -mais Martine FILLEUL en dira peut-être plus-, il y a les résultats d'un travail qui a été mené par le Faubourg des Musiques avec le montage de l'opéra La Petite Sirène. Je pense qu'il serait bien qu'un grand nombre de membres du Conseil Municipal puissent y participer et y assister.

C'est un très beau résultat d'une action qui a été menée dans la durée et qui montre qu'on peut faire des choses exemplaires dans des quartiers en difficultés et que les jeunes y ont beaucoup de talents.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur PETITE.

M. PETITE - Je ne ferai qu'une seule intervention, je resterai dans les temps que vous avez fixés, et j'espère pouvoir aller au bout de ce que j'ai à dire.

Les 6 dossiers du Contrat de Ville mériteraient sûrement un examen attentif et approfondi, mais le temps nous manque.

Pour le budget "Développement Economique, Emploi, Insertion" j'ai donc relevé deux points dans les fiches programmes d'actions reconduites des Bois-Blancs.

Le premier concerne le "développement de l'image de soi pour mieux s'ouvrir sur l'extérieur". Bonne chose !

"Atelier écriture rap pour auteurs compositeurs-interprètes". La mise en oeuvre de cet atelier comporte en particulier -je cite- "un travail d'écriture associant les règles les plus académiques de la langue française". J'avoue ne pas avoir su reconnaître le travail académique annoncé dans le deuxième poème manuscrit d'un stagiaire qui s'ouvre par ces paroles humanistes ... :

"J'habite dans un cité où les jeunes emmerdent les vieux pépés"

.../...

"ces gens-là, franchement, pour moi, c'est des pédés"

et reprend en refrain :

"Venez voir les dealers, non, n'ayez pas peur"

"nous vendons à fond, nous déchirons, nous attaquons, nous quinappons pour la rentrée des rons"

A la différence de ces talents, je ne ferai pas d'antijeunisme primaire, néanmoins, ce dossier est emblématique d'une certaine politique de la ville !

Si la confiance en soi est indispensable aux démarches de réinsertion, elle n'est pas obligée de prendre le travers de l'expression de haine et de frustration. Surtout avec le concours de la Collectivité dont l'objectif est le bien-être de tous les citoyens !

Le deuxième point porte sur la lutte contre l'illettrisme. Dans le bilan 1998, le rappel des 5 objectifs m'a laissé sur ma faim, en particulier le 4ème : "accompagner des bénéficiaires dans la prise de conscience de leurs besoins de lecturisation".

Il est vrai que j'en suis resté à "ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément", et que j'ai sans doute besoin d'améliorer ma culturisation... !

Par ailleurs pour un budget de près de 300.000 F, 5 organismes de formation plus des professionnels et 6 prescripteurs ont accueilli moins de 30 personnes.

Malgré ce maigre résultat, le programme 1999 envisage pour la poursuite de l'action une augmentation du nombre des organismes et structures pour un budget légèrement supérieur et un nombre de salariés d'encadrement presque égal aux bénéficiaires.

Est-ce raisonnable ? Il est temps que l'école de la République fasse retrouver à tous les fondamentaux, comme dit si bien Monsieur ALLEGRE.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Vous voyez, vous êtes arrivé au bout... !

Vous êtes content de vous, nous, on l'est moins, mais bref... ! C'est une autre affaire.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Nous nous livrons donc à l'exercice annuel d'examen de la programmation du Contrat de Ville, avec d'ailleurs l'aspect un peu trompeur qu'il n'y a ce soir que le volet de fonctionnement.

Ce qui est frappant dans ces programmations de Contrat de Ville année après année -et cela fait de nombreuses années que nous nous livrons à cet exercice- c'est qu'on a le sentiment que cette manière de travailler, pour intéressante qu'elle soit dans certaines des actions qui sont menées et financées, finalement s'épuise et ne donne plus les résultats. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre compte que lorsque nous examinons ces politiques au début du mandat précédent, dans les années 90-91-92, il y avait toujours un volet important consacré à l'évaluation des actions, aux résultats sur les quartiers, et que, depuis quelques années, ces notions d'évaluation des résultats disparaissent de nos préoccupations, comme s'il fallait finalement abonder des dispositifs par des actions

.../...

certes intéressantes. Ce soir, on ne va pas détailler, mais globalement, un grand nombre des actions qui nous sont proposées ne manquent pas d'intérêt.

Ce qui m'amène à élargir un peu le débat et à dire que, finalement, on peut s'interroger aujourd'hui pour savoir si le Gouvernement actuel a encore une politique de la Ville. Si on est optimiste, ou si on est proche de son Gouvernement, on dira qu'il est dans une phase de redéfinition. Sinon, on dira qu'il n'a plus aujourd'hui de politique de la Ville.

J'en veux pour preuve les propos très contradictoires régulièrement tenus depuis quelques mois sur les zones franches, souvent encensées localement, violemment décriées sur le plan national, accusées d'effets d'aubaine, mais en même temps souvent encensées par les Maires dans leurs communes, quelle que soit leur tendance politique.

Et c'est ainsi que les propos de Monsieur BARTOLONE qui parlait d'effets d'aubaine, de la nécessité de moraliser le dispositif, de repenser l'efficacité sociale, étaient dès le lendemain démentis par les Maires, y compris certains de Gauche, de Villes zones franches, qui disaient au contraire qu'ils avaient tenté de mobiliser les populations, de cristalliser un certain nombre d'efforts.

On nous a dit pendant des années "l'unité de base de la Politique de la Ville, c'est le quartier". D'ailleurs, dans le temps, c'était le développement social des quartiers. On nous dit aujourd'hui "mais non, ce n'est plus le quartier, c'est la commune, voire même l'agglomération".

On se rend bien compte que, finalement, sans négliger ô combien l'intérêt des politiques en matière culturelle, en matière de santé, en matière de développement, en matière de respect des personnes, tout tourne autour de l'emploi et autour du développement économique, et que, finalement, aujourd'hui, quel que soit l'intérêt d'un certain nombre d'actions locales, c'est bien à cette aune de l'emploi et du développement économique que doivent être jugées ces politiques de la Ville.

Je dois vous dire, ce soir, qu'au vu de la vidéo qui nous a été présentée et en écoutant les propos de notre collègue Farid SELLANI tout à l'heure, nous avons été pris d'un certain malaise.

Si je devais résumer ce malaise, nous avons le sentiment qu'il y a une renaissance de ce que j'appellerai la P.S.U., non pas le Parti Socialiste Unifié, puisqu'on sait qu'aujourd'hui la Gauche fait dans le pluriel, mais la Pensée Socialiste Unique. Et on peut se demander finalement si, aujourd'hui, on peut développer des actions autrement que dans le seul cadre du socialisme.

Et quand on vous entendait tout à l'heure, Monsieur le maire, nous vanter les mérites d'un Grand Lille réduit à une extension vers quelques communes proches, nous nous inquiétons de plus en plus.

Tout à l'heure, notre ami Farid SELLANI s'est livré à un exercice, qui, pour sincère -car on n'a pas de raison de remettre en cause sa sincérité- s'est quand même avéré être un triste exercice politique. C'était du petit mauvais Costa Gavras version "l'Aveu" tourné à Lille, et je dois vous dire que cela nous a fait beaucoup de peine pour quelqu'un dont nous ne partageons pas toujours les convictions, mais nous avons été un peu tristes de voir cela. Moi-même, j'ai attaqué en son temps Farid SELLANI, je l'avais fait durement, et j'avais d'ailleurs été remis à ma place par vous-même, Monsieur le Maire, et je trouve que l'exercice qu'on lui a demandé de faire ce soir n'est pas quelque chose de très digne. Je m'excuse de le dire, mais je l'ai ressenti comme cela, et je pense ne pas avoir été le seul ce soir à le ressentir ainsi.

.../...

Or, justement, en développant cette politique des quartiers au travers des Contrats de Ville, nous touchons les limites d'un système, parce que, finalement, on se rend compte que ces systèmes qui parcellisent, qui morcellent les actions, aboutissent à créer dans les quartiers ce que j'appellerai un phénomène de dépendance par rapport au pouvoir en place.

On sait bien aujourd'hui que, dans certains quartiers, il faut bien penser, il faut se mettre bien avec les gens qui disposent des rouages à l'échelon local, et si on ne passe pas par ces dispositifs, cela crée des ennuis.

C'est un des problèmes d'ailleurs que rencontrent les oppositions, car lorsqu'elles essaient de prendre contact avec les personnes, les gens disent : "oui, oui, on veut bien vous rencontrer, discuter avec vous, vous expliquer ce qu'on fait, mais il ne faut surtout pas que cela se sache" ... !

Quand des citoyens dans une ville arrivent à adopter ce type de comportement, quelque part, on s'inquiète et on se dit que cette pensée unique n'est pas bonne pour la démocratie.

Donc, il faut aller effectivement vers des politiques beaucoup plus globales, sinon nous aurons non plus une ville à deux vitesses, mais trois villes : une ville tertiaire et commerciale, moteur important pour la création de richesses ; une ville résidentielle de plus en plus mitée par des opérations de spéculation de logements étudiants et abandonnée par des personnes aux revenus moyens ou favorisées mais souvent avec des familles et que la pression fiscale engage à aller vivre ailleurs ; et une troisième ville, une ville sous perfusion. Et je crains que si nous continuons ce type de politique de la ville, il faudra demain de plus en plus de C.C.P.D., même si le travail qui est fait est de qualité, de plus en plus de contrats de ville, de plus en plus d'actions en matière de santé, de plus en plus d'actions en matière d'insertion.

Je ne prendrai qu'un seul exemple de ce risque. Parmi les dossiers qui nous sont présentés ce soir, il y en a un qui a trait à la création... appelons le d'un "salon de coiffure et d'esthétique" qui, pour un budget de 550.000 F, se fixe pour objectif d'aider les personnes à se réhabiliter physiquement.

Il est vrai que lorsque son image physique est dégradée, lorsqu'on n'a pas les moyens d'aller chez le coiffeur, etc.... il est extrêmement difficile de se présenter à n'importe quel entretien d'embauche. On le sait bien. Mais ma crainte, quand je vois un tel budget de 550.000 F pour un projet comme ce salon de coiffure et d'esthétique dans un quartier, est de voir, demain, une population qui ira dans les salons de coiffure classiques et une population qui ira dans les salons de coiffure d'insertion. Une population ira faire laver son pantalon par le pressing d'insertion géré par la régie de quartier des Bois-Blancs ... Une autre population ira dans tel lieu pour prendre ses repas parce qu'il faudra que ce soit une structure d'insertion...

Je ne vous accuse pas de vouloir cette espèce de phénomène de ghettoïsation, mais je crains que nous aboutissions à une ville dans laquelle les clivages, les séparations entre les populations seront de plus en plus forts. Je ne dis pas que c'est ce que vous voulez, mais je crains que c'est ce à quoi nous arrivions.

Aussi, nous voulons ce soir, au nom de notre Groupe, vous mettre en garde contre ce type de dérive. C'est la raison pour laquelle, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, nous nous abstenons sur cette Politique de la ville. Ce que nous disons aujourd'hui, c'est qu'il faut remettre sur les rails cette politique en faveur des quartiers, il faut mettre l'accent sur le développement économique, et il faut aussi veiller à ce qu'à travers des opérations de fusion ou d'association, dont on voit bien essentiellement les calculs électoraux qui les sous-tendent, on n'aboutisse pas à avoir d'un côté un bunker, un navire amiral socialiste pour encore cinquante ou cent ans, et après tout, nous

.../...

acceptons de perdre les élections si elles se font de façon parfaitement démocratique, mais si c'est au terme d'actions qui consistent à gérer un véritable quadrillage des quartiers au travers d'une pensée socialiste unique, alors là, nous disons non.

C'est ce que nous voulions, ce soir, vous dire. Je crois que c'est notre rôle d'opposants de le faire. Vous avez insisté tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur la nécessité d'une opposition dans une ville. Ce message, nous voulons le faire passer, nous le faisons sans polémique inutile, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'au travers de ces actions ainsi balkanisées, morcelées dans les quartiers, vous n'aboutissiez à cette ville complètement éclatée dans laquelle il faudra injecter de plus en plus d'argent pour des résultats de moins en moins évalués et de moins en moins tangibles.

Monsieur le Maire - Jeannine ESCANDE.

Mme ESCANDE - Monsieur le Maire, je voudrais quand même donner quelques précisions parce que la citation qu'a faite Monsieur PETITE, complètement sortie de son contexte pourrait laisser croire que nous finançons des choses tout à fait étranges, notamment en parlant de l'atelier d'écriture rap.

Ce que ces jeunes ont écrit n'est pas une profession de foi. C'est une activité d'expression à partir d'un constat. C'est un premier élément.

Ensuite, le salon d'esthétique se trouve également aux Bois-Blancs, c'est pour cela que je voulais donner quelques précisions car c'est la même association qui est mise en cause, l'association Abélia dont je voulais dire deux mots.

Monsieur de SAINTIGNON connaît parfaitement cette association puisqu'elle est en relation très étroite avec le P.L.I., que l'on ne peut pas suspecter de financer n'importe quoi, et qui a une action importante dans l'insertion.

Ces actions consistent à essayer de remettre à l'emploi des jeunes, ou des moins-jeunes, qui sont complètement marginalisés et qui sont très, très loin de la possibilité d'arriver à l'emploi. Et les méthodes que, peut-être, vous ne comprenez pas tout à fait parce que vous ne les connaissez pas, ont fait preuve de leur efficacité. Il faut savoir que l'association Abélia a une obligation de résultat, elle n'est d'ailleurs pas uniquement lilloise, des entreprises pédagogiques existent aussi dans d'autres villes de France. Elles ne sont plus reconnues si elles n'arrivent pas à 60% de mise à l'emploi à la fin du parcours, ce qui est quelque chose de tout à fait intéressant et qu'il faut souligner.

Cette association, je vous invite à venir la découvrir, elle est située avenue de Bretagne aux Bois-Blancs, et elle fait plusieurs fois par an des opérations Portes Ouvertes où tous ceux qui souhaitent aller les voir sont invités à le faire. Il y en a eu une dernièrement qui remonte à quelques semaines qui a connu un franc succès.

Là, on se rend beaucoup mieux compte -sans sortir quelques petits morceaux du contexte- de l'action que peut avoir cette association.

C'est vrai que se restructurer quand on est dans la marginalité totale n'est pas quelque chose de facile. Les méthodes peuvent quelquefois surprendre, mais quand on côtoie ces jeunes, ou ces moins jeunes, je le dis encore parce que cela ne s'adresse pas qu'à la jeunesse, on s'aperçoit qu'il faut sortir des sentiers battus pour réussir à se restructurer et à devenir plus aptes à l'emploi.

Quant à la balkanisation dont parlait tout à l'heure Monsieur RICHIR, en disant que des choses se faisaient dans certains quartiers et pas dans d'autres, cette association Abélia est située dans le quartier des Bois-Blancs, mais est ouverte aussi aux autres quartiers de la ville. Et il n'y a pas que des habitants des Bois-blancs qui participent aux actions de formation.

.../...

Je voulais donner ces éléments et inviter mes collègues du Conseil Municipal à aller voir cette association qui se trouve avenue de Bretagne.

Monsieur le Maire - Merci.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je voudrais dire à Monsieur RICHIR que je crois vraiment que la Politique de la Ville vaut mieux que les propos qu'il nous a tenus, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Certains de ces propos étaient déplacés, Monsieur RICHIR, les attaques auxquelles vous vous êtes livré sont sans aucun fondement, et je pense que les habitants et les membres des Conseils de Quartier qui votent à la très grande majorité, parfois même à l'unanimité, ces actions, n'ont pas l'impression qu'ils votent pour un gouvernement de la ville de Lille, mais tout simplement pour améliorer leurs conditions de vie.

Sur le fond, c'est-à-dire sur "quelle politique de la Ville voulez-vous" je n'ai pas très bien compris, j'ai trouvé vos propos très confus, et je pense que nous aurons l'occasion, avec les nouveaux contrats que nous mettons en place, d'en parler.

Je suis désolée de le dire, mais cette Politique de la Ville, je l'ai quant à moi soutenue à travers toutes les époques. J'ai soutenu les zones franches, et je suis allée voir Monsieur GAUDIN pour en avoir une parce que je pensais qu'il en fallait une à Lille. Nous nous sommes d'ailleurs opposés à ce moment-là car les élus de la majorité d'alors ne nous ont pas soutenus ! Il faut le rappeler, et je le dis puisque vous avez souhaité choisir ce terrain !

Vous nous avez donné ce soir l'image que vous nous prêtez, c'est-à-dire une image d'intolérance et d'excès alors que nous pourrions nous retrouver sur la politique de la ville. Il n'y a pas de politique clientéliste dans cette ville, et vous êtes bien placé pour le savoir puisque les actions que vous portez sont retenues et financées.

Je voudrais vous donner deux exemples.

Sur la zone franche, c'est vrai que je l'ai soutenue hier, et c'est vrai qu'aujourd'hui, je continue à le faire en tant que Ministre de la Ville avec, auprès de moi, un Ministre délégué qui est Claude BARTOLONE.

Claude BARTOLONE a dit, et il n'y a aucune contradiction à cela, que dans certaines villes, il y avait eu des effets d'aubaine, qu'il y avait eu des délocalisations, et nous le savons très bien ! On a vu dans certaines villes 300 emplois arriver, dont 3 seulement étaient créés, c'est-à-dire qu'en fait, des entreprises ont eu des exonérations sociales et fiscales alors qu'elles n'avaient pas créé d'emplois dans les quartiers !

Mais nous ne jetons pas pour cela le dispositif ! Nous disons simplement que nous allons l'améliorer. D'ailleurs, le Gouvernement que vous souteniez l'avait prévu puisqu'il prévoyait de faire un document à remettre au Parlement. C'est ce que nous avons fait, nous remettons ce document, et nous en tirons les conséquences. On ne peut pas tout faire bien du premier coup dans des dispositifs innovants. Et nous ne jetons aucunement la pierre à ce qui a été fait, nous disons simplement améliorons cela. Et en ce qui concerne la Ville de Lille, je l'ai toujours dit et d'ailleurs le rapport qui a été fait par des personnes extérieures le dit aussi, sur Lille comme sur Roubaix, comme sur Tourcoing, parce que nous avons mis des conditions plus fortes que la loi, ceci a été positif.

.../...

Vous dites que les gens ne veulent pas vous rencontrer parce que vous n'êtes pas de la majorité... ! Vous êtes venu me voir la semaine dernière avec des associations d'aide à domicile ! Vous m'avez demandé un rendez-vous pour le lendemain, et je vous ai reçu aussitôt ! Je vous ai d'ailleurs félicité de cette rencontre, et je dois vous dire qu'elle a été très utile pour moi car j'ai été amené à prendre des décisions au niveau national à la suite de cette rencontre ! Est-ce qu'on peut dire que parce que vous êtes dans l'Opposition dans cette Mairie, on ne prend pas en compte ce que vous dites ? Je vous ai reçu du jour au lendemain ! Et j'ai pris une décision totalement conforme à ce que vous souhaitiez car vous aviez raison de soulever la question comme vous l'aviez soulevée !

Alors, Monsieur RICHIR, franchement, je crois que les dossiers dont nous parlons aujourd'hui sont trop importants pour que nous fassions de la politique politicienne par rapport à cela.

Sur le fond, je vous le dis franchement, je n'ai pas très bien compris ce que vous souhaitiez. Je crois avoir compris -et si c'est cela, c'était ce que j'avais dit et je vous rejoins- nous avons cru pendant longtemps que faire une politique des quartiers et du zonage était la meilleure des choses. Nous continuons à penser qu'il faut faire des efforts particuliers dans ces quartiers, mais nous pensons qu'il faut retrouver une cohérence de ville.

Il faut de la globalité, il faut que les jeunes comprennent qu'ils ne trouveront pas obligatoirement un travail au pied de chez eux, mais au coeur de ville

Il faut que les habitants du centre-ville aillent dans les quartiers parce qu'on y trouvera des moyens de les attirer !

Il faut que les transports permettent cette circulation ! Et il faut que chacun puisse bénéficier de l'emploi ! Vous ne pouvez pas dire, j'ai donné l'exemple des emplois jeunes, que pour les emplois qui dépendent de nous, nous ne faisons pas un effort majeur pour les jeunes de ces quartiers ! Et ils le méritent bien !

Si ce que vous avez voulu dire, c'est qu'il faut aller vers une Politique de la ville beaucoup plus large, eh bien, nous nous rejoignons, c'est exactement ce que le Gouvernement est en train de faire.

Mais comme nous n'avons pas de certitude en la matière, parce que, dans ces dossiers, on a avancé depuis des années en faisant des progrès, mais insuffisants, nous le savons bien, nous avons choisi cette année, qui est la dernière année des contrats de ville, pour faire une année de transition vers le nouveau dispositif. Et nous avons essayé de nous inscrire dans la Ville de Lille dans cette transition en essayant de traiter les problèmes de manière plus cohérente et plus globale en faisant en sorte que les délégations prennent en compte certains problèmes de ces quartiers pour que nous puissions avoir un effort complémentaire et novateur dans ces quartiers dans les différents points en insistant sur l'emploi et le développement économique. Vous avez raison, c'est la priorité des priorités, mais les conditions de vie, l'aménagement, l'urbanisme sont aussi importants pour les personnes de ces quartiers, comme l'ensemble des dispositifs que nous avons vus.

Je voulais simplement dire que j'ai été étonnée, et même désolée, des propos que vous avez tenus aujourd'hui. Les Lillois jugeront de votre abstention et notamment les membres des Conseils de Quartiers que vous soutenez et qui ont voté pour les actions que nous vous proposerons aujourd'hui car ces actions sont soutenues par les habitants quelle que soit leur couleur politique, les habitants qui essaient tout simplement de faire en sorte qu'on vive mieux dans leur quartier.

Monsieur le Maire - Merci.

.../...

Quels sont ceux qui sont d'accord pour approuver cette action dans les quartiers ?

Pour : les membres de la majorité municipale

Abstention : L'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Une très large majorité du Conseil Municipal soutient cette action.

Monsieur ROMAN, nous avons le budget.

Je crois qu'il y a un petit film.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire

99/16 - Procédure de suivi du Pilotage des Organismes partenaires ou satellites - LOSC Métropole SAEMS.

Adopté. (voir discussion page 52)

## FINANCES

99/17 - Budget Primitif 1999 - Section d'investissement - Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

99/18 - Budget Primitif 1999.

99/19 - Budget Primitif 1999 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.

Oui, il y a un certain nombre de documents pour illustrer mon propos.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, en prolongement de ce que vient d'évoquer Madame AUBRY avec beaucoup de conviction et de force, je voudrais dire puisqu'un représentant de l'extrême-droite s'est exprimé sur ce point en mettant en cause la création par des jeunes dans le cadre d'un atelier rap à Vauban, en mettant en cause finalement la création culturelle, que si on avait utilisé ce même argument à travers notre histoire, on aurait obligé VOLTAIRE ou BAUDELAIRE à poser leur plume ! On aurait empêché KUBRICK, dont chacun loue aujourd'hui les mérites, de produire ! On aurait sans doute fait taire des chanteurs comme BRASSENS ou GAINSBOURG, et derrière ces petites phrases qui mettent en cause la création culturelle, on nie à la Culture le fil de la mémoire.

Alors, c'est vrai que nous, nous voulons la préserver. Nous avons un certain nombre de valeurs. Manifestement, vous n'avez ni les mêmes valeurs, ni le souci de la même mémoire, et cela explique sans doute ce type de phrase et ce type de jugement qui sont tout à fait indécents par rapport à ces jeunes qui s'engagent dans la création.

Je reviens au Budget pour essayer en quelques minutes, à travers un certain nombre de chiffres et d'illustrations, de présenter les grandes orientations de ce budget 1999.

.../...

D'abord, pour dire que ce budget 1999, conformément aux engagements que vous avez pris il y a trois ans, Monsieur le Maire, qui ont été intégralement respectés depuis en terme d'évolution de la fiscalité à Lille est un budget de modération fiscale tout à fait notoire.

Nous avons établi l'équilibre budgétaire avec un certain nombre de priorités sur lesquelles je reviendrai en prévoyant une évolution de la fiscalité à Lille qui est inférieure à l'inflation. Vous savez que l'inflation est de 0,3%, un record depuis des années en France.

Lorsque nous avons eu le Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons prévu une évolution de la fiscalité à hauteur de l'inflation, nous l'estimions à l'époque à 0,4%. Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, et nous vous avons naturellement suivi, que l'on baisse à moins de 0,3% puisque l'inflation définitive est à 0,3% et que l'évolution des taux proposés dans ce budget pour l'année 1999 est de 0,28%, c'est-à-dire une évolution de la fiscalité à Lille quasiment insignifiante.

Les grands chiffres de ce budget sont les suivants :

Le budget global de la Ville de Lille représente 1.860.000.000 F. En fait, il faut diminuer cette masse d'un certain nombre d'opérations qui sont des opérations d'ordre, notamment liées à la renégociation de la dette, ce qui nous amène à un budget réel de 1.620.000.000 F.

1.620.000.000 F dont 1.320.000.000 F en fonctionnement, pour faire fonctionner, faire vivre la Ville, et 541.000.000 F desquels il faut retirer les mouvements d'ordre sur la renégociation de la dette, c'est-à-dire 300.000.000 F environ pour les investissements.

Cela correspond à une évolution de la dépense publique au niveau de la ville de 2,6%. Le budget global de la ville est en évolution par rapport à 1998, de 2,6%.

2,1% d'évolution en matière de fonctionnement, c'est-à-dire une maîtrise qui est devenue indispensable, que ce soit au niveau national ou au niveau des collectivités locales, une maîtrise indispensable de l'évolution de la dépense publique.

Si je détaille les deux sections, d'investissement et de fonctionnement :

En fonctionnement, nous inscrivons des autorisations de programmes, c'est-à-dire des décisions de faire un certain nombre d'équipements pour un montant de 330 MF. Ces décisions concernent des projets divers décidés pour lesquels nous inscrivons des crédits de paiement au fur et à mesure des besoins qui se dégagent.

Au début de l'année, sur ces 330 MF inscrits en autorisations de programmes, nous dégageons 144 MF de crédits de paiement, c'est-à-dire des crédits que nous pensons consommer dans les mois qui viennent sur des opérations qui sont engagées, qui sont en cours et qui sont actées en autorisations de programmes.

Avec une double volonté affichée par la Municipalité depuis maintenant deux ans -c'est la troisième année- des équipements de proximité qui permettent de répondre aux besoins spécifiques des quartiers, et un accent très fort mis sur l'entretien du patrimoine municipal, et plus particulièrement du patrimoine qui concerne les usagers du service public communal.

Pour financer cette section d'investissement, un appel à l'emprunt qui reste relativement bas, 104 MF et qui confirme le mouvement de désendettement engagé par la Ville depuis près de trois ans.

.../...

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce mouvement de désendettement pour dire que les efforts que nous avons faits dans ce domaine commencent aujourd'hui à avoir une réalité tout à fait impressionnante comme le montre le schéma d'évolution de l'annuité de la dette, c'est-à-dire ce que la Ville rembourse chaque année pour financer ses emprunts.

Sur ce point, je voudrais préciser que l'annuité de la dette a chuté de près de 10% entre 1996 et 1999.

En 1999, pour rembourser les emprunts, nous allons payer 250 MF, et de la même manière que l'annuité de la dette a baissé, l'encours, c'est-à-dire le capital restant dû par la Ville de Lille pour rembourser ses emprunts, a été fortement réduit et atteint aujourd'hui un niveau de 1.479.000.000 F contre 1.750.000.000 F en 1996.

Aujourd'hui, nous sommes à une dette de 8.300 F par habitant alors que nous étions, il y a trois ans, à 10.000 F par habitant.

C'est un effort tout à fait notable, et qui l'est d'autant plus que ce mouvement est un mouvement structurel dans lequel nous nous inscrivons, et que cette dette par habitant au regard des emprunts que nous prévoyons, cette année mais aussi les années suivantes, ne devrait cesser de diminuer pour atteindre environ 6.000 F par habitant d'ici deux à trois ans.

Lorsque j'évoque, à côté de cette section d'investissement, la section de fonctionnement, je précise que 1.318.000.000 F sont affectés, 2,1% de plus que l'année dernière, ce qui signifie une évolution raisonnable par rapport aux orientations de ce budget.

Quels sont les axes essentiels de ce budget de fonctionnement ?

La politique de la ville, la politique de proximité, l'emploi et l'insertion, la politique sociale, le sport, l'éducation et la sécurité.

Sur l'ensemble de ces chapitres budgétaires, l'évolution des crédits est supérieure à ce qu'elle était l'année dernière. Vous allez me dire : "mais si c'est supérieur dans ces six domaines, c'est inférieur ailleurs ? ". Mais oui, c'est inférieur ailleurs, mais dans un domaine essentiellement, justement l'annuité de la dette.

Le fait que nous ayons engagé le désendettement de la ville nous conduit chaque année à devoir consacrer moins de moyens au remboursement de la dette, et nous permet de dégager, sans augmenter la fiscalité, plus de moyens pour développer des politiques en direction des Lillois.

J'évoque rapidement les grands postes de ce budget de fonctionnement :

les dépenses de personnel qui évoluent d'une manière raisonnable avec un maintien des effectifs -ce qui n'empêche pas les redéploiements internes à la ville de Lille- pour un montant qui évolue de 2,5%, c'est-à-dire le Glissement Vieillesse Technicité pris en compte dans le budget de la Ville.

Au-delà de la somme consacrée au personnel, 42%, c'est-à-dire inférieure à la moyenne nationale des villes de notre importance, de notre strate :

100 MF qui sont consacrés à la politique de l'emploi et de l'insertion menée à la fois par Pierre de SAINTIGNON dans le cadre de sa délégation, mais aussi par Jean-Louis FREMAUX dans le cadre des mesures de gestion du personnel mis à la disposition de la Ville dans ce cadre. Je pense notamment aux emplois jeunes sur lesquels nous montons en puissance puisque nous allons atteindre

.../...

les 300 emplois jeunes au niveau de la ville en 1999, qui viennent abonder l'effort qui est mené par le P.L.I. et la Mission Locale en relation avec les associations pour plusieurs centaines d'emplois jeunes, 500, et dont un grand nombre sont déjà au travail aujourd'hui.

Ces mesures, est-il besoin de le rappeler devant vous, Madame la Ministre, sont largement abondées par l'Etat en terme de financement, ce qui nous permet de mener des politiques qui sont visibles, sensibles, ressenties par la population, les familles, les quartiers.

En recettes, ce budget de fonctionnement est marqué par cette volonté de modération fiscale, +0,28%, c'est-à-dire une évolution, je le redis, qui est extrêmement faible du taux de taxe d'habitation.

Les produits de la fiscalité locale à Lille concernent pour 26% la taxe d'habitation, 22% les taxes foncières, et un peu plus de 50% la taxe professionnelle, celle qui est payée par les entreprises. Et comme nous sommes à la première année d'application de la réforme de la taxe professionnelle qui a été décidée par le Gouvernement, je voudrais dire que les compensations de l'Etat qui viennent abonder la réduction faite aux entreprises de leur taxe professionnelle correspondent à environ 35 MF.

Ce n'est pas neutre, parce que cela signifie que les entreprises de la Ville de Lille auront payé en moins 35 MF de fiscalité au titre de la taxe professionnelle en 1999. Il faut l'avoir à l'esprit au moment où on s'interroge sur la nécessité d'une réforme de la taxe d'habitation car il y a là aussi notamment pour ceux qui ne bénéficient pas des dégrèvements apportés par l'Etat pour les revenus modestes, manifestement, une évolution qu'il faut poursuivre et que le Gouvernement a décidé d'engager.

Globalement, les dotations de l'Etat, je veux le signaler, c'est un débat chaque année, progressent largement plus que l'inflation. C'est plutôt par rapport à ce que nous avons connu durant un certain nombre d'années une bonne nouvelle pour la ville.

La D.G.F. qui représente près de 330 MF évolue de 1,4%, c'est-à-dire 1,1% de plus que l'inflation constatée.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, elle évolue de 5,8%, et je crois que là encore, c'est l'apport par l'Etat d'un certain nombre de moyens sur les politiques que nous jugeons prioritaires. Je fais le lien immédiatement avec ce que vient d'évoquer Madame AUBRY.

Sur les objectifs de ce budget de fonctionnement, il s'agit de renforcer les services et les équipements de proximité, grande conformité avec le budget d'investissement, et ce faisant, de poursuivre la modération de la charge fiscale pour les contribuables lillois.

Je dois préciser que la charge de la dette et son évolution à la baisse est ce qui nous permet essentiellement de mener cette politique dans un cadre de modération fiscale.

Je voudrais, pour terminer, illustrer mon propos sur quelques exemples d'actions et de réalisations significatives de ce budget 1999. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces chantiers durant l'année, mais je veux en préciser un certain nombre.

En investissement, la mise en valeur du patrimoine culturel, et notamment en prévision de 2004, si nous voulons éviter un saut d'investissement en 2002 ou 2003, il faut dès aujourd'hui que nous puissions interroger l'Etat et les différents partenaires sur la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine culturel de la ville de Lille.

.../...

C'est ce que nous engageons. Nous l'engageons tout en terminant le Théâtre Sébastopol, en engageant l'Opéra, en poursuivant les travaux d'amélioration de l'Hospice Comtesse ; en engageant la réfection d'un certain nombre de monuments historiques, le Conservatoire National de Région, et en amplifiant l'effort qui est le nôtre dans les édifices culturels.

A côté de ce que nous faisons en matière de monuments historiques et de bâtiments culturels, je veux souligner parce que c'est quelque chose d'essentiel largement ressenti par la population, la poursuite de l'effort dans le patrimoine scolaire de la ville, avec des travaux de sécurité et de remise à niveau dans l'ensemble des écoles, qui nous permettront d'avoir achevé en 1999 les travaux de mise en conformité de toutes les écoles de la ville. C'était un pari ambitieux lorsque nous l'avons engagé il y a deux ans maintenant, et qui sera terminé en 1999.

La remise à niveau des cours d'école ;

La rénovation d'un certain nombre d'écoles Rabelais-Curie, Malot-Painlevé, l'école Lavoisier, l'école Berthelot-Jules Verne ; la restructuration de l'école Bichat ; la rénovation de l'école La Fontaine-Rolland ; la construction du restaurant Jeanne Godart ou encore le transfert du centre médico-scolaire, auxquels je pourrais ajouter au niveau de la décentralisation, l'effort qui est consenti sur les travaux de maintenance habituels dans les écoles.

Troisième aspect en ce qui concerne la proximité, les équipements de proximité, avec tous les quartiers qui sont concernés :

La bibliothèque du Faubourg de Béthune ; le formidable chantier sur les centres sociaux et maisons de quartiers Faubourg de Béthune, Bois-Blancs, Wazemmes, Moulins ;

la décision de principe prise sur la maison de quartier de Saint-Maurice ;

les travaux à la maison de quartier de Fives ;

le centre social de Lille-centre ; le centre social Godeleine Petit ; la maison des Associations ; le complexe Lazare Garreau à Lille-Sud ou le pôle Lestiboudois à Vauban.

Quatrième aspect : l'environnement. Je ne l'évoque pas parce que Monsieur PARGNEAUX aura l'occasion de le faire.

Enfin, cinquième aspect avec un aspect tout fait important, significatif : le sport avec les travaux dans les halles B et C de l'ancienne Foire Internationale de Lille ; les travaux de modernisation dans les stades, à la piscine Marx Dormoy, à la friche Roquette à Fives au Palais des Sports Saint-Sauveur, la halle des sports Jean Bouin à Moulins, la salle de sports Matisse, le pôle sportif Winston Churchill au Vieux-Lille, et le stade Anatole de la Forge à Fives qui sera le stade qui, en 1999, verra la réalisation d'un terrain synthétique à l'image de ce que nous avons fait à Wazemmes en 1998, et qui est une grande réussite appréciée par l'ensemble des usagers.

J'ajoute qu'une somme de 8,5 MF a été allouée à la commune associée d'Hellemmes pour répondre à la demande de réalisation de ses dépenses d'investissement, dont plus de 4 MF affectés au transfert de l'école de musique.

En fonctionnement : l'emploi et l'insertion, je vous redis le chiffre, 100 MF, au delà du personnel titulaire de la Ville, gérés par Pierre de SAINTIGNON et Jean-Louis FREMAUX sur un certain nombre de programmes que j'ai déjà évoqués, mais aussi sur le programme d'insertion des professionnels en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi pour 20 MF, et un certain nombre d'autres actions menées par la Mission Locale, les Maisons de l'Insertion, de l'Emploi et de la Formation pour 5 MF.

.../...

La politique de la ville et la politique sociale qui se voient affecter des crédits supérieurs à l'évolution générale du budget.

Le budget des sports qui, en accompagnement de la politique d'investissement, se voit affecter un certain nombre de moyens supplémentaires.

Le budget de l'Education, Madame CAPON, en accompagnement de ce que nous faisons en matière d'investissement, je pense notamment à l'évolution en ce qui concerne l'informatisation de nos écoles dont on a parlé récemment, et qui est un élément tout à fait positif pour les écoles de la ville, subit lui aussi une augmentation supérieure à celle de la vie d'une manière générale.

Enfin, la sécurité et la prévention de la délinquance que j'ai eu l'occasion d'évoquer en introduction.

En conclusion, Monsieur le Maire, la proximité est la réponse aux sollicitations des usagers lillois qui demandent une qualité du service public municipal que nous essayons d'atteindre d'année en année, de mieux en mieux.

Une évolution fiscale inférieure à l'inflation, 0,28% en variation proportionnelle, et surtout un désendettement significatif, rapide mais durable parce que structurel, une gestion maîtrisée des moyens humains et matériels qui sont générateurs aujourd'hui mais aussi demain d'un certain nombre de marges de manoeuvre budgétaires qui nous permettent de mieux répondre aux objectifs initiaux.

Je voudrais, à travers la présentation de ce budget, remercier l'ensemble des élus, Monsieur le Maire, qui nous ont, à vous-même, à Madame la Première Adjointe, Madame Martine AUBRY, et à moi-même, facilité la tâche au moment des arbitrages, puisque l'intégration de la nécessité de la maîtrise de la dépense publique est devenue une culture de la gestion politique municipale, de la gestion budgétaire municipale, et que les résultats que nous obtenons, que nous engrangeons, n'excluent pas le fait que nous avons défini des priorités il y a trois ans, que nous nous y tenions et que, manifestement, les Lillois sont satisfaits de ces priorités que nous développons à travers l'acte politique essentiel qui est celui du budget que j'ai l'honneur de proposer aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

On ouvre le débat.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu des choses tout à fait étonnantes : modération fiscale tout à fait notoire, évolution insignifiante, engagement du désendettement ... Je vois poindre à l'horizon les campagnes électorales et on peut se poser des questions quant à ces termes qui ont été exposés ce soir. Mais je vais m'en expliquer après parce que l'avenir n'est pas aussi rose que vous le dites. Enfin, il l'est peut-être pour vous mais nous, nous ne l'entrevoions pas aussi rose que vous.

On se trouve avec un budget de transition en fait, c'est un budget dans la continuité du précédent, c'est-à-dire que vous gérez vos dettes. On dit toujours que les dettes génèrent les impôts de demain. On y est tout à fait, vous devez payer vos dettes et, pour ce faire, vous avez un certain niveau fiscal que vous ne pouvez pas nier.

.../...

On sent effectivement dans votre discours cette amorce électorale que je vous citais tout à l'heure.

Pour donner un certain nombre d'explications, je pense qu'il faut bien remettre le problème de la construction du budget tel que vous l'avez exposé et tel que vous l'avez exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est-à-dire que vous espérez que l'Etat va vous amener un certain nombre de dotations et à un certain niveau.

Vous savez comme moi que ces dotations sont basées sur une loi de finances qui prévoit une croissance à 2,7%, alors que, actuellement, on peut penser que cette croissance sera plus ou moins aux alentours de 2%, je crois même que le Ministre des Finances ce matin, a déclaré sur une radio qu'on n'atteindrait pas les 2,7% cette année et qu'on serait bien en dessous.

J'espère que les dotations d'Etat amèneront à votre budget cet équilibre tant souhaité mais permettez moi d'en douter.

D'autre part, vous avez effectivement signalé que l'Etat rembourserait 35 M.F. concernant la suppression des salaires dans les bases de la taxe professionnelle. J'espère que l'Etat compensera au franc le franc mais je me permets quand même de vous préciser que les calculs qui ont été effectués par le Ministère des Finances sont basés sur les taux de 1998 et non pas sur les taux de 1999, et que la différence sera à prendre en charge quand même par la Ville. Il est vrai qu'elle ne va pas être importante mais ce seront quand même des sommes relativement importantes que la Ville aura à rajouter compte tenu du calcul qui a été fait par le Ministère des Finances.

De façon endogène, je crois qu'il ne faut pas faire trop d'autosatisfaction. Vous l'avez dit vous-même, nous restons, selon les chiffres et le nombre d'habitants puisque vous avez anticipé dans vos budgets le recensement qui démarre aujourd'hui, vous êtes à 178.000 habitants, le dernier recensement était à 172.000, peu importe. Vous avez quand même précisé que la dette était à 8.300 F/habitant. Moi, j'arrivais à 8.500 F/habitant. On ne va pas se quereller pour des sommes aussi minimes. Néanmoins, quand on multiplie par le nombre d'habitants, cela fait des sommes importantes.

Je dois quand même vous dire que quand on a un endettement à ce niveau de 8.300 F, on est classé dans les derniers de la classe en ce qui concerne les 32 villes de plus de 100.000 habitants. Des publications ont été faites là-dessus, vous le savez. Je les ai ici, je peux vous les sortir. Ne hochez pas la tête, sinon, je vais vraiment les sortir. On était classé 31<sup>ème</sup> sur 32 dans les villes concernant la fiscalité et on est en queue de peloton concernant l'endettement par habitant.

Je me permets au passage de vous rappeler que, virtuellement, chaque Lillois paiera 1.600 F de remboursement d'emprunt en 1999. Ce sont des sommes relativement importantes.

Je vais me pencher maintenant sur ce qui vous amène le plus de satisfaction intellectuelle, c'est-à-dire la fiscalité.

Excusez-moi de vous dire quand même que vous êtes un peu « gonflé ». J'estime que cela s'apparente à de l'onanisme intellectuel ce que vous venez de faire. C'est vraiment quelque chose d'extraordinaire.

C'est vrai, vous allez augmenter cette année les taux de 0,28%. Alors, soit vous avez perdu vos rétroviseurs, soit vous êtes frappé d'amnésie brutale parce que je vais quand même vous rappeler où on se trouve au niveau de notre fiscalité.

.../...

Je me permets simplement de prendre le cas de la taxe d'habitation qui touche les Lillois de plein fouet.

Les taux de la taxe d'habitation ont augmenté en quatre ans, à eux seuls, de 17%. C'est-à-dire que depuis quatre années, en incluant ce que vous proposez de faire en 1999, vous avez augmenté vos taux de 17%.

Comme cela ne suffisait pas pour rembourser vos dettes, je me permets de vous rappeler qu'en 1997, vous avez supprimé l'abattement général à la base de 15%, ce qui a amené une augmentation de la taxe d'habitation sur quatre années de 31%, soit une moyenne de 8% par an.

Aujourd'hui, si vous n'augmentez que de 0,3% ou de 0,28% les taux d'imposition, vous vous trouvez aujourd'hui, là, dans le peloton de tête des villes en ce qui concerne la fiscalité. On est largement au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants.

Il faut donc avoir une certaine honnêteté intellectuelle et expliquer aux Lillois là où on se trouve, ce qui a été fait ces dernières années et ne pas se dire que, puisque maintenant on va passer devant les Lillois pour solliciter leurs suffrages, on ne va plus augmenter les taux de la fiscalité.

Je me permets de vous dire que cette trêve fiscale est un leurre. Je me souviens des grandes années au taux 0, vous savez, cette grande farce avec les affiches sur lesquelles on parlait du taux 0, alors que l'impôt continuait à augmenter parce que, là aussi, il y a les bases et que les Lillois n'ont pas toujours la capacité intellectuelle de faire la différence.

Aujourd'hui, vous dites qu'on n'augmente pas la fiscalité mais, malheureusement, vous exagérez un peu quand on voit à quel niveau de fiscalité on se trouve.

Au niveau des taux pour la taxe d'habitation, puisqu'on peut prendre des exemples, c'est facile : à Lille, le taux de la taxe d'habitation -j'ai les chiffres 1998, je ne sais pas encore faire les comparaisons avec 1999-, pour 1998, c'est 24,44% à Lille, la Communauté Urbaine, c'est 11,73% et le Département du Nord, c'est 7,20%.

Je peux vous donner le taux de la Région, c'est 2,58%.

Alors, quand on lève une taxe d'habitation de 24,44%, on peut effectivement se glorifier d'avoir une augmentation de 0,28%, mais je peux vous dire qu'on reste dans les hautes sphères de la fiscalité dans notre ville.

En ce qui concerne le budget, je peux dire que c'est un budget de transition et je n'y vois pas encore, malheureusement, d'enrichissement. C'est-à-dire que lorsqu'on examine cette fois la taxe professionnelle, on constate qu'elle a progressé de 0,7% en quatre années, on ne peut donc pas dire qu'il y ait un enrichissement important puisqu'il est de 0,17% par an.

Vous allez me dire qu'au niveau des bases, puisque je parle des bases, il y a eu un certain nombre de mesures. On vient de parler de 35 M. F. Il y a eu l'effet des zones franches. Enfin, on peut quand même apporter des corrections mais quand on constate que c'est 0,7% en quatre années, on peut faire toutes les corrections que l'on veut, on ne va pas trouver que les bases de la taxe professionnelle ont enrichi la ville plus vite que l'inflation.

Tout cela me donne quelques inquiétudes. J'ai souvent entendu parler de « turbine tertiaire ». Eh bien, je vous ai dit tout à l'heure que vous aviez perdu vos rétroviseurs, j'ai aussi l'impression que vous avez perdu votre boîte de vitesses parce que la turbine tertiaire n'a rien apporté au niveau de l'enrichissement de la ville et j'en suis vraiment désolé.

.../...

En ce qui concerne les projets que vous avez au niveau du budget, il est vrai que vous privilégiez les quartiers, que vous entretenez le patrimoine, vous entretenez le patrimoine scolaire. Je vous rappelle qu'un certain nombre de ces entretiens et de ces investissements sont faits avec des subventions importantes de l'Etat et de la Région et du Conseil Général, puisque vous avez retrouvé vos amis au Conseil Général, ils vont pouvoir vous apporter une manne précieuse. Et puis, eux, ils n'ont pas de pudeur, ils ont augmenté leur fiscalité de 8% pour le foncier bâti, donc, il n'y a pas de problème, il va y avoir de l'argent au Conseil Général et il va y avoir des transferts.

Quand une Ville s'engage à entretenir son patrimoine, à faire des actions dans les quartiers, à entretenir son patrimoine scolaire, j'estime que c'est le minimum indispensable qu'une Ville doit faire pour entretenir et faire en sorte que l'argent puisse être utilisé envers les habitants et de façon normale. Il est tout à fait logique qu'une Ville s'engage dans ce genre de financement.

Par contre, je vous ai entendu parler de l'informatisation des écoles dans la ville, et je pense que, si mes souvenirs sont bons, notre groupe avait fait cette proposition en décembre 1997. On peut donc être content que vous y arriviez. Enfin, vous avez mis un certain temps à comprendre que c'était un événement important d'informatiser les écoles. On parle d'internet et on commence à informatiser les écoles à Lille. Dont acte. Je trouve qu'on a pris un peu de retard également.

Vous avez parlé de la rénovation du patrimoine, vous avez parlé de l'Opéra et vous avez souhaité que cette mise en valeur du patrimoine culturel soit progressive et étalée dans le temps. C'est tout à fait ce que je vous avais dit par exemple pour le Palais des Beaux-Arts. C'était bien de rénover le Palais des Beaux-Arts mais il aurait fallu étaler dans le temps et faire en sorte que le budget de la Commune ne se retrouve pas aujourd'hui piégé par des remboursements d'emprunts importants.

Vous voyez que les leçons de l'opposition servent et que vous finissez par vous y plier. S'il n'y a pas d'autre solution pour faire une bonne gestion, il n'y a pas 36 recettes, on est obligé de faire un certain nombre de calculs et de projeter dans l'avenir les budgets futurs pour éviter que les endettements futurs ne se traduisent par de l'impôt comme on le constate aujourd'hui.

En ce qui concerne les interventions et les innovations économiques, nous souhaitons qu'il y ait une inversion de la spirale en la matière, de cette spirale folle qui fait que les habitants paient de la taxe d'habitation de façon importante et que de moins en moins d'entreprises ne paient de taxe professionnelle puisqu'il faut constater, hélas, que les bases n'augmentent pas en fonction des souhaits budgétaires de la Ville.

Vous allez me dire que les entreprises ont payé moins de taxe professionnelle, 35 M.F. en moins, oui, mais dans toutes les communes on va payer moins de taxe professionnelle, et dans toutes les communes on n'est pas au niveau de la position de Lille. Les entreprises auront toujours envie d'aller dans d'autres communes où effectivement on paie moins de taxe professionnelle.

J'entends déjà mon ami DEGREVE dire « attention, taxe professionnelle unique, les riches doivent payer pour les autres ». D'accord, mais aujourd'hui, on n'en est pas là, et les 35 M.F. que les entreprises lilloises ne paieront pas, elles pourront peut-être encore en payer beaucoup moins dans d'autres communes et peut-être même en dehors de la Communauté Urbaine. Là, je dois vous dire qu'il faut mettre un frein à ce genre de démonstrations qui ne sont pas tout à fait déterminantes pour l'avenir de la taxe professionnelle lilloise.

Je n'ai rien entendu de fort concernant la famille ou l'éducation. Bref, sur le bien-être des habitants, je n'ai pas entendu de grands discours sur des parts budgétaires importantes en la matière. J'ai plutôt toujours l'impression que les habitants de nos quartiers regardent passer les touristes en centre-ville et que, rentrant dans leurs quartiers, ils sont assurés que le Maire, dans quelque temps, dira que la période de rasage gratis va bientôt revenir.

.../...

Vous comprendrez que dans ces conditions nous n'allons pas voter le budget. C'est une ligne de partage des eaux. De toute façon, politiquement, nous tiendrons cette position parce que le budget, c'est la politique générale de la Ville et que le budget engage toute la politique de la Ville. Nous n'avons donc pas l'intention de vous cautionner sur ce budget.

De toute façon, compte tenu des orientations que nous constatons, compte tenu quand même de la « carambouille » que vous venez d'expliquer sur les impôts et l'endettement, nous n'avons pas du tout envie de voter ce budget ce soir.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - En tout cas, je sais une chose, c'est que vous faites de l'inflation verbale ... Bernard ROMAN a parlé 8 minutes, vous avez parlé 13 minutes

Monsieur DEMAILLE.

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici recueilli et rédigé par Michel FALISE l'avis du Groupe des Personnalités sur le budget 1999.

Nous voterons le budget qui nous est proposé parce qu'il correspond à un triple souci qui est le nôtre :

- préserver l'avenir par la continuation du désendettement de la Ville, tout en maintenant un volume suffisant d'investissements,

- maîtriser les dépenses de fonctionnement et, corrélativement, la pression fiscale locale,

- inscrire l'ensemble de nos décisions budgétaires dans la cohérence des choix du Programme d'Action Municipale et des orientations stratégiques que nous avons adoptées depuis lors.

Il est clair, au vu des chiffres, que nous sommes entrés dans un processus vertueux, certes encore très modeste, de l'endettement de la Ville, allégeant les charges financières annuelles et autorisant, corrélativement, une augmentation modérée des dépenses d'équipement. Ce processus toutefois est loin d'être arrivé à son terme ; il nous faudra rester attentifs et rigoureux au cours des prochaines années.

L'évolution de la pression fiscale, quant à elle, reste en deçà des taux d'inflation et correspond à nos engagements antérieurs. Dans ce domaine également, nous devrions être en mesure, au cours des prochaines années, de réaliser un mieux.

Tant en ce qui concerne les dépenses d'équipement que celles de fonctionnement, les choix qui nous sont proposés expriment bien, globalement, les engagements et les priorités définis par le Programme d'Action Municipale, ainsi que les grandes options que nous avons prises depuis lors dans le cadre notamment des Plans Locaux d'Action déjà adoptés ou dans celui de la préparation de l'objectif 2004 Lille, capitale européenne de la culture.

Nous constatons par ailleurs une incontestable amélioration dans les procédures et outils de préparation et de suivi du budget. La perspective, déjà mise en oeuvre mais qui doit encore être renforcée, est de permettre aux divers responsables, élus et administratifs, de bien connaître et de suivre l'évolution de l'ensemble des coûts liés à chaque champ de responsabilité, d'être ainsi mieux associés, et de façon plus continue, à la responsabilité budgétaire. C'est là la condition indispensable pour permettre à l'avenir une maîtrise des dépenses plus forte, plus participative et plus cohérente au service de nos concitoyens.

.../...

Une telle cohérence est nécessaire à l'intérieur de la gestion municipale mais elle devrait l'être aussi entre la Ville et les collectivités territoriales élargies (Communauté Urbaine, Conseil Général, Conseil Régional) qui participent, avec la Ville, au financement d'un certain nombre de projets ou d'actions qui la concernent.

Telle qu'elle est perçue par le contribuable de base, en effet, la modération fiscale de la Ville n'aura qu'un très faible impact si elle est compensée, voire surcompensée, par des accroissements d'imposition provenant des autres collectivités territoriales.

Sans mettre en question des décisions qui échappent à notre compétence d'élus de la Ville, nous souhaitons que soit intensifiée la recherche de meilleures cohérences possibles entre la Ville et les autres collectivités territoriales, tant en ce qui concerne la répartition des charges financières des projets et actions communs que l'harmonisation des pressions fiscales.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEMAILLE.

Monsieur. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, on a pris l'habitude dans ce Conseil de construire un budget sur des prévisions de croissance qui sont généralement outrancièrement optimistes.

Or, nous sommes dans un contexte de ralentissement de l'activité et d'infléchissement de la croissance puisqu'elle est passée de 3,1% à 2,7%.

Les gains de pouvoir d'achat des ménages, nous le savons, ont été inférieurs à ceux de 1998, du fait de la pression fiscal-social.

On accumule les retards de croissance, et malheureusement l'introduction de l'euro ne va rien changer.

Bref, l'environnement de ce budget, c'est aussi la mondialisation de l'économie, responsable directe de l'augmentation du chômage de 0,7%.

De manière nationale, le projet de loi qui instaure la couverture universelle ainsi que l'explosion programmée des retraites fragilisent l'Etat dont les collectivités ne peuvent espérer que peu de secours. Encore que les protestations depuis 1997 se fassent bien timides car l'Etat, comme notre Ville, vit au-dessus de ses moyens.

La loi de finances d'ailleurs l'admet implicitement puisque dans un rapport parlementaire elle précise « Pour diminuer ce besoin de financement, il est nécessaire d'augmenter de manière permanente les recettes, ce qui alourdirait encore les prélèvements obligatoires, soit de freiner des dépenses par rapport à la croissance moyenne de la richesse nationale. »

Ce qui est vrai pour l'Etat est vrai aussi pour notre Commune. L'assainissement de la situation financière de la Commune dont a parlé Monsieur ROMAN doit être cependant relativisé. Si l'encours de la dette baisse effectivement de 500 F/habitant, la baisse des taux d'intérêts atteint un palier, ce qui ne va plus entraîner mécaniquement une baisse de l'endettement. D'autant que, par rapport à l'année dernière, 15 M.F. supplémentaires sont inscrits au titre de l'emprunt.

Par ailleurs, des accords salariaux de 1998 vont peser sur les charges de personnel.

.../...

Enfin, les bases ont tendance à stagner, nivelant le produit fiscal puisqu'il baisse de 70 F/habitant.

Dans le domaine de la fiscalité directe, l'Etat nous donne parfois raison, certes tardivement, ainsi pour la suppression de la part salariale de l'assiette de la taxe professionnelle. Mais l'Etat ne va pas au bout de sa logique puisque, en réduisant les impôts d'un côté, il les compense de l'autre par des impôts d'Etat qu'il verse aux Communes.

C'est pourquoi l'augmentation de la fiscalité directe, si minime soit-elle, combinée avec la hausse de la C.S.G., va aggraver la ponction sur les ménages, par ailleurs sollicités par les autres collectivités.

La baisse du plafond de l'avantage procuré par le quotient familial va accroître cette situation.

Les familles seront-elles victimes, comme certains délinquants, de la double peine ?

C'est pourquoi nous estimons que la Ville peut soulager cette charge en réinstaurant un abattement pour la taxe d'habitation.

Pour ce faire, des contreparties sont nécessaires. C'est la diminution des charges de structures. Or, sur Lille, elles augmentent inexorablement pour atteindre 7.400 F/habitant.

Il faut pourtant stabiliser les dépenses locales, c'est un impératif de gestion. L'Etat lui-même donne l'exemple puisqu'il vient de diminuer de 9 milliards ses services votés.

Il est possible, dans le cadre de redéploiements de crédits, sans gêner le fonctionnement des services publics vitaux, d'envisager des baisses de dépenses de fonctionnement.

En matière de personnel, aux 3.500 emplois ouverts, il faut ajouter de nombreux emplois-jeunes dont les coûts sont dissimulés puisqu'ils seront pleinement ressentis dans quelques années avec en moyenne 92.000 F/emploi/an. La facture pourrait s'avérer douloureuse.

Les autres charges de structures sont difficilement compressibles comme les travaux du propriétaire, bien qu'une bouffée d'oxygène soit permise par la chute des investissements libérés par le fait que le Palais des Beaux-Arts soit terminé.

Mais d'autres économies peuvent être réalisées par un bilan des concurrences inutiles et coûteuses d'autres structures départementales, régionales ou intercommunales, la politique contractuelle l'a rappelé.

Cet environnement budgétaire intervient dans un contexte où le débat sur l'intercommunalité -nous l'avons évoqué tout à l'heure- vient brouiller les perspectives sur les interventions des différentes collectivités.

Nous veillerons, sans esprit de clocher, à ce que les capacités financières de la Ville soient préservées à terme.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX.

.../...

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je voudrais d'entrée de jeu lever l'interrogation et même le suspense qui planent sur ce Conseil Municipal si serein, si studieux, mais qui risquerait éventuellement d'apparaître austère et même franchement ennuyeux : le Groupe Socialiste votera le budget 1999. Je crois que c'est une information importante.

D'abord, parce qu'il y a stabilité de la pression fiscale, Bernard ROMAN l'a dit, et désendettement et que donc sur le plan des recettes, ce budget nous donne complètement satisfaction.

Ensuite parce que, sur le plan des dépenses, nous adhérons complètement au maître-mot qui est celui du budget de Bernard ROMAN, la proximité.

Cela prouve d'ailleurs, Monsieur le Maire, que l'on peut à la fois avoir de grands projets pour cette métropole et pour sa ville-centre et, dans le même temps, avoir une préoccupation quotidienne pour chacun des habitants de Lille. Là encore, il s'agit des deux places d'une même politique.

Proximité d'abord dans l'entretien des équipements existants, même s'ils doivent effectivement évoluer pour mieux répondre aux demandes de la population. C'est le cas du patrimoine scolaire, on l'a dit, du patrimoine culturel, du patrimoine sportif. Je ne développe pas, c'est un élément important.

Ensuite, parce que ce budget donne les moyens pour créer un certain nombre d'équipements nouveaux de proximité, ardemment attendus par les habitants. C'est là la réponse aux besoins spécifiques d'un certain nombre de quartiers.

Et puis enfin parce que nous adhérons complètement aux priorités de fonctionnement qui sont celles présentées par l'Adjoint aux Finances et par vous-même, Monsieur le Maire : l'emploi, l'insertion, la lutte contre les exclusions, l'insécurité, les personnes âgées et, de manière générale, pour le développement des quartiers.

Donc, nous adhérons complètement à ce budget. Je dois d'ailleurs avouer que j'ai rarement rencontré des Socialistes aussi réellement satisfaits de ce budget. Je veux profiter de l'occasion pour le dire et remercier Bernard ROMAN.

De ce point de vue, vous savez bien, Monsieur le Maire, que satisfaire les Socialistes est sans doute la chose la plus difficile dans la mesure où leur diversité est telle qu'ils ne risquent pas, Monsieur RICHIR, je veux entièrement vous rassurer, d'être frappés par la pensée socialiste unique.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Nous voilà arrivés à la fin de notre débat ... Pardon, Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - De la richesse, de la diversité socialiste, vous aviez oublié qu'il y avait la diversité dans la Majorité plurielle ...

Je vais faire court puisqu'il n'y aura pas d'angoisse non plus pour l'assemblée. Il est évident que le Groupe Communiste votera ce budget, pour les mêmes raisons qu'avait évoquées -je ne les répéterai pas- de façon synthétique notre ami DEMAILLE au nom des Personnalités. Nous reprenons pleinement le descriptif qu'il a fait et les raisons fondamentales pour lesquelles nous adhérons à ce budget.

.../...

Simplement, un souci par rapport à l'engagement de l'Etat : s'il est vrai qu'il faut noter la progression de 1,4% sur la D.G.F., quelles que soient les inquiétudes sur les perspectives économiques de Monsieur BIENVENU qui cultive le pessimisme depuis qu'il est dans l'Opposition -cela risque de durer longtemps-, il est évident qu'on ne peut pas se satisfaire de cette équation. Je dis cela parce qu'il est vrai aussi que le rapporteur et Adjoint aux Finances est également Député et qu'il était dans l'ambiguïté de ces deux rôles.

Il reste qu'il y avait un retard de 5,8 points parce qu'il y a eu d'autres majorités pendant les années précédentes qui avaient veillé à ce que les crédits qui accompagnaient la décentralisation ne soient pas mis en place.

Ce déficit n'est donc pas encore couvert. On ne peut pas dire aujourd'hui que les collectivités locales peuvent s'en satisfaire. On note qu'il y a un changement, une inflexion, on corrige le tir. Ce qu'il faut maintenant c'est renforcer au niveau de la loi de finances, ce qui a été entamé cette année. Et cela n'est pas négligeable pour les ressources des collectivités locales.

Au niveau des investissements, que voulez-vous que l'Opposition dise ? Il y a - 65 M.F. Entre les - 165 M.F. de cette année et les 100 M.F. d'emprunt nouveau, cela fait - 65 M. F.

C'est embêtant, parce que vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous n'avez pas arrêté de dire pendant quatre ans « On ne peut pas ! Il ne faut pas ! Vous faites trop d'emprunts, etc ... »

Aujourd'hui, il y a - 65 M.F. et on a quand même la capacité d'en lever 100.

Cela ne va pas quand même. Donc, je pense que cela continuera à ne pas aller.

Nous, nous nous satisfaisons de cet élément, parce que nous n'avons pas le culte de dire qu'il ne faut pas d'emprunts dans la cité. Ce sont de bonnes vieilles règles de gestion en ce qui concerne des investissements qui couvrent les effets sur du long terme et on les finance par du long terme, du moyen terme par du moyen terme, et du court terme par du court terme.

Il s'agit d'une bonne gestion et de la prise en compte de perspectives.

Il faut aussi avoir une équipe municipale qui soit capable d'avoir des perspectives pour pouvoir prendre en compte ses projections, ses réalisations et ses rendements sociaux, politiques et culturels pour le lendemain. C'est ce que nous avons fait et nous commençons à en avoir les fruits.

Qui imaginait il y a cinq ans que Lille serait une ville touristique de fait, que ce serait un élément naturel ?

Eh bien, aujourd'hui, dans la ville, dans les hôtels, nous rencontrons des Anglais, des Belges, des Néerlandais, des Allemands, et cela est maintenant un élément évident de la vie à Lille. On vient visiter Lille, y compris de France, de Paris, de Strasbourg.

C'est un élément nouveau mais cet élément nouveau est né de la capacité de ses investissements et de leurs répercussions au niveau économique, social et culturel.

Nous constatons qu'il y a la sagesse, au moment où nous avons une nouvelle capacité d'emprunt, de mettre en place des réponses qui sont liées aux quartiers.

Les grandes règles, maintien du patrimoine, finir les opérations en cours et avoir une capacité du tiers pour les opérations nouvelles, sont respectées. C'est la continuité de la dynamique de la Ville.

.../...

Deuxième élément majeur : la moitié des éléments vont vers les petites opérations, des opérations décentralisées. C'était pour nous une exigence, nous l'avons dit, pour les trois années à venir. Là, nous l'avons de façon forte.

C'est la cécité, Monsieur BIENVENU. Puisque vous savez lire les chiffres, cela fait 30% d'investissements en plus dans les crédits décentralisés des quartiers. Vous le voyez ou vous ne le voyez pas ?

Si vous le voyez, vous le constatez, et puis vous le dites. Après, que vous disiez que les 30% ne sont pas utilisés comme vous le souhaitez dans chacun des quartiers, ce n'est pas un problème, c'est un débat. En tout cas, c'est une réalité. Cette réalité, c'est celle qui peut modifier la vie au quotidien dans les quartiers.

C'est pour cela que nous approuvons ce budget et que nous sommes tenaces pour qu'il continue dans ce sens et qu'il permette aussi de tenir la fiscalité à un niveau inférieur à l'inflation, ce qui est également un besoin pour notre Ville parce quelle ne vit pas en dehors du reste de la France, en dehors des difficultés sociales, en particulier, nous, nous les subissons plus que d'autres.

Dernière chose. Sur l'informatique, ce sont effectivement des choix. Qu'est-ce que vous allez reprocher ? La lucidité de ne pas s'être engagé n'importe comment et pour n'importe quoi, pour faire de l'informatique comme d'autres, avec Molière, voulaient faire de la médecine ?

Ce n'est pas comme cela que cela se fait. Il ne s'agit pas d'acheter pour avoir quelque chose qui est obsolète trois mois après, sauf si c'est pour enrichir Microsoft et pour pouvoir, dans les trois années d'écart que vous évoquez, refinancer pour la totalité des écoles quatre fois tous les logiciels pour les mettre à jour, dans le cadre d'une inutilité parfaite ?

Ce n'est pas la façon de voir de la Majorité. C'est l'accès au savoir, ce n'est pas l'utilisation pour permettre de faire du télé-achat et de faire en sorte que le gamin, au bout de deux heures, puisse naviguer sur internet pour acheter quelque chose.

C'est lui permettre d'avoir l'accès à la connaissance de l'outil, pour le maîtriser, pour qu'il puisse s'en servir pour son devenir et pour modifier ses conditions sociales et être un acteur réel de la transformation de la société. Ce n'est pas dans le sens inverse.

C'est pour cela que le plan informatique a été mis en place, avec Madame CAPON, en liaison avec le C.N.D.P., avec IRIS, avec X 2000, avec le réseau câblé, pour qu'il y ait cohérence dans la réflexion, que la formation des maîtres soit faite simultanément à la mise en place des matériels et qu'il y ait la maîtrise du développement de ces outils.

Voilà pourquoi nous sommes solidaires et pourquoi nous sommes pour ce budget, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, tout aussi rapidement.

Puisque deux points ont été évoqués sur lesquels nous pourrions avoir des débats sans fin, mais autant échanger les arguments objectivement parce que je ne pense pas que ce que je vais dire puisse être contesté objectivement. Ce sont des réalités chiffrées.

Il y a d'abord le problème de la fiscalité.

.../...

Monsieur BIENVENU nous dit « d'accord, vous nous dites 0,28%, c'est peu, mais dans les quatre dernières années, vous avez fait 17% ».

Si je compte bien, en 5 ans, cela fait donc 17,28% et il est vrai que c'est beaucoup. Cela dit, sur les taux, en 12 ans, c'est 17,28%, c'est-à-dire la même chose que sur 5 ans.

Et quand on regarde dans les villes de la strate de plus de 100.000 habitants, la moyenne d'évolution des taux sur les 12 ans qui viennent de s'écouler, de 1987 à 1999, est de 24,3%.

Cela veut dire que si, oui, effectivement, nous avons dû, pour assumer les investissements que nous avons faits, augmenter la fiscalité d'une manière, c'est vrai, sans doute un peu resserrée sur trois exercices, sur les 12 ans qui viennent de s'écouler, nous les avons baissés de 2/3 moins fort que l'ensemble des villes de plus de 100.000 habitants.

Cela est d'autant plus remarquable que nous sommes parmi ces villes la seule qui ait fait un Palais des Congrès. Alors, on peut en parler comme cela en disant « c'est vrai, on a fait un Palais des Congrès », mais le Palais des Congrès -Madame DAVIDT parlera du tourisme tout à l'heure, Monsieur DEGREVE l'a évoqué-, c'est un million de personnes qui sont venues faire vivre la ville l'année dernière et qui ne seraient pas venues sans ce Palais des Congrès, qui a coûté de l'argent à la Ville, mais c'est en fait de l'investissement qui rapporte sur la durée.

Quand vous me parlez -c'est le deuxième aspect que je veux évoquer- de la taxe professionnelle des entreprises, je me suis fait communiquer les chiffres -parce que je ne les connais pas par coeur, Monsieur BIENVENU- pendant la poursuite du débat. Je vous les donne.

Les bases de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la richesse qui est taxée pour les entreprises, le véritable produit intérieur brut de la Ville de Lille, on s'enrichit ou on ne s'enrichit pas en matière de taxe professionnelle.

Les bases de la taxe professionnelle sont calculées sur  $n - 2$ , l'année dans laquelle on les perçoit - 2 ans, cela veut dire qu'en 1995, on calculait sur l'évolution économique de 1993, et on calcule en 1999 sur l'évolution économique de 1997. Je vous donne les chiffres.

1996 + 6%

1997 + 2 %

1998 + 2,5%

1999 + 1,75%

Ce sont les évolutions de richesse de la base de la taxe professionnelle, le véritable chiffre de l'évolution de la richesse économique et en terme d'emplois de la Ville de Lille.

Quand je prends, Monsieur BIENVENU, les critères objectifs qui sont ceux des observateurs, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, eh bien, nous arrivons en deuxième position de l'ensemble des grandes villes de France en matière d'évolution de la richesse fiscale.

Quelle est la première ville ? C'est Dunkerque à cause de l'implantation de SOLLAC. Nous sommes la deuxième ville qui a le plus généré son propre développement dans les 5 ans qui viennent de s'écouler. Et heureusement parce que, sinon, nous n'aurions pas de quoi justifier les investissements que nous avons faits.

.../...

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous avons engagé le désendettement, où nous avons complètement assumé ces investissements et où vient le temps des fruits de la croissance.

Et ces fruits de la croissance, nous essayons de les mettre en oeuvre dans un certain nombre de politiques en direction des Lillois.

Certes, on peut critiquer, on peut essayer de dire que ce n'est pas grand chose, qu'on n'a rien entendu. « Pourquoi ne faites-vous pas d'informatique, pourquoi avez-vous attendu si longtemps alors que nous le proposons depuis deux ans ? »

On a simplement attendu une chose, Monsieur BIENVENU, c'est que l'Etat nous aide à le faire. Alors, avant juin 1997, on parlait beaucoup, on faisait peu. Aujourd'hui, l'Etat nous donne les moyens, par exemple, à l'école Turgot, 350.000 F d'équipement informatique dégagés par l'Etat. Nous, nous mettons 150.000 F pour équiper l'école. Et c'est une école, dans un quartier populaire de Lille, avec des enfants qui rencontrent des difficultés, qui cumulent les difficultés sociales, en terme de situation de leurs parents, qui se retrouvent avec un équipement qui est au top niveau, comme disait Monsieur DEGREVE.

Je crois que cela est le signe d'un budget bien maîtrisé et d'une politique de progrès et d'une politique de Gauche. Et c'est ce que nous faisons.

Et puis, je termine là-dessus, Monsieur le Maire.

1999, c'est l'année qui engrange les résultats de l'année 1997 en matière de richesse économique. Dois-je vous rappeler ce qu'a été l'année 1997 ?

Cela a été une année où la situation économique de la France s'est dégradée et où la situation économique de Lille s'est améliorée de 1,75%.

C'est l'année où vous nous reprochiez d'augmenter la fiscalité locale démesurément, c'est-à-dire une vingtaine de millions de francs demandés aux Lillois. Mais c'est aussi l'année où les Lillois ont payé plein pot l'augmentation de la T.V.A. décidée, par Monsieur JUPPE.

Et l'augmentation de la T.V.A. décidée par Monsieur JUPPE, sur Lille, c'était 140 M.F. payés par les Lillois.

Alors, il faut être cohérent, Monsieur. BIENVENU. Nous, lorsque nous agissons au niveau national en soutien à la politique de Monsieur JOSPIN et de Madame AUBRY, nous disons qu'il faut maîtriser les prélèvements obligatoires, notamment pour ceux qui en ont le plus besoin.

Et quand nous faisons de la politique à Lille, en direction des Lillois, nous maîtrisons l'évolution fiscale de la Ville de Lille.

Alors, je sais bien qu'il est difficile de s'abstenir ou de voter contre un tel budget. En tout cas, nous, c'est notre budget et c'est notre fierté.

Monsieur le Maire - C'est bien, et elle est partagée, Monsieur ROMAN.

Ceux qui sont d'accord pour adopter ce budget le manifestent en levant la main :

.../...

pour : Les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

abstention : Néant

Adoptés à la majorité.

Eh bien, nous avons un budget.

Je tiens en remercier Monsieur Bernard ROMAN qui a la responsabilité des problèmes financiers de la Ville. Je veux associer le Secrétaire Général et l'ensemble des services de la Ville mais plus particulièrement le Directeur Général, Monsieur TREELS, et l'ensemble des services financiers. Et je salue le Receveur Municipal, Monsieur SERRE, qui est toujours présent à nos réunions du Conseil Municipal. Merci.

99/20 - Pouponnière - Budget prévisionnel 1999 - Ratification.

Adopté.

99/21 - Organisation des deuxièmes assises interreligieuses à Lille le 7 mars 1999 - Subvention exceptionnelle.

Adopté à la majorité, le Front National votant contre.

99/22 - Collège Madame DE STAEL, rue de La Bassée à Lille - Organisation d'un voyage linguistique en Angleterre du 22 au 26 mars 1999 - Subvention exceptionnelle.

Adopté.

99/23 - SNES - FSU - Organisation du congrès national du SNES à Lille du 29 mars au 2 avril 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/24 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation d'un Colloque "L'Europe puissance du XXIème siècle" le 1er avril 1999 à Lille - Demande de Participation financière.

Adoptés à la majorité, le Front National votant contre.

99/25 - Association LILLE E.S.C.A.P.A.D.E. - Participation au Championnat de France de Cross Country des Polices Municipales à Pointe à Pitre (Guadeloupe) en octobre 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/26 - Association Philatélique Lilloise - Rencontre des Collectionneurs 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/27 - Dette communale - Réaménagement de deux prêts contractés auprès du Crédit Local de France.

99/28 - Gestion active de la Dette - Nouvelles conditions apportées aux prêts CLF indexés sur TMO et TME.

99/29 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Supplémentaire de 1998 - Information.

99/30 - Opération SOUHAM - Avance de trésorerie à la SAEM Euralille - Reconduction.

.../...

99/31 - Opération Arsenal des Postes - Avance de trésorerie à la SAEM Soreli - Avenant à la convention du 25 juillet 1997.

99/32 - Reversement à la Communauté Urbaine de Lille de la taxe professionnelle perçue par la Ville de Lille au titre du Métro.

Adoptés.

#### DECENTRALISATION

99/33 - Voyage annuel des personnes âgées du quartier de Lille-Centre - Modalités d'organisation.

99/34 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

99/35 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Fonds de participation des habitants - Subventions.

Adoptés.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,  
Conseiller municipal délégué

#### RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

99/45 - Déplacement en Chine d'élèves des lycées Montebello de Lille, Zola de Watrelos et Gambetta d'Arras en mars 1999 - Demande de subvention.

Monsieur le Maire - Pour vous distraire un peu, Monsieur LESERRE voulait poser une question à Monsieur VAILLANT.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, je ne cherche pas à vous distraire, au contraire, il s'agit d'une question importante concernant le déplacement en Chine d'élèves lillois, d'élèves d'Arras et de Watrelos. Ce n'est pas n'importe quelle destination.

Nous sommes à quelques semaines du dixième anniversaire du massacre de la place Tien an Men et je souhaiterais faire une proposition par rapport à ce déplacement auquel la Ville de Lille participe à hauteur de 3.000 F.

Il faut connaître -je le rappelle ici- l'exception chinoise : torture, dénégalion des droits de l'homme, négation de la dignité humaine, trafic d'organes humains, persécutions des opposants et des dissidents. Nous avons là des jeunes qui vont aller en Chine, il est temps pour Lille de porter un message clair aux autorités locales.

C'est l'occasion pour Lille, non seulement de subventionner ce déplacement mais surtout de lui donner du sens.

On pouvait faire deux choses : soit les envoyer directement au Tibet, où ils auraient pu effectivement voir l'asservissement culturel que la Chine met en oeuvre sur ce pays, soit leur donner un message de dignité et de respect des droits de l'homme qu'ils pourront transmettre aux autorités locales dans lesquelles ils se rendent. Je crois que cela n'est pas très compliqué et que cela peut recueillir le consensus de cette assemblée municipale.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Pour répondre sur ce sujet « permettre à 7 élèves du lycée Montebello d'aller en Chine pour pouvoir utiliser leurs connaissances de la langue chinoise, retrouver leurs correspondants et de visiter les trésors culturels de Pékin », je dirai que, même si c'est modeste, c'est par ce canal que, hier, nous sommes allés dans les Pays de l'Est pour dire un peu comment nous vivons et comment la démocratie pouvait évoluer.

Ces 7 élèves, tout en se perfectionnant tranquillement dans la langue étrangère qu'ils ont choisie, vont faire leur travail. Il ne faut pas leur donner une mission pour laquelle ils ne sont pas préparés.

Ceci ne retire rien à ce que vous avez dit mais laissons à nos élèves la possibilité de faire tout simplement leurs études et à montrer aux populations qu'ils vont rencontrer comment nous vivons.

Monsieur le Maire - Je suppose qu'on vote la délibération proposée par Monsieur VAILLANT, d'ailleurs, Monsieur LESERRE n'était pas contre. Vous êtes d'accord ? (oui)

Adopté.

99/46 - Représentation de la Ville de Lille à la Conférence Internationale des Villes Jumelées à Leeds - 15, 16 avril 1999.

Adopté.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, vous avez été très long sur le budget et vous voulez réintervenir sur des problèmes financiers. Il faut aussi savoir se limiter en Conseil Municipal.

Mais je vous donne la parole, allez-y sur le L.O.S.C.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, il y a un rapport alors ...

Monsieur le Maire - Il y a un rapport mais il y a l'environnement, il y a la santé, il y a l'enfance, etc ....

M BIENVENU - Je vous ai dit tout à l'heure que sur 180 dossiers, l'Opposition prenait 8 fois la parole. Je pense que ce n'est pas excessif.

J'interviens sur ce dossier et après vous ne m'entendrez plus.

Monsieur le Maire - 8 fois 13 minutes, vous faites l'addition ...

M. BIENVENU - Non, je ne ferai pas deux fois 13 minutes.

Il y a un dossier de suivi et de pilotage concernant le L.O.S.C. C'est un dossier de suivi qui est tout à fait fidèle.

On constate effectivement dans ce dossier que la gestion financière du L.O.S.C. s'est assainie dans des conditions parfaites.

.../...

Monsieur le Maire, je suis administrateur du L.O.S.C., avec d'autres membres de ce Conseil Municipal, et j'ai lu dans la presse que la Commune souhaitait se désengager, que c'était quasiment un désengagement irréversible et définitif et qu'on envisageait une privatisation du L.O.S.C.

Mais je dois dire qu'en ce qui concerne cette information, je préférerais que ce soit le Conseil Municipal qui soit informé plutôt que de lire dans la presse des informations dont on n'a pas eu la confirmation avant.

Il est regrettable que l'on passe ce problème sous silence et je souhaite que le Conseil Municipal soit informé sur l'avenir du L.O.S.C. puisque, dans le dossier qui nous est donné, il n'y a rien dans les conclusions.

Je l'ai déjà dit et répété, je ne vous demande pas une réponse ce soir, mais je me permets une nouvelle fois de vous dire que pour le terrain d'entraînement de la Porte d'Ypres, il y a un problème puisque je pense que la Ville veut reprendre ce terrain. L'équipe s'entraîne sur ce terrain, qui est en schistes, je le rappelle, ce qui donne de la boue l'hiver et beaucoup de poussière l'été. On n'a toujours pas de solution.

On n'a pas non plus de solution de financement du centre de formation qui est l'un des meilleurs pourvoyeurs de joueurs et d'espoirs du club.

Je souhaiterais qu'on ait des éclaircissements sur ces quelques points. Merci.

Monsieur le Maire - Sur ce plan, on a toujours dit la même chose. On attend que le L.O.S.C. marque des buts et monte en première division. Une fois que ce sera fait, on vous parlera des perspectives. Tant qu'on n'a pas fait cela, que voulez-vous qu'on vous dise ?

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je suis sûr que si l'on mettait aux voix une motion pour que le L.O.S.C. marque plus de buts et passe en première division, nous pourrions avoir l'unanimité du Conseil Municipal.

Cela dit, et d'une manière schématique -je crois qu'il faut que nous restions schématiques-, au point où nous en sommes, au-delà de ce que dit Monsieur BIENVENU, je voudrais résumer la position que vous avez exprimée récemment auprès du Président du L.O.S.C., en ma présence, Monsieur le Maire.

La loi nous conduit à envisager l'évolution juridique des clubs de football professionnels et interdira désormais aux Villes d'être propriétaires de leurs clubs de football.

Cela tombe bien à double titre puisque nous avons engagé en 1992, par une décision unanime du Conseil Municipal, une stratégie de désendettement du L.O.S.C. - le dossier que vous avez dans les documents en atteste- qui est arrivée à ses fins. Le L.O.S.C. est aujourd'hui un club en bonne santé financière et complètement désendetté, qui a 0 franc de dettes.

Et à un autre titre, Monsieur le Maire, vous avez annoncé que ce désendettement déboucherait à l'époque, alors que la loi n'y conduisait pas, à la cession du L.O.S.C.

Aujourd'hui, le Maire a donc mandaté le Président du L.O.S.C. pour lui faire des propositions sur la cession des parts de la Ville qui détient 70% de la Société d'Economie Mixte à objet sportif qui est propriétaire du L.O.S.C.

.../...

Avec le souci que la Ville reste un partenaire dans le domaine de la formation, la Ville et les collectivités territoriales.

Dans le domaine de la politique d'image, de la politique sociale en direction des quartiers et en direction des petits clubs, en disant tout aussi clairement que nous avons le souci, en cédant nos parts dans le L.O.S.C., de le faire à quelqu'un qui peut-être nous proposerait moins que ce que nous pourrions attendre d'autres mais qui s'engagerait au niveau du capital investi dans le L.O.S.C. à faire de ce club une grande équipe.

Le Président du L.O.S.C. a été mandaté pour examiner les différentes possibilités économiques. Nous sommes dans un domaine économique, ce qui nécessite une certaine confidentialité jusqu'à ce que des propositions arrivent. Il est clair que le jour où les propositions arriveront, il appartiendra à la Ville, au Conseil Municipal, de se déterminer sur ces propositions.

Monsieur le Maire - Exactement. Voilà ce que j'ai dit au Président du L.O.S.C. Vous avez certainement été informés exactement de ce que je lui ai dit.

Mais, inutile d'en discuter davantage, tout cela ne pourra devenir opérationnel que lorsque le Club aura marqué des buts et montera en première division.

Sinon, on peut toujours en parler, en parler, mais il ne peut pas être question de se lancer dans la construction d'un nouveau stade, et dans une politique qui nous coûterait de l'argent, s'il n'y a pas des buts et par conséquent des gens qui viennent en disant « nous sommes prêts, avec de l'argent, à refaire telle ou telle chose ».

Vous voyez que nous gérons bien les intérêts de la Ville. Comme vous nous dites à chaque séance financière que nous devons le faire, eh bien voilà.

Donc, soyez conséquents au L.O.S.C. dans vos interventions financières.

Monsieur PARGNEAUX, vous qui attendiez pour délivrer votre message sur l'environnement.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

99/133 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Maison de la Nature et de l'Environnement (M.N.E.).

Adopté.

#### ENVIRONNEMENT - QUALITE DE LA VIE

99/134 - Présentation du Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable.

Quelques instants pour vous présenter le Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement durable. je vais faire cette présentation en trois points :

.../...

Tout d'abord, la présentation de la démarche lilloise qui a débuté en 1994, une présentation du contenu de notre Plan, et nous terminerons agréablement par un film vidéo présentant quelques exemples concrets.

Notre démarche lilloise a eu une logique environnementale, et souvenez-vous, en 1994, la Ville de Lille, sous l'impulsion de la regrettée Godeleine PETIT, met en oeuvre une réflexion sur l'environnement, et établit un programme d'action pour une politique de l'environnement.

Il s'agissait de propositions stratégiques dans le domaine de l'environnement stricto sensu réalisées en interne avec une concertation restreinte.

Cette même année 1994, nous avons relancé la commission extra-municipale de l'environnement, mettant en présence près de 200 acteurs avec pour objectif de renforcer la coopération entre nous tous.

En 1995, Monsieur le Maire, nous prenons dans le cadre du présent programme municipal l'engagement de concevoir, proposer en concertation avec les Lilloises et les Lillois, 6 Plans Locaux d'Action dont un en matière d'environnement et du cadre de vie.

C'est ainsi qu'à partir de juin 1995, nous avons entrepris une démarche plus globale, plus participative, centrée sur le développement durable.

En novembre 1995, la Ville de Lille signe lors de notre Conseil Municipal du 20 novembre la Charte d'Aalborg, charte des villes européennes pour le développement durable. C'est ainsi que la Ville de Lille s'engage alors dans la réalisation du Plan Local d'Action en matière non seulement d'Environnement mais aussi de Développement Durable, c'est-à-dire notre doctrine, à court, moyen et long termes.

Mais qu'est-ce que le développement durable ?

Petite explication. Il s'agit d'un concept adopté à l'unanimité par 180 Etats, dont la France, à la Conférence de Rio de Janeiro en 1992.

Il s'agit donc d'un objectif de gestion à long terme dans le souci des générations futures, préparer l'avenir de nos enfants, alliant protection de l'environnement, développement économique et accompagnement social.

Il s'agit aussi d'un objectif reposant sur des principes de solidarité, de prévention et de démocratie participative.

Cet objectif principal a donc permis une réflexion transversale sur des thématiques visant à intégrer la protection de l'environnement, mais aussi l'emploi, le développement économique, le développement social, et enfin dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la ville.

C'est pourquoi dès 1996 et jusqu'en 1998, nous avons procédé à l'élaboration et à la validation de ce Plan Local d'Action en permettant un travail collectif en partenariat avec tous les acteurs de la ville, que ce soit le milieu associatif, les milieux institutionnels comme Lille-Métropole Communauté urbaine, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, les concessionnaires qui travaillent sur le territoire de la ville, mais aussi et fortement les services municipaux concernés.

.../...

5 groupes de travail issus de la Commission extramunicipale de l'environnement ont été mis en place.

Nous avons recruté une chargée de mission Environnement pour la coordination de cette démarche, et nous avons établi une procédure d'élaboration par et avec les associations qui, je crois qu'il faut le souligner, ont reçu carte blanche dans le travail à accomplir dans le cadre de cette participation et cette démocratie participative. Et je crois que cela constitue la particularité de notre démarche lilloise qui a comme exemplarité la concertation réalisée.

Une fois le document produit, Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons donc à nouveau eu une démarche de concertation maîtrisée par moi-même et qui a été reprise au sein des instances municipales, les 10 Conseils de quartier, la coordination des Adjoints, la commission Environnement, et aujourd'hui le Conseil Municipal.

Mais aussi au-delà des instances municipales, le partenariat avec le mouvement associatif que ce soit au sein de la commission extramunicipale de l'Environnement avec nos réunions trimestrielles, le Conseil Communal de Concertation, mais aussi le Forum Environnement qui aura lieu en juin prochain avec la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, et la Direction déconcentrée du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Notre Plan Local d'Action tel qu'il vous est présenté aujourd'hui comprenant 250 pages est un premier document d'étape, un document d'orientation, c'est-à-dire notre doctrine pour les années à venir.

Il va conduire, puisqu'il ne s'agit que d'une première étape, à la signature en juin 2000 d'un document de programmation sur cinq ans avec des orientations de plus long terme intitulé "Agenda Local 21", un document que l'on souhaite être un agenda pour l'entrée de la Ville de Lille dans ce XXIème siècle qui arrive.

Quelques éléments du contenu de notre Plan local.

Il s'agit, dans sa première approche, de la thématique de l'environnement qui est abordée, dans le champ et hors champ des compétences municipales. Nous abordons le développement des espaces verts, le fleurissement, la place de l'arbre dans la ville, la ceinture verte, c'est-à-dire l'actuelle promenade du Maire et du Préfet. Mais nous abordons aussi des domaines comme l'énergie, l'eau, les déchets, c'est-à-dire leur gestion, l'avenir dans ces domaines, dans notre vie quotidienne de demain, l'air, le bruit, les déplacements, la prévention des risques urbains.

Vous constatez qu'il s'agit là d'une grande diversité des thèmes traités parce que nous avons aussi souhaité une approche plus globale et transversale visant à intégrer l'environnement dans les autres politiques de notre Collectivité locale. Nous avons donc abordé également dans notre document les trois thèmes suivants que sont :

- la formation et la sensibilisation à l'environnement avec le développement de la citoyenneté et de la démocratie participative,
- l'emploi et l'environnement,
- le cadre de vie, la qualité de la ville en matière d'urbanisme mais aussi dans le cadre de la politique touristique.

.../...

L'ensemble de ces domaines font l'objet d'un même traitement dans le document qui vous est soumis à discussion et à approbation ce soir, c'est-à-dire tout d'abord définition des enjeux, le contexte général ; la définition du contexte réglementaire ; le diagnostic que nous avons mis en oeuvre ; la définition des principaux axes stratégiques, et bien entendu le détail des propositions.

Pour chacun de ces thèmes, les propositions et les orientations se déclinent de la manière suivante.

Un souci d'aménagement de la vie quotidienne, par exemple le développement des espaces verts, le fleurissement, la place des automobiles dans la ville.

Un souci également d'organisation des services avec des propositions telles que la création d'une cellule municipale de gestion des fluides ou la mise en place d'outils d'évaluation, de formation.

Un souci d'éducation, de sensibilisation du grand public, et d'organisation de la concertation avec des mesures en faveur du soutien à la vie associative.

Enfin, un souci de renforcement des partenariats avec tous ceux qui travaillent sur notre territoire communal, les entreprises notamment.

En guise de conclusion, pour ne pas être trop long, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais maintenant vous présenter avec ce petit film vidéo quelques exemples qui sont présentés dans ce document mais qui ont déjà été mis en chantier depuis quelques années, dans le cadre de la politique de l'environnement de la ville de Lille.

(diffusion du film)

Monsieur le Maire - Merci. C'était très agréable. Nous voilà tous verts maintenant ... ! C'est parfait !

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, quelques minutes, parce que ce que Gilles PARGNEAUX vient de nous présenter, vous avez raison, de façon très agréable, est le résultat d'un énorme travail dont je voudrais le féliciter, lui et la commission extramunicipale, mais évidemment le résultat de cet énorme travail qui a duré, comme il l'a dit tout à l'heure, plus d'un an, c'est qu'il nous a présenté un dossier volumineux qui déborde largement le cadre et la responsabilité de la Ville, et qui déporte aussi la responsabilité politique que doit assurer la Municipalité.

Je vais essayer, et j'ai du mérite à le faire parce que ce n'était pas facile, de réorganiser ce dossier en deux temps. Dans un premier temps, apporter une contribution d'élus municipaux à cette réflexion, et dans un deuxième temps, donner un point de vue avec quelques exemples et zoomer sur des réalités proprement lilloises, car Gilles PARGNEAUX aurait pu l'ajouter, si dans le développement durable, on dit qu'il faut penser globalement, il faut, Monsieur le Maire, aussi agir localement.

Ce document n'est pas un Plan Local d'Action, malgré ses 163 propositions. D'ailleurs, du propre aveu du document lui-même, il renvoie à plus tard le choix des priorités, leur chiffrage, leur calendrier. Donc, je crois qu'il doit être considéré pour ce qu'il est ou ce qu'il pourrait être, car il est loin d'être inintéressant.

Je crois qu'il pourrait être un document de référence du développement durable de notre schéma directeur, qui permettrait au fil du temps de mettre en cohérence à Lille les divers choix du schéma directeur avec ce concept de développement durable.

.../...

Evidemment, il peut y avoir quelques contradictions difficiles, comme le parti pris quant au contournement autoroutier au sud, traversant les champs captants qui constituent 30% de nos ressources en eau.

Cette contradiction, ou cette confrontation, nous apprendrions à la gérer entre conviction et responsabilité, et en tout cas, cela ne devrait pas nous empêcher de tenter l'exercice.

Le second intérêt de ce document, qu'a d'ailleurs souligné Gilles PARGNEAUX, réside dans le témoignage qu'il constitue, c'est-à-dire celui d'une motivation et d'une sensibilisation toujours plus grande des personnes, des associations, des personnalités, des structures, sur cette question de l'environnement dans la ville.

Si bien que ma réflexion est de dire : mais pourquoi réserver ce document à un petit groupe d'initiés ? à condition qu'il soit retravaillé pour en éliminer les nombreuses, trop nombreuses redondances, faire une ultime synthèse plutôt que la simple juxtaposition des rapports des cinq groupes de travail, qu'il refasse ce travail-là, et assurons une publication beaucoup plus large pour vulgariser ce document qui le mérite.

Il n'en demeure pas moins que ces compliments étant faits, ce rapport doit être repris, me semble-t-il, et corrigé sur plusieurs choses.

Par exemple, il y a un point assez technique qui n'est pas abordé, ou en tout cas très insuffisamment, c'est celui de la maîtrise de la gestion des eaux par temps de pluie.

Le problème est assez simple, même s'il est difficile techniquement à résoudre. Nous développons à la Communauté Urbaine un effort d'épuration de nos eaux usées très important. Nous avons actuellement 5 stations d'épuration, nous en aurons 4 supplémentaires, donc tout cela est plutôt satisfaisant. Mais dans le même temps, ces stations d'épuration risquent d'être "débordées" par des arrivées intempestives et massives d'eau de pluie en cas d'orages. On a d'ailleurs vu une image très symbolique cet été de ce que peut faire un violent orage, et tout cela à cause d'une imperméabilisation toujours plus grande de la ville.

Si bien que nous sommes d'ores et déjà amenés à financer des bassins d'eau de pluie souterrains, chers, alors nous avons beaucoup d'autres choses à faire avec le prix de l'eau. Il ne faudra pas s'étonner que le prix de l'eau augmente !

C'est quelque chose qui m'inquiète beaucoup parce qu'il y a des solutions techniques qui permettent de retenir l'eau, en tout cas, les premiers flots d'orage, des toitures végétalisées, des parkings drainants, des chaussées drainantes, mais tout cela, on ne le voit pas suffisamment dans cette réflexion, et en tout cas, on ne voit pas l'amorce des réalisations.

Pire ! Si je regarde le document que nous avons approuvé le 14 décembre dernier qui est le Plan Local sur le Commerce, vous y trouverez quelque part "Le traitement des places urbaines se fera principalement en minéral". Je crois que nous faisons fausse route ! Il faut absolument remettre en cause l'urbanisation débridée qui conduit à bétonner toujours et sans cesse comme si le moindre mètre carré d'espace libre avait vocation à être construit.

Il y a un exemple et un seul parmi de nombreux, mais que je vois souvent en allant à la Communauté Urbaine. Mon collègue CACHEUX le sait, j'en ai fait la critique symbolique. On s'apprête à construire encore un immeuble devant le cimetière de l'Est face à la Communauté Urbaine et en bordure du boulevard périphérique. Avait-on besoin de ce projet ? Bétonner, c'est imperméabiliser, c'est

.../...

créer des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales qu'on est ensuite obligé de collecter, de traiter... C'est techniquement compliqué, c'est cher ! en fait, on pourrait faire des choses plus adaptées.

De ce point de vue-là, je pense qu'il faut que ce document recommande une étude technique de cette importante question. Il faut faire cette étude technique pour la ville de Lille, et sans doute pour l'ensemble de la métropole.

Plus généralement, c'est la politique de verdissement, ou tout au moins les résultats d'une politique bien insuffisante de verdissement. Je crois qu'à ce jour, c'est un échec. Disons-le clairement, on connaît parfaitement notre opérateur, ce n'est pas un échec de l'opérateur, c'est simplement un échec parce que le rythme n'y est pas. On l'a vu en commission, le rythme, la quantité n'y sont pas. On n'est pas à la taille critique qu'il faut pour changer le paysage de Lille. Nous en sommes encore à 13 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, alors qu'on sait que les grandes villes d'Europe du Nord auxquelles on pourrait, du point de vue du développement durable, ressembler, en sont à 40, 50, 60 m<sup>2</sup> par habitant.

Francfort, Cologne, Hambourg, sont des villes qui atteignent des surfaces bien plus importantes non pas d'espaces verts, mais de verdissement en général, parce qu'il n'y a pas que les espaces verts, il y a les façades, les toitures, beaucoup de choses.

Un autre domaine me semble insuffisamment créatif dans le document, c'est la lutte contre le bruit. Ses causes, ses pathologies méritent beaucoup mieux que les quelques paragraphes qui y sont consacrés, surtout quand, parmi les mesures proposées, à l'époque, on mettait en avant une Charte de la vie nocturne, dont on sait aujourd'hui qu'elle est en difficulté.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour faire un commentaire sur cette question. Vous avez aimablement et courtoisement répondu, Monsieur le Maire, à ma question orale, et vous annoncez la création d'une commission de la vie nocturne relative aux autorisations d'ouverture tardive, mais aussi, écrivez-vous, "pour créer les conditions requises pour la signature de la charte de la vie nocturne".

Je crois qu'il y a là une double fonction sur laquelle permettez-moi d'attirer votre attention parce qu'elle risque de créer une ambiguïté.

La Commission doit exercer et assumer votre fonction réglementaire d'instruction des demandes, et je comprends fort bien que cette fonction réglementaire ne peut et ne doit être partagée.

Dans le même temps, les conditions de vie nocturne doivent être au contraire élaborées en concertation avec les riverains et les commerçants.

Il faut donc, si vous me permettez cette recommandation, de mon point de vue, d'abord donner du crédit à votre volonté politique et vous en tenir à l'application de la réglementation, et dans le même temps, il faut retravailler la concertation.

Monsieur le Maire - C'est ce que je souhaite faire. On n'a pas réussi la concertation, vous en savez quelque chose, mais j'ai pris la responsabilité de créer une commission pour retrouver ensuite une concertation. Sinon, je serai obligé d'agir en tant que Maire.

M. DECOCQ - Il faut pendant un temps que vous jugerez utile pratiquer la pédagogie du respect de la réglementation.

.../...

Pour revenir à ce Plan Local, Gilles PARGNEAUX a parlé du projet de Plan de Déplacements Urbains, que nous avons abordé à la Communauté Urbaine. Tout cela n'est pas inintéressant, mais là aussi, le Plan Local doit préciser certaines choses.

Par exemple, j'aurais aimé y trouver une orientation -et en débattre- sur le devenir de la gare Saint-Sauveur.

Voilà un sujet qui peut contrarier à la fois vos projets et les orientations du développement durable.

Disons tout net que, sous une forme adaptée, pour limiter les déplacements routiers, l'importation des marchandises nécessaires au centre-ville doit se faire par le rail. Berlin nous montre l'exemple. Voilà une grande capitale qui a pris cette option résolument durable. Gardons-nous de supprimer définitivement ce site ferroviaire qui pourrait bien nous servir un jour ou l'autre.

On pourrait continuer sur toutes ces considérations, il y a tellement à dire... mais je vais me limiter tant le sujet est passionnant. Je pourrais citer beaucoup d'exemple de turpitudes de notre cadre de vie lillois. Je ne le ferai pas parce que j'ai appris dans cette enceinte à ne pas faire d'anti-Lille et je suis totalement d'accord avec vous là-dessus.

La réalité est qu'à ce jour, la municipalité n'a pas trouvé le rythme, n'a pas le feeling avec les politiques du cadre de vie dans leur dimension opérationnelle dans la ville.

En conclusion, je pense que si on voulait se donner encore du temps -mais acceptons aujourd'hui le document qui nous est soumis-, sincèrement, l'idéal serait de renvoyer le document, de retravailler quelques semaines ou quelques mois dessus, de se positionner par rapport aux remarques qu'on vient de faire, refaire une pédagogie de synthèse. Là, vous auriez un Plan Local, un Plan lillois qui engage politiquement la municipalité, et pas ce document, qui est intéressant, qui est exhaustif, et qui est -Gilles PARGNEAUX l'a dit lui-même- dans le champ et hors champ des compétences de la Ville, mais je ne lui en fais pas grief, c'est tellement difficile.. !

Cela étant, je ne suis pas suffisamment satisfait de la réalité de la politique d'environnement de notre municipalité à ce jour, de quelques orientations, ou d'un souffle insuffisant qu'elle prend. D'un autre côté, je trouve intéressant le travail qui a été fait et surtout la passion qui est mise par ces associations et ces personnes qui font avancer l'idée dans notre ville. Il faut donc encourager notre adjoint délégué à l'environnement à se perfectionner dans cette voie. Mais je ne peux pas l'approuver politiquement, donc nous nous abstiendrons sur ce Plan Local qui n'en est pas encore un.

Monsieur le Maire - Très bien. Mais, Monsieur DECOCQ, j'ai remarqué que, bien souvent, vous disiez qu'il faudrait qu'on ait de l'espace pour faire tout cela. Avoir de l'espace, je m'y emploie, on essaie de s'élargir...

(rires)

Cela permettrait des choses au niveau du cadre de vie... mais c'est un gros projet, et je vous demande d'y penser, de vous adapter...

Monsieur BERNARD, vous avez quelque chose à dire ?

M. BERNARD - Oui, Monsieur le Maire.

.../...

Sur ce Plan Local, le principal reproche que l'on pourrait adresser à ce document, c'est que le sursis qu'il a eu, dû à un ordre du jour chargé la dernière fois, n'enlève rien au caractère de Manifeste, dont d'ailleurs bon nombre de mesures vont engager d'autres personnes que nous après 2001.

La conséquence directe est que beaucoup de propositions ont du mal à passer de la théorisation à la traduction concrète. Et je crois qu'on peut regretter que peu d'enseignements aient été tirés de certaines expériences comme l'échec du jardin écologique, le problème de maintenance de l'opération "Verdissons nos murs".

On peut déplorer que la transversalité ne soit traitée qu'au travers de la communication par le biais de label, parrainage, livret éco-citoyen.

Ce manque d'ambition se caractérise aussi dans l'organisation des services municipaux où la mise en cohérence économique entre politiques n'est pas un souci premier.

Contrairement aux apparences, la priorité de la Ville ne doit pas s'analyser en nombre de pages. Or, ce document est davantage un catalogue de bonnes intentions auxquelles chacun adhère naturellement qu'une réelle promotion de politiques innovantes.

Comme le budget est limité en masse, il nous faut cibler nos priorités, insister davantage sur le fait que la meilleure action, c'est la diminution de la pollution plutôt que la lutte contre les nuisances. Et si, ce soir, nous devons être victimes d'hyperthermie, voilà un exemple que je livrerai à l'ensemble de la population sur le chauffage des bâtiments publics.

Si les préoccupations urbaines en matière d'environnement ne se limitent pas aux espaces verts, ceux-ci restent évidemment notre poumon vert. Les surfaces plantées sont six fois inférieures aux métropoles auxquelles nous souhaitons nous comparer.

Au-delà des arbres d'alignement évacués trop facilement pour des raisons d'aménagement, il y a la nécessité de favoriser une ceinture verte de la ville qui achoppe malheureusement avec le bétonnage toujours actif d'Euralille.

Parallèlement, il ne faut pas altérer notre patrimoine vert en utilisant, par exemple, comme je l'ai constaté lors des grosses gelées, d'autres produits que le sel qui contribuent à polluer nos nappes phréatiques alors que l'eau, cela a été dit, est une denrée fragile. Une vérité peut ici, dans la bouche des mêmes hommes, disparaître au profit de promesses, comme en témoigne l'inscription du contournement sud de la métropole.

Dans ce cadre, l'implication des partenaires de la ville est largement incantatoire, je citerai pour exemple l'échec de la charte de la solidarité avec la Société des Eaux du Nord. La prise en charge de la facture d'eau pour les plus nécessiteux apparaît comme dérisoire par rapport aux provisions accumulées par cette société. A ce titre, il serait souhaitable de prévoir des abonnements qui prédisent à la fois les devoirs pour les usagers, mais aussi pour le concessionnaire.

En dépit de l'aspect d'éphéméride de ce Plan Local, certaines propositions ne trouvent pas droit de cité. En matière de lutte contre la pollution automobile, l'idée de "ville sans voiture" n'est pas reprise. Pas plus que la surveillance en matière de bruit qui pourrait faire l'objet de la création d'un réseau de mesure et d'alerte sur le modèle de l'AREMA.

Quant au développement des transports alternatifs, la possibilité d'embarquer des vélos à bord de transport en commun a fait long feu tout comme la création d'un parc de vélos municipal.

.../...

La végétalisation des terrasses des bâtiments publics, cela a été dit, les logements sociaux, la promotion des mesures agro-environnementales dans les jardins ouvriers et familiaux, la généralisation des revêtements poreux pour l'ensemble des voies publiques, voilà quelques initiatives qui auraient pu donner plus de corps à une réelle ambition car plus qu'un plan local, c'est une pratique quotidienne respectueuse de l'homme qui doit présider dans chaque politique municipale car la qualité de la ville, c'est avant tout la qualité de la vie.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Bien.

Je félicite toutes ces équipes qui ont travaillé pendant des mois et des mois. Ils l'ont fait avec un certain enthousiasme, et en tout cas une belle ardeur. Je veux les en remercier, ainsi que vous, Monsieur PARGNEAUX, qui avez mené tout cela.

Monsieur DECOCQ s'est exprimé, et comme c'est un spécialiste, il mesure tout le travail qui a été fait. L'essentiel est que des idées soient lancées. C'est un document qui sera un document de référence. Le problème ensuite est de passer à l'action et de reprendre ce que nous devons faire, ce qu'on devra réaliser progressivement.

Mais, tout de même, c'est la première fois que des Lillois, ici au Conseil Municipal et en dehors du Conseil Municipal, sont associés avec les élus, se penchent si longuement sur les problèmes de l'environnement et aboutissent à un document qui est un document mieux que de bonne volonté, qui est un document de référence, et qui nous permettra par conséquent de passer à l'action.

Je tenais à vous en remercier. C'est la première fois que vous présentez votre politique de l'environnement depuis que je vous ai donné cette délégation, et je trouve que vous avez fait une très belle prestation avec tous ceux qui étaient avec vous. C'est vraiment un effort que je veux saluer.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

Pour : les membres de la majorité municipale

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Groupe du Front National

Il y a une majorité verte ... !

Très bien.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/135 - Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable - Demandes de subvention.

Adopté.

### ESPACES-VERTS

99/136 - Jardin écologique - Convention pour la mise en place d'animations.

99/137 - Gestion différenciée des espaces verts - Demandes de subventions.

.../...

99/138 - Construction du Centre Nature de Lille - Demande de subventions.

Adoptés.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

99/139 - Concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Protocole d'accord concernant la rétrocession du réseau 5,5 KV de la Ville de Lille.

Adopté.

#### ECONOMIE D'ENERGIE

99/140 - Cogénération Marx Dormoy - Servitude de passage pour conduite de gaz et d'électricité - Convention d'occupation du domaine public Ville de Lille - EDF/GDF.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur SULMAN,  
Conseiller municipal délégué

#### ENFANCE - POUAPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

99/128 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales - Paiements partiels.

99/129 - Subventions 1999 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

Adoptés.

99/130 - Evaluation du Contrat Enfance.

99/131 - Politique Municipale de la Petite Enfance - Orientations générales.

Monsieur le Maire - Je donne maintenant la parole à Monsieur SULMAN.

M. SULMAN - Monsieur le Maire, après la fraîcheur de l'environnement, je vais vous parler de la fraîcheur de la Petite enfance, et compte tenu de l'heure, je vais essayer d'aller assez vite.

Je voulais vous parler de l'évaluation du Contrat Enfance et des axes prévus pour le prochain Contrat Enfance.

Le Contrat Enfance a été mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales en 1993 sous l'impulsion entre autres de notre collègue, Patrick KANNER, et il était prévu pour cinq ans. Il a été prolongé d'un an pour justement pouvoir l'évaluer.

.../...

L'objectif du Contrat Enfance était d'augmenter le nombre de places d'accueil, d'améliorer la qualité de cet accueil, de diversifier les actions et également de lutter contre l'exclusion par des tarifs adaptés aux familles à faible revenu, par l'action en faveur des enfants handicapés, par un programme de prévention du retard scolaire, de la maltraitance et des formes de marginalisation, enfin en favorisant, la participation des parents aux structures.

Je vais vous donner les résultats de ce Contrat Enfance puisqu'il a été évalué et validé par la Caisse d'Allocations Familiales et nous-mêmes.

Il a été créé 52 places nouvelles de crèche familiale, 645 places en centres d'animation pour la petite enfance. Cette action a bien sûr été menée avec Madame CAPON qui est en charge des centres d'animation pour la petite enfance.

164 places de haltes garderies, 71 places de crèches municipales, 60 places de garderies périscolaires, et 91 places de centres de loisirs sans hébergement.

Au total, en cinq ans, 1.082 places ont été créées, ce qui est très important.

Sur le plan qualitatif, il y a eu la formation des personnels, notamment sur des sujets comme l'éveil culturel, le développement psychomoteur, la sensibilisation aux différents types de handicaps, l'analyse des pratiques professionnelles.

Des actions nouvelles ont été menées : l'éveil par le livre, par le jeu, par la musique.

Une action particulière concerne le Fil d'Ariane qui a été créé pendant le mandat précédent, et qui concerne la prise en charge très tôt des familles en général monoparentales en grande difficulté. Cette action est aujourd'hui reconnue, et elle a fait l'objet de plus de 10 publications aux niveaux local, régional, national et international.

Une plaquette d'informations a été créée sur l'accueil de la petite enfance. Elle s'appelle "Utilisez-moi".

Enfin, dans le domaine qualitatif, 170 places ont été améliorées.

Le coût total de cette action sur cinq ans a été de 40.800.000 F qui se répartissent en 19.800.000 F pour la Caisse d'Allocations Familiales et en un effort de la Ville de 21.000.000 F environ.

Une enquête a été réalisée au niveau des utilisateurs. L'indice global de satisfaction notamment sur les conditions d'accès, les services rendus et la qualité, a été de 89% pour les crèches municipales, de 94% pour les crèches associatives, de 92% pour les haltes garderies associatives, de 86% pour les centres d'animation de la petite enfance, et de 79% pour les centres de loisirs sans hébergement.

Donc, un indice de satisfaction remarquable puisqu'il est situé au-delà de 79% jusqu'à 95%.

Le résultat en ce qui concerne la connaissance du projet pédagogique est un peu moins bon puisqu'il est connu de 52 à 67% des gens. Par contre, le Contrat Enfance est peu connu. Quand on interroge les parents, seulement 24 à 34% d'entre eux qui bénéficient de ces structures le connaissent.

.../...

L'orientation générale du Contrat Enfance que l'on voudrait aujourd'hui que vous approuviez est le futur Contrat Enfance pour les années 1999 à 2003, donc sur cinq ans.

Ces orientations ont été validées par le comité politique associant la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville et comportent 5 volets.

Le premier volet, qui est très important, est la pérennisation sur les cinq ans à venir, de l'action qui a déjà été menée avec l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le deuxième volet est l'accessibilité aux services par l'adaptation au monde du travail, avec le développement de l'accueil à temps partiel dans les structures collectives.

L'adaptation au monde du travail qui a changé mais nous avons commencé cette action puisque nous avons voté un accueil à temps partiel possible dans les crèches à la précédente séance du Conseil Municipal.

Une meilleure lisibilité de l'information pour une simplification des procédures et pour un meilleur accueil des personnes qui veulent utiliser les structures.

Enfin, l'accessibilité des structures à l'enfant handicapé.

Le troisième volet est l'amélioration et la qualification du service public par :

- le développement des actions d'éveil dans une dynamique partenariale ;
- la mutualisation des moyens des partenaires ;
- le développement de la formation des personnels ;
- la supervision et l'évaluation des pratiques professionnelles.

Le quatrième volet est le développement des actions de prévention précoce, sur lequel il faut insister.

La participation des parents aux activités des structures pour prévenir les situations d'exclusion et de maltraitance.

Le développement des services spécifiques de prévention.

Enfin, le cinquième volet est le développement de nouveaux services :

- le développement du nombre de places d'accueil
- la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes
- la création d'antennes de quartier pour la crèche familiale municipale.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaiterais donc que l'on adopte ce Plan général qui fera ensuite l'objet de discussions pour aboutir avant la fin de l'année au prochain Contrat Enfance pour les cinq ans à venir.

Monsieur le Maire - Merci.

.../...

Voilà encore un exemple de dévouement de la part de tous ceux qui ont travaillé à cela et de votre part, Monsieur SULMAN. Je veux vous en remercier très vivement.

Bien sûr, la soirée est avancée, mais à entendre tous ces rapports, on voit le travail formidable qui est fait par la Municipalité et par la Ville. Monsieur RICHIR a utilisé un très mauvais mot pour qualifier cette action "le quadrillage" ... ! Il y a quelques années, j'avais entendu les "réseaux MAUROY" ... !

Ce n'est ni l'un, ni l'autre, ce sont des hommes et des femmes qui travaillent. Dans les quartiers, les Présidents et les gens qui sont autour d'eux travaillent, et je les en remercie très vivement.

Nous sommes globalement 300 à 400 personnes, avec le Conseil Municipal, emmenées par les Adjoints, etc..., et tous font de l'excellent travail.

Quand c'est le vide, on dit qu'on ne fait rien, et quand on est dans l'action généreuse, solidaire, avec beaucoup de propositions devant le Conseil Municipal, c'est du "quadrillage" ... ! Alors, non ! C'est de la bonne action sociale et de la bonne action politique. C'est la meilleure.

Ceux qui veulent adopter le rapport de Monsieur SULMAN...

Mme BAERT - J'ai une petite intervention, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire - Excusez-moi, je n'avais pas votre nom, mais on va vous écouter avec plaisir, madame.

Mme BAERT - Une toute petite intervention. Il n'y a pas de vote sur l'orientation.

J'interviens sur l'évaluation du Contrat Enfance. J'ai lu avec beaucoup d'attention l'évaluation que vous avez réalisée sur le Contrat Enfance après cinq ans de mise en oeuvre, grâce à une étude menée par l'observatoire local de développement économique et social de la Ville de Lille en matière d'accueil de la petite enfance.

Notre principale préoccupation reste l'insuffisance de places disponibles pour la garde continue des enfants de moins de 3 ans sur Lille, notamment sur le Centre, le Vieux-Lille ou Vauban. Je souligne que ce quartier ne dispose que de 10 places de haltes garderies.

Force est de constater que l'offre actuelle est toujours comme en 1993 sans commune mesure avec les besoins réels et constants pourtant exprimés par les familles.

L'attente pour une place disponible, que ce soit en crèche ou en crèche familiale, est insupportable. L'analyse des fichiers de pré-inscription en direction des crèches municipales, quelles qu'elles soient, montre que le Centre et le Vieux-Lille atteignent des chiffres de 140 à près de 200 demandes en trente mois, soit 12 à 14 mois d'attente pour une place en crèche, avant même la conception.

Sans compter le nombre de parents qui traversent la ville chaque jour pour déposer leur enfant chez une nourrice ou dans une crèche d'un autre quartier, faute d'une place disponible dans le leur.

A ce constat s'ajoute un manque d'assistantes maternelles. Sur le Vieux-Lille par exemple, elles ne sont que 24, et les agréments leur sont attribués en nombre limité du fait de la taille des logements jugée insuffisante par la Protection Maternelle et Infantile.

.../...

Je souhaiterais faire à présent une petite remarque sur vos chiffres, Monsieur SULMAN, puisqu'en reprenant le document présenté en Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, en date du 18 novembre 1993, l'engagement prévoyait la création de 122 places de crèches collectives, familiales ou minicrèches sur Lille, et non 77 places, ce que vous affirmez dans le document présenté aujourd'hui.

Il est vrai que si l'on compare ces deux chiffres avec les 71 places réellement créées, vous obtenez une différence de non-réalisation de 6 places au lieu de 51.

Certes, le bilan est ainsi plus présentable ! On peut vous comprendre sur la tactique, mais permettez-nous alors d'être sceptiques sur la fiabilité de votre évaluation quantitative, et très surpris de votre autosatisfaction proclamée dans le "Nous, Vous, Lille" de février dernier lorsque vous écrivez -je cite- : "La Petite Enfance, une politique municipale ambitieuse."

Monsieur SULMAN, avouez..., pour une ville telle que Lille, votre satisfaction devrait être plus mesurée et en rapport avec la réalité des résultats ! Résultats encore bien en-dessous des attentes des familles lilloises.

Pour notre part, nous faisons le choix de la famille, et nous proposons un engagement fort de la ville pour le prochain Contrat Enfance qui devra notamment porter sur une offre conséquente de places en garde continue en rapport avec les besoins réels des familles lilloises qui sont en droit de bénéficier de ce service.

Ce prochain Contrat Enfance, pour être pertinent, devra donc aussi s'inscrire dans la lisibilité des chiffres de départ et d'arrivée et prendre sa juste place dans les choix budgétaires.

Merci.

Monsieur le Maire - Un petit chef-d'oeuvre ... !

Monsieur SULMAN, vous répondez ... Vous avez vu comment on prend un chiffre et à partir de là, comment on fait tout un développement... ! C'est subtil.

M. SULMAN - D'abord, quand vous dites "nous", je suis désolé de vous dire que la Petite Enfance à Lille, ce n'est pas ce que vous décrivez.

Quand je pense à l'action sur le Fil d'Ariane qui devient un exemple au niveau régional, et même national, on n'a pas le temps de tout dire, mais une telle action, qui est menée sur les enfants en très grosse difficulté de 0 à 3 ans, avec des mères seules, et qui est supervisée par quelqu'un comme le Professeur LEBOVICI, est en train de se développer sur toute la région, et même au-delà, je pense qu'on a une idée de la petite enfance qui est un peu différente de la vôtre

La deuxième chose que je voudrais dire et qui me paraît très importante, je n'ai pas vu les chiffres que vous donnez, mais effectivement, on n'a pas fait le contrat enfance à 100%, mais à 95% ! Je n'ai pas manipulé les chiffres, j'ai pris les chiffres qui sont dans les documents, et ce ne sont pas les vôtres, je suis désolé, je ne sais pas où vous les avez trouvés, mais en tout cas, ce ne sont pas ceux-là.

Dans le Contrat Enfance, tel qu'il a été défini en 1993, sauf pour les emplois familiaux où il y a eu quelques problèmes et où les engagements n'ont pas pu être tenus, pour le reste, tous les engagements ont été tenus à 95-96%, et même quelquefois au-delà.

.../...

Donc, je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres, j'ai l'habitude d'être transparent, et je ne comprends pas bien ce que vous êtes en train de m'expliquer.

La troisième chose, quand vous parlez de ce qui se passe au centre de Lille, c'est vrai que nous avons fait une demande importante puisqu'il se pose un problème sur deux ou trois crèches du centre de Lille qui sont pleines, pour lesquelles il y a quelques difficultés, mais ces difficultés sont liées au fait que les gens veulent venir au Centre et ne pas aller en périphérie, même s'ils y habitent.

Ensuite, une étude a été faite par l'observatoire qui n'a pas dit qu'il fallait augmenter les places de façon considérable. Il suffit de trouver quelques places pour le quartier Vauban, cela dégage ce qui se passe au centre de Lille et cela réglera en grande partie les problèmes.

Ce sont des discussions que nous avons actuellement avec Monsieur le Maire, avec Monsieur le Secrétaire Général, et les élus, pour voir comment faire pour "désengorger" les deux ou trois crèches qui posent problème, essentiellement celle de Crépin Roland.

Nous en sommes conscients, mais dans la mesure où nous aurons des places en plus, peut-être pas de crèches d'ailleurs, parce que la vraie question était de savoir ce qu'il fallait faire avant de s'engager dans la création de nouvelles places.

Or, il n'est pas sûr aujourd'hui que la crèche soit la meilleure solution compte tenu des conditions de travail des gens et de l'évolution des choses. Un travail considérable a été fait, on continue à travailler, il n'y a pas plus d'enfants qu'avant, et le résultat est que si quelques places sont créées à la limite du centre, sur Vauban, on aura réglé en grande partie le problème que vous posez, qui se pose sur et uniquement sur Crépin Roland, problème qui est d'ailleurs dû à la qualité de cette crèche.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur SULMAN.

Je vais faire comme vous, Madame BAERT, et retourner les choses ! Vous parlez de la crèche du Vieux-Lille... mais tout le monde veut y aller ! Il y a d'autres crèches où il y a de la place, mais tout le monde veut aller au même endroit...

M. SULMAN - Monsieur le Maire, je ne suis absolument pas d'accord sur le fait qu'on ait pu manipuler les chiffres ! Cela, je ne l'accepte pas !

Monsieur le Maire - Non. Ce n'est pas le genre... ! Le docteur SULMAN n'est sûrement pas homme à manipuler les chiffres, c'est un élu d'une grande transparence et d'une grande honnêteté intellectuelle.

Ceux qui sont d'accord pour accepter ces orientations le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Vous avez voté, Madame BAERT... très bien !

Tout le monde vote, c'est formidable !

Adoptés.

Merci.

.../...

99/132 - Dénomination de la crèche du Ministère de l'Economie et des Finances sise 90, avenue Kennedy.

Adopté.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE  
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

99/141 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

99/142 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 1999.

99/143 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 1999.

Adoptés.

99/144 - Contrat de Ville - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1999 - Adoption.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de vous présenter les orientations de la prévention de la délinquance qui ont prévalu à la conception du plan d'action lillois de lutte contre la délinquance et de lutte contre la toxicomanie pour l'année 1999, qui est une année charnière pour le Contrat de Ville qui couvrait la période 1993-1998 et qui entre donc dans sa dernière année d'existence et d'application puisqu'il a été prorogé pour une année supplémentaire.

Néanmoins, 1999 sera aussi l'année de l'élaboration de la nouvelle génération de Contrat de Ville 2000-2006 à partir des nouvelles propositions qui seront présentées au Conseil Municipal cette année.

Dans ce contexte et conformément aux orientations fixées par le Gouvernement en terme de sécurité, de prévention de la délinquance et de citoyenneté, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance articulera les politiques locales classiques de prévention avec un nouvel outil contre l'insécurité c'est-à-dire le Contrat Local de Sécurité.

Au niveau de la Ville de Lille, nous avons décelé 6 priorités. C'est à partir d'elles que doit être réorienté notre dispositif lillois de prévention de la délinquance, en liaison étroite avec le C.L.S.

La première priorité est la lutte contre l'insécurité.

Le C.L.S. a contribué à la définition d'objectifs prioritaires en matière de sécurité qui ont vocation à être articulés dans un plan prioritaire d'actions, en liaison avec les actions mises en oeuvre dans le cadre du dispositif lillois de prévention de la délinquance.

Cette lutte contre l'insécurité proprement dite se traduit par la volonté de renforcer la présence des différents agents qui symbolisent l'ordre et la tranquillité par rapport aux habitants des quartiers.

.../...

La deuxième priorité est la prévention de la délinquance des mineurs.

Les indicateurs relatifs aux phénomènes de la délinquance chez certains jeunes et à la difficulté des opérateurs à intervenir sur les mineurs en rupture incitent à redéfinir les actions de prévention en direction des 7-15 ans.

D'abord, en redynamisant les actions de prévention. L'ensemble des acteurs qui interviennent sur les quartiers (bailleurs sociaux, transporteurs publics et services sociaux locaux) doivent agir de manière partenariale en vue d'intervenir auprès des populations adolescentes et pré-adolescentes en rupture ou en voie de marginalisation.

Il est finalement nécessaire d'associer les parents à l'ensemble de cette démarche éducative, notamment en favorisant les échanges entre parents et enfants par le renforcement des lieux d'écoute.

La troisième priorité est la lutte contre les violences à l'école qui constitue une priorité absolue. Il s'agit en effet de promouvoir et de susciter des actions en ce sens.

L'action du C.C.P.D. en ce domaine, tout en respectant les mandats et les champs de compétence de chacun, vise à développer des programmes de prévention communs à l'école et à son environnement extérieur afin de lutter plus efficacement contre cette violence.

Les modalités de l'action globale de lutte contre la violence à l'école doivent se décliner auprès du personnel éducatif des établissements par la mise en place de formations spécifiques et de cellules d'écoute.

Afin que les jeunes aient le sentiment de faire partie de la société dont ils constituent un élément moteur et d'être des citoyens à part entière, il est nécessaire d'encourager toutes les initiatives qui visent à leur rappeler les droits imprescriptibles et les devoirs de tout individu qui vit en société ainsi que le principe du respect de l'autre. Il s'agit d'aider les jeunes et les familles en perte de repères.

En liaison avec des intervenants extérieurs à l'école, des actions structurantes en direction des élèves permettront ainsi de promouvoir la citoyenneté, en menant des réflexions collectives sur des notions comme le rappel à la loi ou les règles de vie en communauté.

La quatrième priorité est l'aide aux victimes et la médiation.

Il est indispensable de renforcer certaines actions visant l'aide aux victimes et le règlement rapide, si possible amiable, de certains conflits, en aidant les victimes, en assurant la promotion de la médiation, en diversifiant les réponses judiciaires.

La cinquième priorité est la lutte contre les toxicomanies en s'adaptant aux mutations de la réalité de ce phénomène complexe.

Bien sûr, il faut renforcer la politique de prévention. L'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la toxicomanie doit être associé en vue de mener des actions en direction des publics sensibles.

Il faut aussi intégrer les nouvelles formes de toxicomanie, les nouveaux comportements liés à la polytoxicomanie et aux nouveaux produits stupéfiants.

.../...

Il faut enfin structurer les réseaux d'aide aux toxicomanes par une meilleure information fournie aux usagers du réseau lillois de prévention et de soins afin de conforter le triple aspect social, sanitaire et psychologique du parcours de soins.

La sixième priorité est la prévention et la lutte contre la prostitution.

La Ville de Lille affirme depuis quelques années la nécessité de lutter contre la prostitution. La prévention de la prostitution doit se décliner par des actions en direction du public et des populations sensibles. La prise en charge des publics prostitués doit mettre en oeuvre les outils qui permettront de résoudre les difficultés des personnes prostituées dans leurs conditions d'existence quotidiennes et dans leur démarche de réinsertion.

La réinsertion sociale des personnes prostituées nécessite enfin une approche sanitaire et sociale de ce phénomène.

En conclusion, les orientations que je viens d'énoncer ont été les critères d'éligibilité des actions au titre de la programmation 1999 du C.C.P.D.

Ces orientations ont vocation à initier des actions qui répondent aux besoins que nous avons ressentis.

Les projets présentés donneront lieu bien entendu à une contractualisation avec la Ville de Lille au titre des Contrats d'Action Prévention.

Les actions entreprises dans ce cadre impliquent la nécessité de procéder à une négociation avec les structures de droit commun et les organismes de tutelle en vue d'une pérennisation.

Je ne vais pas présenter tous ces projets, j'indique simplement que 46 projets ont été déposés,

- \* 32 ont été jugés éligibles,

- \* 2 projets feront l'objet d'un financement dans le cadre du volet intercommunal du Contrat de Ville,

- \* 1 projet fait l'objet d'une orientation « jeunesse »,

- \* 3 projets nécessitent un complément d'information qui nous est promis pour très bientôt,

- \* 8 projets ont été déclarés irrecevables.

Par thématique :

- \* 1 projet concerne la lutte contre l'insécurité,

- \* 7 l'aide aux victimes

- \* 3 la lutte contre les violences à l'école

- \* 18 la prévention mineurs en danger et l'aide aux victimes,

.../...

\* 2 la lutte contre la prostitution

\* 15 la prévention des toxicomanies.

Parmi ces projets, 19 projets nouveaux et 27 projets reconduits.

Nous devons toutefois émettre une réserve liée aux financements. Il est clair qu'en cas de refus de la part de l'Etat de participer aux dossiers que nous proposons à l'instruction du Contrat de Ville, la Ville de Lille doit pouvoir se réserver le droit de ne pas financer l'action concernée.

Je tiens à exprimer ma gratitude à Monsieur Daniel ROUGERIE, Madames Marie-Thérèse ROUGERIE, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et Ariane CAPON, co-Président et Présidentes des groupes de travail du C.C.P.D., pour leur dynamisme et leur esprit d'entreprise.

Je remercie enfin tout particulièrement le personnel administratif du C.C.P.D. dirigé par Monsieur Norbert RICHERT pour sa capacité de travail, sa disponibilité et sa compétence remarquable.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, à l'issue de cette présentation, je vous demande d'adopter le programme lillois de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie pour cette année 1999, en vous remerciant de votre aimable attention.

Monsieur le Maire - Voilà encore un excellent rapport sur lequel des gens ont beaucoup travaillé quand même. Cela valait la peine de veiller un peu pour entendre tout cela.

En tout cas, je tiens à m'associer à vos remerciements à toute l'équipe qui travaille au C.C.P.D.

Ceux qui sont d'accord pour l'approuver le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je remarque que plus on avance dans la nuit, plus vous adoptez à l'unanimité ... Il faudra que je m'arrange pour que les réunions du Conseil Municipal puissent être retardées pour faciliter une large approbation des rapports ...

Merci à Monsieur DEMAILLE et à tous ceux qui ont travaillé à ce rapport.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur BURIE,  
Conseiller municipal délégué

#### ACHATS PUBLICS

99/47 - Parc automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

99/48 - Mise à disposition et maintenance des copieurs - Appel d'offres ouvert.

.../...

99/49 - Fourniture de mobilier pour les services municipaux - Appel d'offres ouvert - Année 1999 à 2001.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur BURIE, vous avez un mot à dire.

M. BURIE - Monsieur le Maire, ce ne sont pas des discours mais des actes que vous proposez parmi les riches propositions qui s'égrènent au cours de notre réunion.

Sur les achats de véhicules, dans le droit fil de ce qu' a dit Gilles PARGNEAUX et de son plan, puisqu'il s'agit pour moi d'acheter des véhicules des services municipaux, nous allons en acheter 42 dont au moins 33 seront en énergie non polluante. J'espère faire mieux d'ailleurs et peut-être aller jusqu'à 40.

Pour la première fois, le Secrétaire Général de la Ville de Lille aura un véhicule à énergie non polluante, comme l'élu qui a la délégation en charge. Nous serons deux à montrer l'exemple et j'espère que beaucoup d'autres suivront.

Je voudrais attirer votre attention sur un deuxième aspect de cette délibération, c'est que pour le compte de Monsieur Daniel ROUGERIE, nous allons acheter 2 minibus 10 places qui sont destinés à devenir des navettes entre les parkings extérieurs non desservis par les transports publics et le centre-ville.

Là aussi, c'est une excellente initiative et je pense que Monsieur ROUGERIE, prochainement, nous présentera le détail de cette opération.

Voilà des actes, Monsieur le Maire, et non pas des discours.

Monsieur le Maire - Vous avez réussi votre effet ... Nous sommes d'accord pour approuver tout cela ? Bien sûr.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame HENAUT.  
Conseiller municipal délégué

#### DROITS DE LA FEMME

99/56 - Association "Le Nouveau Planning Familial du Nord" - Versement d'un acompte.

99/57 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Association U.S.T.L. - Versement d'une subvention.

99/58 - Union des Femmes Françaises - Organisation de la Journée Internationale des Femmes - Versement d'une subvention.

Monsieur le Maire - Madame HENAUT, vous n'avez pas d'observation. Vos rapports sont adoptés.

Le tourisme maintenant, je sais que Madame DAVIDT veut dire un mot.

.../...

Chemise n°28

Rapporteur : Madame DAVIDT,  
Adjoint au Maire

99/174 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Office de Tourisme de Lille.

Adopté.

#### INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

99/175 - Avenant au marché d'impression de "Nous Vous Lille" n° 71082 du 28 avril 1997 au 28 avril 1999.

Adopté.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner quelques instants la parole. Je serai brève.

Je voulais simplement vous dire que, aujourd'hui, dans mes dossiers, figure le rapport du comité de pilotage sur l'Office du Tourisme de Lille que Monsieur ROMAN m'a demandé de présenter, comme il le fait pour beaucoup de structures subventionnées par la Ville.

Les résultats de cette étude, qui a été faite avec beaucoup de sérieux, ont confirmé, à la fois la bonne gestion de cet Office :

qui répond régulièrement à des sollicitations croissantes, (plus 40% par an de tourisme nouveau),

qui affiche depuis de nombreuses années un fort autofinancement,

qui respecte les exigences liées à sa classification 4 étoiles. (En France il n'y en a qu'une trentaine qui ont cette classification).

et qui traduit tous les jours sa capacité d'innovation. Chacun de vous a pu voir, par exemple, les minibus touristiques circuler dans la ville, ou encore les emplois-jeunes, que l'Office encadre, faire du pré-accueil dans la gare Euraille.

Mais ce rapport du comité de pilotage a bien montré aussi la dégradation de la situation financière de cet organisme au fil des années.

La question qui se pose depuis que j'ai pris cette délégation est la suivante : face aux fantastiques mutations de Lille, face à sa nouvelle vocation touristique, pouvait-on continuer à gérer le tourisme avec sensiblement le même volume financier qu'il y a dix ans ?

Il est évident que la réponse est non.

La Ville l'avait déjà compris en 1997 et 1998 en apportant des solutions provisoires à ces problèmes financiers.

Avec le budget 1999, Monsieur ROMAN prend en compte les résultats du pilotage, d'où l'intérêt d'une telle démarche, et y affecte des crédits pour réévaluer significativement la subvention de notre Office du Tourisme. Je m'en réjouis vivement.

.../...

Cette coïncidence est voulue de présenter, à la fois un rapport de pilotage et un budget revalorisé le même jour. Elle est un affichage, celui de l'intérêt de la Municipalité pour son tourisme qui, rappelons-le, a pour premier but de contribuer à la prospérité économique de Lille.

Tout à l'heure, nous avons entendu des déclarations sur la "turbine tertiaire" de Lille. Je peux vous dire que les Gares sont la turbine touristique de Lille et que je m'en réjouis tous les jours. Elles nous apportent régulièrement de nouveaux touristes, et notamment des Anglais, qui savent utiliser le Tunnel sous la Manche.

Je voulais en profiter pour remercier aujourd'hui l'équipe de l'Office du Tourisme pour sa grande loyauté vis-à-vis de la Ville de Lille et pour son efficacité. Et, je salue Monsieur DELANNOY qui est resté, comme tous les courageux, jusqu'à la fin du Conseil, pour entendre ce rapport. Je l'en remercie, ainsi que Bruno GOVAL et toute leur équipe.

Et je vous remercie, Monsieur le Maire, des propos agréables que vous avez tenus à mon égard, en début de Conseil.

En votant le budget et ce rapport, collectivement, vous m'aidez dans ma tâche et vous nous aidez pour être à la hauteur de la reconnaissance de notre Ministre.

Merci.

Monsieur le Maire - Vous n'oubliez personne, c'est parfait.

Je veux aussi remercier Monsieur DELANNOY qui préside l'Office du Tourisme. Je tiens à vous féliciter, non seulement de votre présence mais aussi de votre action.

Il n'y a pas à voter, c'est une information que vous nous donnez sur le développement du tourisme à Lille. Nous nous en félicitons tous.

Il reste deux dossiers. Il reste 20 minutes d'ici 22 heures.

Monsieur KANNER.

Chemise n°20

Rapporteur Monsieur KANNER,  
Adjoint au Maire

### ACTION SOCIALE

99/111 - Signature de deux conventions de réservation de logements au profit de la Ville.

99/112 - Signature de l'avenant n° 4 à la convention relative à la transformation du FAIL OSLO en Fonds Local du FSL - Réabondement du Fonds Local : participation financière de la Ville - Proposition.

99/113 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/114 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/115 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

.../...

99/116 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Associations diverses.

99/117 - Subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la campagne Pauvreté-Précarité 1999.

99/118 - Remise gracieuse en faveur d'une personne en difficulté.

99/119 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recettes 13041/97 et 14171/97 en faveur de deux familles lilloises en difficulté.

Adoptés.

99/120 - Subvention destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ( Monsieur KANNER ne prend pas part au vote).

99/121 - Autorisation visant à la conclusion d'une convention avec le CHRU de Lille portant sur la mise à disposition de locaux.

Adopté.

#### GESTION DES EQUIPEMENTS. SOCIAUX

99/122 - Mission Enfance de Lille-Sud - 2ème répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/123 - Equipements de Proximité - Attribution de subvention - Poste de Directeur - Maison de quartier de Fives - 1ère avance au titre de 1999.

99/124 - Réhabilitation de la salle Brossolette - Quartier des Bois Blancs - Marché sur appel d'offres ouvert.

99/125 - Réhabilitation de la Maison de Quartier de Moulins.

99/126 - Aménagement de la salle Lestibouois - Marché sur appel d'offres ouvert.

99/127 - Extension de la Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes.

Adoptés.

Ce sera même plus court, Monsieur le Maire. Une ville, c'est du tourisme, ce sont des quartiers, c'est de l'environnement, mais ce sont aussi des gens en très grandes difficultés et je voudrais, ce soir, devant le Conseil, lancer un petit coup de chapeau à tous nos partenaires associatifs qui se sont occupés pendant cet hiver, discrètement et dans le respect de la dignité des personnes, de toutes celles et de tous ceux qui sont qualifiés pudiquement de S.D.F. dans notre ville, notre ville étant bien sûr, en tant que ville-centre, sujette à ce phénomène de société.

.../...

Depuis 1989, Monsieur le Maire, nous avons appris à travailler avec nos partenaires associatifs qui oeuvrent en direction de ces personnes qui sont dans le plus grand dénuement, dénuement marqué par toute une série de raisons : conflit avec le conjoint, expulsion, sortie de prison, ruptures diverses, du revenu ou du lien social, et aujourd'hui, elles se retrouvent demandeuses de secours ou de solutions d'urgence.

Evidemment, pendant l'hiver, c'est bien sûr plus difficile encore pour ces personnes et notre ville, depuis maintenant dix ans, sous l'impulsion initiale de Monsieur ROMAN et que j'ai pu compléter dans un second temps, nous avons un plan hivernal pauvreté-précarité destiné à renforcer les actions des associations, de l'Etat et du Conseil Général du Nord.

Aujourd'hui, en deux mots, sachez que ce sont 17 partenaires associatifs qui oeuvrent en ce sens, quotidiennement, auprès de ces publics difficiles, particuliers, qui ont besoin de notre soutien. Cela représente un budget de 1,3 M.F. pour la seule Ville de Lille en terme de participation financière, à laquelle il faut ajouter 680.000 F pour le fonctionnement du centre d'accueil d'urgence situé au Pavillon BAES, au sein de l'enceinte du C.H.R., mais financé par nos services avec l'aide de l'Etat. Et je n'oublie pas les 300.000 F affectés à l'accueil d'urgence à l'Armée du Salut, hors période hivernale.

Malheureusement, chers collègues, les besoins sont toujours aussi importants et j'ai envie de dire que plus la Ville est solidaire, plus cette solidarité se sait aux environs, et plus, hélas, nous avons effectivement des arrivées de personnes en grandes difficultés sur notre territoire que nous devons prendre en compte.

Tous les rapports de la D.D.A.S.S. le confirment, il faut savoir que cette année 69% des personnes prises en charge sont nouvelles dans ces structures.

Donc, une augmentation de la difficulté, une augmentation de la précarité, et il est évident que la loi contre les exclusions de Martine AUBRY sera pour nous un élément de réponse essentiel pour les mois et années à venir afin d'apporter une réponse concrète et durable pour ces personnes.

Au-delà de ces aspects un peu quantitatifs, je voudrais saluer l'action de la Coordination Mobile d'Action et d'Orientation, le C.M.A.O., disons le SAMU social.

Nous avons aussi organisé une permanence téléphonique 24h/24 autour du numéro vert, le 115, qui a très bien fonctionné et qui a été très vite connu de la part de nos concitoyens.

Nous avons ainsi pu apporter des solutions d'hébergement durables ou provisoires mais en tout cas des solutions humaines pour ces personnes en grandes difficultés.

Il est évident, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous avons encore un besoin dans notre ville sur lequel nous travaillons, c'est le problème de l'accueil de jour. Si l'Hôtel de Ville est, de temps à autre, le lieu d'accueil pour la journée de ces personnes en grandes difficultés, je crois qu'il nous faudra vraiment réfléchir, en 1999, pour améliorer ce type de solution en direction de ce public.

En tout cas, nous pouvons être fiers que la Ville de Lille se soit engagée depuis très longtemps dans l'amélioration de ces actions de grande solidarité, sorte de bouée de secours à la grande détresse que connaissent aujourd'hui malheureusement nos concitoyens. Notre souhait serait que d'autres Villes aux alentours puissent se joindre encore mieux à nous pour s'unir aux efforts que nous menons, la solidarité intercommunale pour l'accueil des personnes sans domicile fixe est une vraie réponse politique, y compris dans la construction de Lille-Métropole".

.../...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Très bien, Monsieur KANNER.

La coordination mobile, c'est curieux comme concept, mais je sais ce qui est fait en ce domaine de manière exemplaire.

C'étaient des informations que Monsieur KANNER voulait donner au Conseil Municipal.

Je vois que Madame BAERT se manifeste. Vous m'avez dit que vous vouliez intervenir sur la fermeture de l'école Récamier.

Madame CAPON est restée à votre disposition et on termine le Conseil Municipal.

Vous répondez ou vous voulez dire un mot, Madame CAPON ?

Chemise n°24

Rapporteur : Madame CAPON.  
Adjoint au Maire

#### ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

99/145 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Taux au 1er janvier 1998.

99/146 - Classes informatiques - Année scolaire 1998/1999 - Convention avec la Maison Régionale X 2000 - Avenant n° 1.

99/147 - Classes d'environnement - Opération canoë-kayak - Année scolaire 1998/1999.

99/148 - Classes d'environnement - Année scolaire 1999/2000 - Appel d'offres.

99/149 - Ecole Malot-Painlevé - Réalisation de travaux de conformité - Demande de subvention de l'Etat.

99/150 - Ecoles élémentaires et maternelles situées en Réseau d'Education Prioritaire - Jouets de Noël 1999 - Appel d'offres.

99/151 - Achat de matériels informatiques pour les écoles publiques de la Ville - Dotation 1999 - Appel d'offres.

99/152 - Achat de matériels informatiques pour les écoles - Elaboration du cahier des charges d'appel d'offres - Convention avec la Maison Régionale X 2000.

99/153 - Achat de jeux de plein air pour les écoles maternelles.

Adoptés.

.../...

99/154 - Ecole Récamier - Fermeture

Le Conseil Municipal prend acte à la majorité (voir discussion infra)

99/155 - Ecoles Lavoisier-Gounod - Rénovation des locaux scolaires.

99/156 - Ecole Berthelot-Jules Verne - Rénovation des locaux scolaires.

99/157 - Travaux de sécurité dans le groupe scolaire Samain-Trulin - Demande de subvention de l'Etat.

99/158 - Groupe scolaire A. France/M. Sembat - Travaux de sécurité sur le préau - Demande de subvention de l'Etat.

99/159 - Réfection des cours d'écoles - Marché sur appel d'offres ouvert.

99/160 - Restaurant scolaire et salle d'activités Jeanne Godart - Marché sur appel d'offres ouvert - Lot n° 1.

Adoptés.

Je voulais d'abord signaler un dossier, c'est l'achat de jeux de plein air pour les écoles maternelles sur la dotation parlementaire de Monsieur CACHEUX. Bien qu'il vienne de sortir, je voulais quand même le remercier vivement puisque cela représente une somme de 550.000 F.

Il y aura des jeux de cour dans toutes les écoles maternelles de sa circonscription, grâce à lui.

Monsieur le Maire - Faites le tour de tous les Parlementaires pour essayer d'obtenir des réserves parlementaires ...

Madame BAERT, votre question.

Mme BAERT - Mesdames, Messieurs les élus, nous allons aborder un peu tard, je le déplore, un dossier dont, je l'espère, vous avez tous pris néanmoins connaissance car il va falloir vous déterminer sur l'avenir d'une centaine d'enfants qui, chaque année, ne pourront plus retrouver le chemin de la réussite scolaire car on veut purement et simplement supprimer la structure qui le leur permettait.

Ne nous trompons pas de responsabilité. Si les autorités académiques décident de la fermeture, il s'agit bien ici de recueillir notre approbation et donc d'engager notre responsabilité politique.

Il ne faudrait pas se protéger bien commodément derrière les décisions de l'administration de l'Education Nationale pour nous y soustraire.

L'administration ne fait qu'appliquer les directives du Ministère de l'Education Nationale et donc la politique du Gouvernement. C'est donc chaque élu lillois municipal ou national qui doit ce soir dans cette assemblée se sentir responsable de l'avenir de ces enfants.

L'école Récamier accueille des enfants en difficultés scolaires provisoires depuis 1982. Elle est unique à Lille et sa fermeture programmée est une catastrophe pour les enfants accueillis aujourd'hui, mais aussi pour ceux qui ne pourraient plus l'être à l'avenir.

.../...

Cette année, 95 enfants sont répartis par groupe de 12 à 13 sur 8 classes et sont encadrés par une équipe d'enseignants formés au fait de leurs difficultés scolaires.

Il faut savoir que plus de 50% de ces enfants ont déjà bénéficié d'un soutien dans leur école d'origine avant d'arriver à l'école Récamier et que ce soutien n'a pas marché. Les enfants ont donc été orientés à Récamier au quotidien, cela est très important, durant un an, voire deux ans, pour profiter d'une deuxième chance, avant de réintégrer leur école d'origine.

Les résultats sont là. Plus de 75% de ces enfants peuvent poursuivre le cursus scolaire normal de retour dans leur école d'origine.

Supprimer cette école reviendrait à supprimer cette deuxième chance car le principe d'égalité des chances doit conduire, non pas à l'uniformité des réponses mais au contraire à différencier les prestations du service public dans les structures adaptées en fonction des besoins des élèves.

D'autant que le partenariat école/famille marche. Bien que les enfants soient transportés tous les jours à l'école, ils sont issus de tous les quartiers de Lille, la fréquentation reste régulière, l'absence n'excède pas 10 jours par an. Preuve que les parents y croient et jouent le jeu. Ils retrouvent d'ailleurs confiance et responsabilité dans leur devoir de parents par un dialogue continu avec les enseignants.

Une pétition que j'ai ici a déjà recueilli plus de 230 signatures de parents, d'enseignants, mais également des services sociaux, des centres médico-psychologiques, de l'Aide Sociale à l'Enfance en Difficultés, etc ... Tous sont conscients de l'importance du maintien de cette structure.

Il y a même quelques élus de votre Majorité qui, en Commission, n'ont pas approuvé cette fermeture. J'espère qu'ils s'en souviendront au moment du vote.

Le dossier complet a été transmis à Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité. A vous aussi, Monsieur le Maire, souvenez-vous. Une lettre de l'année dernière écrite par les parents inquiets de l'avenir de leurs enfants. Mais à la lecture de la réponse qui a suivi, je me dis que décidément ce genre de dossier doit vous ennuyer.

La décision de l'Education Nationale a peut-être le mérite à vos yeux de le régler. Et puis, dites, on gagne des locaux, cela peut servir.

Ah, certes, il n'y a pas là d'enjeux importants nécessitant des investissements financiers coûteux, des constructions pharaoniques aux retombées médiatiques internationales. Non. Ici, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il s'agit simplement d'un petit dossier municipal de plus dont l'enjeu est tout simplement la prise en compte de l'avenir de tous nos enfants, et notamment de ceux qui sont en difficultés scolaires.

C'est la raison pour laquelle les élus du Groupe Nouvelle Démocratie Municipale refusent de prendre acte de la fermeture de l'école Récamier et vous demandent de vous joindre à eux pour que cette école poursuive avec notre soutien à tous sa mission.

Merci.

Monsieur le Maire - Madame CAPON.

.../...

Mme CAPON - Pour les enfants en difficultés scolaires dès l'âge de six ans -vous savez qu'en France on est toujours très soucieux d'aller très vite pour apprendre à lire, dans d'autres pays, c'est 7 ans voire 8 ans-, il existe depuis 1994 la loi d'orientation et une volonté de l'Education Nationale d'intégration de la plus grande partie des élèves dans des classes ordinaires donc un réel souhait de ne pas marginaliser les élèves, dès l'école primaire.

Dans le cas présent, l'école Récamier, avec ses 8 classes, et ses 90 élèves, résistait clandestinement avec certes le soutien de la Ville, à cette politique d'intégration dans les écoles de quartier.

Cette année, 40 sortent du cycle élémentaire, les 50 restants seront réinstallés dans leurs écoles d'origine.

Je rappelle que depuis peu nous avons intégré, avec une demande forte de mon collègue Michel CUCHEVAL et d'autres de l'Education Nationale, des classes de l'institut médico-éducatif avec l'intégration de handicaps sensoriels, mal entendants, mal voyants et j'en passe.

L'Inspection Académique a rappelé l'anomalie de la présence d'une école spécialisée sur la ville de Lille et son souhait de traiter de façon égalitaire tous les enfants en difficultés d'apprentissage puisque des postes d'enseignants spécialisés existent dans les écoles de quartier, là où ils sont nécessaires.

C'est ainsi qu'il y a, vous le savez, des C.L.A.D., des C.L.I.S., des classes d'adaptation en petit effectif avec enseignement spécialisé, des classes d'intégration scolaire et des réseaux d'aide composés de trois personnes : un psychologue et deux rééducateurs. Il y en a déjà 8 qui sont installés sur la ville de Lille auxquels viendront s'ajouter les postes de Récamier qui seront redistribués sur la ville.

L'Education Nationale ne peut pas logiquement et égalitairement poursuivre deux politiques différentes. Si on défend l'existence d'écoles spécialisées, il faudra donc avoir le courage d'évaluer les actions déjà mises en place. Sont-elles efficaces alors qu'elles répondent également à un rythme d'apprentissage personnalisé, à un accompagnement individualisé de l'élève, sans qu'il quitte le circuit scolaire ordinaire puisqu'il reste dans son école de rattachement, dans son quartier ?

C'est ce que l'Education Nationale veut réussir et ceci est le sens réel de cette fermeture.

Monsieur le Maire - Il ne s'agit pas d'un dossier municipal, mais de la compétence du Ministère de l'Education Nationale.

On reviendra sur cette question sensible et j'aurai l'occasion de discuter avec les responsables. On peut seulement dire ce soir qu'il s'agit d'une mesure prise par l'Education Nationale qui estime que ces enfants ne font pas suffisamment de progrès quand ils sont ensemble, entre handicapés légers. La meilleure solution serait de les maintenir dans leur quartier, qu'ils soient aidés dans leur quartier, qu'ils fréquentent l'école de leur quartier avec les autres enfants.

J'ai lu ces théories qui se développent au niveau de l'Education Nationale et finalement, dans ce domaine comme dans bien d'autres, je ne sais pas si c'est une mode et si c'est une bonne ou une mauvaise théorie. En tout cas, il y a eu des colloques, des discussions. C'est une mesure qui intervient après de nombreuses rencontres de toute nature.

Nous avons des médecins parmi nous, nous avons des pédagogues, vous en êtes une, Madame, honnêtement, c'est une question sur laquelle on ne peut pas dire « nous sommes pour » ou « nous sommes contre ».

.../...

Vous dites que cela permet à la Ville de récupérer des locaux ... Alors là .... C'est votre habitude de toujours ajouter des choses un peu perfides. La Ville n'a pas besoin de locaux, chère Madame. Ce n'est pas parce qu' elle cherche des locaux qu'elle veut fermer cette école. Si vous pensez cela, enlevez-le de votre esprit. Là, c'est excessif.

Par contre, la libération éventuelle de ces locaux nous poserait le problème de leur nouvelle occupation.

Si, on va se poser des problèmes pour savoir ce qu'on en fera si cela devait être confirmé.

J'ai lu beaucoup de choses sur le sujet, cela m'a étonné mais c'est comme cela, il y a une espèce de généralisation pour dire que cette politique n'est pas la bonne et qu'il faut absolument que ces enfants -cela ne serait évidemment pas valable s'ils avaient un handicap majeur- restent dans leur quartier. Ils sont avec des enfants qui n'ont pas de handicap et, de ce fait, ils arrivent mieux à le surmonter.

L'essentiel c'est naturellement que l'on garde le personnel enseignant nécessaire pour qu'ils puissent être suivis.

C'est plus compliqué que cela n'y paraît.

Je veux bien soutenir les parents mais quand les mesures sont bonnes ...

Le jour où, en tant que Premier Ministre, j'ai dit « les mandarins, c'est fini », ils étaient tous en blouse blanche dans la rue. Il y en avait beaucoup qui les soutenaient. Mais c'était tout de même bien de supprimer les mandarins. Eh bien, cela a été fait et maintenant tout le monde s'en félicite. Il y a une génération formidable de médecins qui sont à la tête des services au C.H.R. et dans tous les hôpitaux et je m'en félicite. Il y a toute une génération d'hospitaliers et il y a un autre état d'esprit.

Il ne faut quand même pas toujours être contre les réformes, sinon, on n'avance pas.

Il y a une autre mesure qui est très difficile aussi. J'en ai discuté avec le Ministre. Un certain nombre de classes dispensent un apprentissage de la deuxième langue, en école primaire et poursuivi notamment au collège Carnot. Il est vrai que ce collège Carnot est très bien noté et que ses élèves font du bon travail.

Finalement, tout cela a été discuté, et il est mis fin à cette politique élitiste. On veut que tous les enfants bénéficient de l'apprentissage d'une deuxième langue très tôt et, à partir de la 4ème, c'est la généralisation de l'apprentissage d'une langue et la fin de l'élitisme qui consiste à n'avoir qu'un certain nombre de collèges. On est à Sophie Germain, on passe ensuite au collège Carnot. Très bien mais on nous dit maintenant que ce sont tous les enfants qui doivent en bénéficier.

Naturellement, il n'est pas question de supprimer cela, les mesures seront prises pour que les enfants qui étaient à Sophie Germain et qui sont à Carnot puissent continuer l'étude des langues.

Ce sont des problèmes très difficiles. Je sais bien que le Ministre de l'Education Nationale est parfois contesté. En tout cas, il s'efforce de mener des actions à partir d'idées qui sont des idées de réformes, des idées démocratiques, pour faire en sorte que le plus grand nombre puisse en bénéficier. Cela pose beaucoup de problèmes parce que les parents ne sont pas toujours contents, de même que le personnel qui est remarquable. Je parle du collège Carnot mais je dirai la même chose en ce qui concerne l'école Récamier.

.../...

De toute façon, ce sont des questions qui ne sont pas de notre responsabilité. Le Député de la circonscription a protesté pour le collègue Carnot.

En ce qui concerne Récamier, on est prêt à le faire mais encore faudrait-il qu'on connaisse toutes les motivations qui ont amené l'Education Nationale à généraliser cette décision.

Je pense, Madame BAERT, que c'est le type de problème qu'il ne faut pas aborder avec un esprit partisan. Je ne vous suspecte pas de cela mais je veux dire qu'il ne faut pas qu'on se partage, il faut qu'on aille au fond de la question pour savoir quel est l'intérêt de ces enfants légèrement handicapés.

Est-ce de les mettre ensemble ? De les faire venir tous les jours de leur quartier, etc ... avec des autocars ? Ou est-ce au contraire dans leur quartier, avec un personnel spécialisé, qu'ils pourront mieux se réaliser au milieu des autres enfants ?

J'avoue que je n'ai pas de réponse. C'est une affaire qui ne peut se traiter aujourd'hui. On ne nous demande pas de prendre une décision, mais je souhaite suivre cette question, m'en faire une idée exacte.

Je voudrais approfondir cette question et, le cas échéant, en reparler en Conseil Municipal, en ayant la connaissance précise des motivations de l'Education Nationale.

Finalement, si toutes les autorités pensent que l'orientation proposée est la bonne, nous ne pouvons pas la contester.

Il faut aider les familles, bien entendu, et faire en sorte que tous ces enfants puissent être suivis dans les meilleures conditions.

Voilà ce que je voulais dire sur un dossier douloureux et pour lequel je comprends tout à fait les parents et les enseignants. Il nous faut être solidaires mais on ne peut pas l'être dans n'importe quelles conditions. Chacun le comprend.

Nous en avons terminé. Il est 22 heures. Mais attendez, ne bougez pas.

Je voudrais quand même que vous puissiez approuver les rapports sur lesquels nous nous sommes mis d'accord lors du Conseil Privé pour que vous puissiez les adopter sans discussion.

Il s'agit des dossiers 2, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 29 et 30.

Ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'unanimité

Je vous remercie.

Ainsi se termine la réunion du Conseil Municipal.

.../...

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,  
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

99/7 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de prime.

99/8 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de musique - Avenant n°1 au marché de travaux.

99/9 - Commune Associée d'Hellemmes - Secteur des Anciennes Brasseries SEMEUSE - P.O.S.  
Modification de zonage.

99/10 - Droit de Prémption Urbain - Ensemble immobilier sis à Hellemmes, rues Dordin et Chanzy  
- Rachat par la Ville de Lille Métropole Communauté Urbaine.

99/11 - Commune Associée d'Hellemmes - Acquisition à la Ville de Villeneuve d'Ascq d'un terrain sis  
boulevard de l'Ouest.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller municipal délégué

AFFAIRES EUROPEENNES

99/182 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation d'un Colloque  
"L'Europe puissance du XXIème siècle" le 1er avril 1999 à Lille - Subvention complémentaire.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Madame DA SILVA  
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

99/15 - Société Anonyme d'Economie Mixte Lille Grand Palais - Créances et dettes relatives au  
premier contrat d'affermage - Règlement.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

99/36 - Création d'emplois.

99/37 - Centres municipaux d'initiative sportive.

.../...

99/38 - Mise à disposition d'un concierge à l'Association de la Maison de la Nature et de l'Environnement.

99/39 - Emploi de Responsable de la Piscine Marx Dormoy - Logement de fonction.

99/40 - Régime indemnitaire.

99/41 - Retrait de délibérations

99/42 - Création d'un emploi de catégorie A au Développement Economique et Emploi.

99/43 - Equipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.)

99/44 - Animateurs de pré-accueil touristique - Convention de détachement entre la Ville de Lille et l'Office de Tourisme de Lille.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame ESCANDE.  
Conseiller municipal délégué

#### ETAT CIVIL - CIMETIERES

99/51 - Cimetières de l'Est et du Sud - Rénovation des allées - Marché à bons de commande sur appel d'offres - Dossier d'exécution.

99/52 - Cimetière de l'Est - Transformation de l'entrée principale - Construction d'une nouvelle clôture - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur THIOT.  
Conseiller municipal délégué

#### DEMOGRAPHIE

99/53 - 33ème recensement de la Population.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur SELLANI.  
Conseiller municipal délégué

#### AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

99/54 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Bilan des opérations 1998.

Adopté.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur CALONNE,  
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME  
RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

99/55 - Schéma Local d'Intégration - Programme 1999 - Subventions de la Ville - Première répartition.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,  
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

99/59 - Semaine Européenne de la Philosophie - Attribution d'avance sur subvention.

Adopté.

RESEAU CABLE

99/181 - Association METROCABLE - Approbation de la dissolution de l'association.

Adopté.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

URBANISME

99/60 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Modification du cahier des charges (Avenant n° 2).

99/61 - Opération "Flandre-Gambetta" - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 3.

99/62 - Ravalements de façades - Subventions.

99/63 - Résidence Belfort - Immeuble rue Georges Mandel - Demande d'autorisation de démolir.

99/64 - Construction du nouveau Centre Commercial Concorde - Convention d'aménagement entre SORELI et Ville de Lille.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

99/65 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille, 20 à 24 rue d'Alger.

.../...

99/66 - Immeuble sis à Lille, 49 rue Saint-Gabriel - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption urbain.

99/67 - Immeuble sis à Lille, 87 rue du Faubourg de Roubaix - Exercice du droit de préemption par Lille Métropole Communauté Urbaine et rétrocession au profit de la Ville.

99/68 - Propriété sise à Lille, 167 avenue de Bretagne "Ancienne Usine LAFONT" - Vente par Lille Métropole Communauté Urbaine à la Ville de Lille.

99/69 - Immeuble sis à Lille, rue Bolivar, Chemin du Chasseur - Achat par la Ville de Lille.

99/70 - Droit de Préemption Urbain - Terrain sis à Lille, 19 rue Baudin - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine.

99/71 - Terrain sis à Lille, rue Alfred de Vigny - Achat par la Ville de Lille.

99/72 - Immeuble sis à Lille, 18-20 rue Frémy - Vente par la Ville au profit de Monsieur SPILLEBOUT.

99/73 - Immeuble sis à Lille, 74 Quai de l'Ouest, 28 cité Henninot - Achat par la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,  
Adjoint au Maire

#### PROPRETE

99/74 - Avenant n° 3, relatif au marché de prestations de services, sur appel d'offres ouvert, du nettoyage de la voie publique et des espaces publics de Lille intra-muros.

99/75 - Contrat d'objectif de la propreté - Information.

99/76 - Appel d'offres relatif à la fourniture de réceptacles.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

#### DEVELOPPEMENT CULTUREL

99/77 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes - Ouverture de crédit d'emploi.

99/78 - Bibliothèque Municipale - Modification du Règlement intérieur.

99/79 - Bibliothèque Municipale - Ouverture de la Bibliothèque de Quartier de Lille-Sud - Règlement intérieur.

.../...

99/80 - Bibliothèque Municipale - Création d'une régie comptable pour la Bibliothèque de quartier de Lille-Sud.

99/81 - Bibliothèque Municipale - Avenants aux marchés passés avec la Société Française du Livre.

99/82 - Bibliothèque Municipale - Convention entre l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Lille visant à la mise en œuvre d'Actions de Développement de la Lecture dans les quartiers dans le cadre de la Politique de la Ville.

99/83 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille à l'Association de Gestion du local associatif, situé à Lille-Sud, dans le cadre de l'Opération "Palais à ciel ouvert", destinée à sensibiliser les établissements scolaires du quartier à l'oeuvre d'art.

99/84 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville à l'Association Objectif Vidéo dans le cadre de la réalisation d'un reportage vidéo sur les activités du musée avec le soutien du Foyer de Culture Populaire de Lille.

99/85 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille à la Réunion des Musées Nationaux, relative à la gestion des espaces commerciaux.

99/86 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille à la Réunion des Musées Nationaux relative à l'édition du catalogue sommaire des peintures (écoles étrangères).

99/87 - Palais des Beaux-Arts - Contrat de coopération liant la Ville de Lille à l'Association des Conservateurs des Musées du Nord/Pas-de-Calais relative à la diffusion, à titre expérimental, sur les autoroutes de l'information d'images et d'informations numériques appartenant à la collection des primitifs flamands du Palais des Beaux-Arts.

99/88 - Palais des Beaux-Arts - Conditions d'utilisation de l'auditorium par la Société des Amis des Musées de Lille.

99/89 - Palais des Beaux-Arts - Legs de Madame Denise MASSON, d'un buste en bronze (Frère et soeur de Rodin) - Don de Monsieur Pierre STERMANN d'un buste en bronze (M. Robert Stermann).

99/90 - Palais des Beaux-Arts - Exploitation du restaurant et du salon de thé - Appel à candidatures.

99/91 - Palais des Beaux-Arts - Contrat liant la Ville et l'association Interlignes dans le cadre de l'organisation des ateliers multimédia - Avenant relatif à la revalorisation de l'aide apportée par la Ville.

99/92 - Rénovation du Palais des Beaux-Arts - Remplacement d'éléments verriers suite sinistre - Appel d'offres ouvert.

99/93 - Musée de Géologie et Houiller - Don d'une collection privée.

99/94 - Musée d'Histoire Naturelle - Animations sur le thème des déchets du 23 au 25 avril 1999 - Dispositions.

99/95 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Proposition d'adhésion à l'opération nationale "Le Printemps des Musées", le dimanche 14 mars 1999.

99/96 - Musée d'Histoire Naturelle / Université des Sciences et Technologies de Lille - Convention de mise à disposition d'une collection de zoologie.

.../...

99/97 - Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie extra-Européenne - Demande de subvention auprès du FRAM - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/98 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Rectificatif de la délibération n° 98/882 de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 1998.

99/184 - Accord de coopération entre la Ville de Lille et la Ville de Genova, Villes Européennes de la Culture pour l'an 2004.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Adjoint au Maire

99/99 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Les Spectacles Sans Gravité l'Aéronef.

Adopté.

#### ACTION CULTURELLE

99/100 - 1999 - Le Temps du Maroc à Lille.

99/101 - Création de l'Opéra "La Petite Sirène" dans le cadre de l'opération Faubourg des Musiques - Attribution d'une subvention de 482 000 F à l'ensemble Justiniana.

99/102 - Attribution d'une subvention de 40.000 F à la Maison de Quartier de Fives.

99/103 - Admission en recette de la somme due par la Ville de Bruges dans le cadre de l'exposition "Chambre à louer" organisée en 1998.

99/104 - Attribution d'une subvention à une association culturelle.

99/105 - Maison de la Danse - Appel à candidatures à concepteurs pour la construction de cet équipement.

99/106 - Conservatoire National de Région - Réhabilitation de l'ancien bâtiment - Réactualisation du montant des travaux et du financement.

99/107 - Conservatoire National de Région - Vente de pianos - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

99/108 - Conservatoire National de Région - Vente de bassons - Appel d'offres - Admission en recettes.

99/109 - Conservatoire National de Région - Prestation de l'Atelier Choral pour deux concerts avec l'Orchestre National de Lille - Admission en recettes.

99/110 - Projet d'exposition temporaire JEANCLOS - 28 mai 1999 - 31 août 1999.

Adoptés.

.../...

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

99/161 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

99/162 - Destruction d'un véhicule automobile - Remboursement des frais de destruction.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

99/163 - Gardiennage des parcs d'échange - Prolongation de la durée du marché.

Adopté.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

99/164 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

99/165 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers.

99/166 - Salle de sports du Quartier de Wazemmes - Convention d'utilisation avec le Lycée Européen "Montebello".

99/167 - Complexe Sportif des Bois-Blancs - Construction d'un Club-House et d'un abri spectateurs.

99/168 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Quartier de Fives - Pôle sportif Anatole de la Forge - Réfection du terrain de football - Procédure d'appel d'offres.

99/169 - Projet d'extension et de réalisation d'un Centre "Pôle Espoir" de Canoë-Kayak à Lille - Appel d'offres - Admission en recettes des subventions du Conseil Régional et du Ministère Jeunesse et Sports.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

99/170 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Développement du réseau d'Assistantes Maternelles agréées - Modification du tableau de prise en charge financière.

.../...

99/171 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - "Volet 200 adultes" Création de postes - Tableau récapitulatif.

99/172 - Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Subvention de la Ville pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Diplômés.

99/173 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Financement d'études de faisabilité de nouvelles activités.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,  
Conseiller municipal délégué

### FETES PUBLIQUES

99/176 - Manifestations pyrotechniques 1999 - 2000.

99/177 - Fêtes de Lille 1999 - Modification de date.

Adoptés.

### ANIMATION

99/178 - Délibération modificative - Accompagnement de projets de quartiers - Attribution de subvention - Groupe Scout Isla Lille.

Adopté.

Chemise n°30

Rapporteur : Madame STANIEC,  
Conseiller municipal délégué

### JEUNESSE

99/179 - Mission Jeunesse de Lille-Sud - Deuxième répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/180 - Conventions Ville de Lille / Association L'Ile aux Trésors.

Adoptés.

(Séance levée à 22 h).

